

## ANNEXES

---

Bibliographie .....	2
Personnes ressources .....	6
Cartographies .....	13
Études complémentaires .....	21
Étude de la ressource disponible dans les forêts publiques et privées gérées en Haute Vallée de l'Aude.....	21
Caractérisation des forêts privées non gérées en Haute-Vallée de l'Aude.....	21
Identification de débouchés bois porteurs (bois d'œuvre) .....	21
Documents et démarches existants .....	22
Documents et démarches d'orientation forestière.....	22
Documents d'orientation non forestière .....	38
Compte-rendu de comités techniques et de pilotage .....	41
Groupes de travail (GT) effectués et enseignements .....	72
GT – Transformations du bois : présences (03/04/12) .....	75
GT – Gestion et exploitation forestières : présences (04/04/12) .....	76
GT – Loisirs et Patrimoine forestier : présences (04/04/12) .....	79
GT – financements Programme d'actions : présences (16/05/12).....	80
Programme détaillé des actions pluriannuelles 2012-2015 .....	82
Grille d'évolution des actions (+ référence du descriptif) .....	82
Intitulés des fiches actions.....	82
Fiches Actions détaillées .....	84

## Bibliographie

- Alcina (Moundy, P.-J., AEF (Louvet, J., & Faig Bé (Mivière, J.-M. (2011). *Réalisation d'une étude régionale relative à la valorisation énergétique de la biomasse dans le cadre de l'élaboration du schéma régional des énergies renouvelables du Languedoc-Roussillon*. Montpellier: Ademe.
- ALE Montpellier. (2010). *Construction de Bâtiments Basse Consommation Démarche de labellisation BBC-Efficacité Mode d'emploi pour les particuliers*. Montpellier: Agence Locale de l'Énergie.
- Amis de la Terre. (2010). *Intégrer les écomatériaux dans les constructions et réhabilitations de logements sociaux*. Amis de la Terre.
- ARFOBOIS. (2010). *Etat des lieux et diagnostic des scieries du Languedoc Roussillon*. Montpellier: ARFOBOIS.
- BRL. (2001). *Schéma de desserte des Corbières Occidentales*. Compagnie Nationale d'Aménagement de la région du Bas-Rhône et du Languedoc.
- Calvet, J.-L. (2011, Novembre 25). DRAAF LR. (S. Irola, Intervieweur)
- CG11 (Réalisateur). (1988). *La filière bois en 1988* [Film].
- Chabalière, J.-C. (2011). La plaquette forestière est-elle un produit intéressant pour les propriétaires forestiers ? (p. 3). Carcassonne: CRPF Aude.
- Charte Forestière du Chalabrais. (2010). *Contenu des CFT et points communs*. Consulté le Juin 14, 2011, sur COOPCFT: <http://www.coopcft.org/feuillus/chalabrais.php>
- Charte Forestière du Chalabrais. (2011). *Actions Phares de la CFT du Chalabrais*. Chalabre: CCC.
- Charte Forestière du Chalabrais. (2011). *Évaluation du Programme d'Actions quadriennal 2007-2010*. Chalabre: CCC.
- COFOR LR. (2011). *DESSERTES FORESTIÈRES ET FORET COMMUNALE : Types de dessertes et rôle du maire*. Montpellier: COFOR LR.
- COFOR LR. (2011). Enquête sur la filière bois en LR. *Enquête sur la filière bois en LR* (p. 23). Montpellier: COFOR LR.
- COFOR LR. (2011). *La Déclaration d'Intérêt Général : Outil d'aménagement du territoire pour les communes forestières*. Montpellier: COFOR LR.
- Conseil Régional Languedoc-Roussillon. (2011). *Modalités d'intervention du dispositif d'Accompagnement des Stratégies des Entreprises des Agro-filières*. Montpellier: CR LR.
- CRDF. (1980). *La filière bois est-Pyrénéenne*. Centre Régional de Développement Forestier.
- CRPF - Alcina. (2011). *Typologie des stations forestières de la Malepère, du Razès, le la Piège et des Confins du Razès et de la Piège*. Montpellier: CRPF.

# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

---

- DDAF 11. (1982). *Schéma de desserte Madres - Boulzane rive gauche*. Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Aude.
- DDAF 11. (1982). *Schéma de desserte Vallée du Rebenty*. Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Aude.
- DeRavignan, A. (2011, octobre). La forêt française à la croisée des chemins. *Alternatives Économiques*(306), pp. 42-44.
- DRAAF. (2010, Juin 23). *AGIR pour la forêt et la filière bois en Languedoc-Roussillon*. Consulté le Novembre 24, 2011, sur Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt en Languedoc-Roussillon: <http://www.draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr/AGIR-pour-la-foret-et-la-filiere>
- DRAAF. (2010, Juillet 27). *Le plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier*. Consulté le Novembre 24, 2011, sur Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt du Languedoc-Roussillon: <http://www.draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr/Le-plan-Pluriannuel-Regional-de>
- ETD. (2010). *Recourir au bois local dans la commande publique : Guide de recommandations*. Paris: ETD.
- FCBA. (2011). *Etude de cadrage d'une expérimentation de mobilisation de bois*. Paris: FCBA.
- FCBA. (2011). *Perspective de valorisation de la ressource de bois d'oeuvre feuillu en France*. Paris: FCBA.
- FNCOFOR. (2011). *Référentiel d'expériences territoriales favorisant la transformation du bois local*. FNCOFOR.
- FNCOFOR et IFFC. (2011). *Appel à projets de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 en faveur des CFT / SLDF*. Paris: FNCOFOR et IFFC.
- Gouvernement Français. (2006, Décembre 30). *Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques*. Consulté le Novembre 29, 2011, sur Legifrance.gouv.fr: [http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=E83DB2EB731687D5CC506F3C763A1A7D.tpdjo01v\\_1?cidTexte=LEGITEXT000006055130&dateTexte=20111129](http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=E83DB2EB731687D5CC506F3C763A1A7D.tpdjo01v_1?cidTexte=LEGITEXT000006055130&dateTexte=20111129)
- Gouvernement français. (2010, Juillet 29). *Code forestier Article L12*. Consulté le Novembre 18, 2011, sur Legifrance: [http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=4EE4D2F7C32AE9BFD048BC15526FE100.tpdjo05v\\_3?idArticle=LEGIARTI000022549631&cidTexte=LEGITEXT000006071514&categorieLien=id&dateTexte=20111118](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=4EE4D2F7C32AE9BFD048BC15526FE100.tpdjo05v_3?idArticle=LEGIARTI000022549631&cidTexte=LEGITEXT000006071514&categorieLien=id&dateTexte=20111118)
- IFN. (1990). *3ème inventaire réalisé dans l'Aude*. IFN.
- IFN. (novembre 2010). *Les résultats issus des campagnes d'inventaire 2005 à 2009 : Les résultats pour la région Languedoc-Roussillon*. IFN.
- Jean, M. (2011, Avril 10). *SAGE de la Haute Vallée de l'Aude*. Consulté le Juin 14, 2011, sur Le SMAAR aux sources de l'action: <http://www.smmar.fr/les-sage/la-carte-des-sage-du-bassin-versant/sage-de-la-haute-vallee-de-laude/>

---

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

---

- Lecoeur, C. (2009). *Plan de mobilisation nationale sur les métiers liés à la croissance verte : Rapport du Comité de filière Agriculture et Forêts*. Paris: MAAPRAT.
- Louvet, J., & Pette, M. (décembre 2007). *Mobilisation du bois et Approvisionnement pour une filière bois-énergie en Languedoc-Roussillon*. Montpellier: Région LR.
- Maire, M. (2011, Novembre 25). Chef du Pôle Forêt Bois; Service Régional de l'Economie Agricole, de la Forêt et de l'Environnement ; DRAAF. (S. Irola, Intervieweur)
- Marchand, N. (2011). Programme "100 constructions publiques en bois local". (p. 39). Paris: FNCOFOR.
- MC2 Consultants. (2011). *Guide méthodologique pour l'évaluation locale des CFT*. Paris: FNCOFOR.
- Meutelet, P. (2009). *Données disponibles sur la forêt et la filière bois sur le territoire de la Haute Vallée de l'Aude*. Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de l'Aude, Urbanisme Environnement Développement du Territoire. Carcassonne: DDEA 11.
- Meutelet, P. (2009). *Données disponibles sur la forêt et la filière bois sur le territoire de la Haute Vallée de l'Aude*. Carcassonne: DDTM 11.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire. (2011, Juin 06). *Les démarches territoriales*. Consulté le Novembre 18, 2011, sur [agriculture.gouv.fr](http://agriculture.gouv.fr): <http://agriculture.gouv.fr/les-chartes-forestieres-de>
- Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire. (2011). *Fonds de modernisation des scieries*. Paris: MAAPRAT.
- MP Bois. (2011). *Enquête sur les approvisionnements bois des entreprises de la 2<sup>de</sup> transformation en Midi-Pyrénées*. Toulouse: MP Bois.
- Observatoire des Territoires Pyrénéens. (s.d.). *Les Pays Pyrénéens*. Consulté le mars 16, 2011, sur SIG Pyrénées Territoires: <http://territoires.sig-pyrenees.net/les-territoires-de-projet/les-pays-pyreneens.html>
- ONF. (1996). *Etude sur l'intérêt économique, pour la forêt, de la voirie publique dans l'aire d'action du Syndicat des communes forestières de la Haute Vallée de l'Aude*. Office National des Forêts.
- Pays Haute Vallée de l'Aude. (2010). Bilan de Neuf ans de Politique d'Amélioration de l'Habitat 2001 / 2009. *Bilan de Neuf ans de Politique d'Amélioration de l'Habitat 2001 / 2009* (p. 9). Limoux: Pays Haute Vallée de l'Aude.
- Schmerber, F. (1988). *Le bois dans la Haute Vallée de l'Aude*. Toulouse: Université le Mirail, institut de géographie.
- Syndicat des communes forestières de la Haute Vallée de l'Aude. (1996). *Etude sur l'intérêt économique, pour la forêt, de la voirie publique dans l'aire d'action du SIVU forestier de la HVA*. Quillan: ONF.

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

---

Syndicat Mixte de la Vallée de l'Aude et des Pyrénées Audoises. (2003). *Charte du Pays de la Haute Vallée de l'Aude*. Limoux: SMVAPA.

Syndicat Mixte de la Vallée de l'Aude et des Pyrénées Audoises. (2011). *Qu'est-ce qu'un Pays?* Consulté le Juin 14, 2011, sur Syndicat Mixte de la Vallée de l'Aude et des Pyrénées Audoises: [http://www.payshva.org/pays\\_expliquation.asp](http://www.payshva.org/pays_expliquation.asp)

Thomas, M. (2011, Novembre 25). Chargée de la forêt et de la filière bois ; Direction de la Ruralité, de l'Agriculture et de l'Economie Littorale ; Conseil Régional Languedoc-Roussillon. (S. Irola, Intervieweur)

Union Grand Sud des Communes Forestières. (2009). *Schéma stratégique forestier des Pyrénées*. UGS COFOR.

# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

## Personnes ressources

Organisme	Nom	Prénom	Fonction	Téléphone	Mail
<b>ADMINISTRATIONS PUBLIQUES</b>					
DRAAF LR	MAIRE	Magali	Chef du Pôle Forêt Bois; Service Régional de l'Economie Agricole, de la Forêt et de l'Environnement	04 67 10 18 23	<a href="mailto:magali.maire@agriculture.gouv.fr">magali.maire@agriculture.gouv.fr</a>
	ROYER	Jack	Pôle Forêt Bois; Service Régional de l'Economie Agricole, de la Forêt et de l'Environnement	04 67 10 18 28	<a href="mailto:jack.royer@agriculture.gouv.fr">jack.royer@agriculture.gouv.fr</a>
DDTM 11	ALGER	Eric	Responsable activité FORET-DFCI; Service Urbanisme Environnement Développement du Territoire, Unité Forêts Biodiversité Enjeux Ruraux	04 68 71 76 29	<a href="mailto:eric.alger@aude.gouv.fr">eric.alger@aude.gouv.fr</a>
	MEUTELET	Pascal	activité FORET-DFCI; Service Urbanisme Environnement Développement du Territoire, Unité Forêts Biodiversité Enjeux Ruraux	04 68 71 76 75	<a href="mailto:pascal.meutelet@aude.gouv.fr">pascal.meutelet@aude.gouv.fr</a>
Conseil Régional LR	THOMAS	Marie	Chargée de la forêt et de la filière bois ; Direction de la Ruralité, de l'Agriculture et de l'Economie Littorale	04 67 22 98 92	<a href="mailto:thomas.marie@cr-languedocroussillon.fr">thomas.marie@cr-languedocroussillon.fr</a>
	BARUCCHI	David	dossiers FEDER - hangars plaquette	04 67 22 97 07	<a href="mailto:barucchi.david@cr-languedocroussillon.fr">barucchi.david@cr-languedocroussillon.fr</a>
Conseil Général 11	CHATELARD	François	Directeur service espaces naturels	04 68 11 67 93	<a href="mailto:francois.chatellard@cg11.fr">francois.chatellard@cg11.fr</a>
	TREBOSC	Maryse	Service espaces naturels	04 68 11 67 84	<a href="mailto:maryse.calmon@cg11.fr">maryse.calmon@cg11.fr</a>

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

	HARROUE	Patrick	Directeur Service aménagement territoire	04 68 11 64 80	<a href="mailto:patrick.harroue@cg11.fr">patrick.harroue@cg11.fr</a>
	COUSTAL	Eliane	coordinatrice de zone HVA	04 68 69 78 03	<a href="mailto:eliane.coustal@cg11.fr">eliane.coustal@cg11.fr</a>
	TARDIEU	Patrick	Directeur Service déchets et énergies renouvelables	04 68 11 67 88	<a href="mailto:patrick.tardieu@cg11.fr">patrick.tardieu@cg11.fr</a>
	COT	Vincent	Service déchets et énergies renouvelables	04 68 11 67 33	<a href="mailto:vincent.cot@cg11.fr">vincent.cot@cg11.fr</a>
	DECARSIN	Laurent	Technicien environnement	04 68 11 69 22	<a href="mailto:laurent.decarsin@cg11.fr">laurent.decarsin@cg11.fr</a>
	LACLAU	Mme	direction des routes	04 68 11 68 11	
Syndic Mixte VAPA	MARTINEZ	Marcel	président	04 68 20 58 38	
	BOURSIER	Philippe	agent coordinateur	04 68 31 80 29	<a href="mailto:p.boursier@creationhv.com">p.boursier@creationhv.com</a>
	BOURREL	Elisabeth	secrétaire HVA	04 68 74 60 14	<a href="mailto:smvapa@payshva.org">smvapa@payshva.org</a>
CC canton d'Axat	MARTINEZ	Sarah	agente de développement	04 68 74 60 12	<a href="mailto:cdc-axat.sarah@orange.fr">cdc-axat.sarah@orange.fr</a>
Axat	MARTINEZ	Marcel	président		(mairie Axat ...)
CC Razes-Malepere	MARTY	Hélène	agente de développement	04 68 31 94 10	<a href="mailto:heleneccrm@wanadoo.fr">heleneccrm@wanadoo.fr</a>
Alaigne	DURAND	Jacques	président		(mairie Lauraguel ...)
CC Coteaux Razes	DOSSO	Marie	agente de développement	04 68 69 55 32	<a href="mailto:lescoteaux.adl@wanadoo.fr">lescoteaux.adl@wanadoo.fr</a>
Belveze du Razes	PERILLOU	Jean	président		
CC Pays de Sault	VARET	Camille	agente de développement	04 68 20 65 69	<a href="mailto:adl-paysdesault@orange.fr">adl-paysdesault@orange.fr</a>
Roquefeuil	SAVY	Francis	président		
CC Chalabrais	GENESTE	Aurore	agente de développement	04 68 69 99 48	<a href="mailto:adl.chalabrais@gmail.com">adl.chalabrais@gmail.com</a>
Chalabre	SALVAT	Jean Pierre	président	04 68 69 22 64	(mairie Rivel lun aprm, mar et ven matin)
CC Pays Couiza	LLORCA	Amandine	agente de développement	04 68 69 69 80	<a href="mailto:developpement@paysdecouiza.fr">developpement@paysdecouiza.fr</a>
Couiza	BARBAZA	Henri	président	04 68 69 85 62	(mairie Arques jeu matin)
CC Limouxin St Hilairois	BRAUD	Cécile	agente de développement	04 68 31 40 78	<a href="mailto:pays.limouxin@wanadoo.fr">pays.limouxin@wanadoo.fr</a>
Limoux	DURAND	Pierre	président		
CC Aude en Pyrénées	MARTINEZ	Isabelle	agente de développement	04 68 20 68 10	<a href="mailto:isabelle.quillan@orange.fr">isabelle.quillan@orange.fr</a>
Quillan	ARAGOU	Maurice	président		(mairie Quillan ...)

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

Député maire	DUPRÉ	Jean-Paul	3e circonscription de l'Aude	04 68 31 67 67	<a href="mailto:jp.dupre@ataraxie.fr">jp.dupre@ataraxie.fr</a>
Conseillers généraux	DURAND	Jacques	canton Aaigne	04 68 31 23 20	<a href="mailto:jacques.durand@cg11.fr">jacques.durand@cg11.fr</a>
	AUTHIER	Pierre	canton St Hilaire	04 68 11 65 61	<a href="mailto:pierre.authier@cg11.fr">pierre.authier@cg11.fr</a>
	BARDIES	Pierre	canton Limoux	04 68 69 78 04	<a href="mailto:pierre.bardies@wanadoo.fr">pierre.bardies@wanadoo.fr</a>
	AULOMBARD	Jean-Jacques	canton Chalabre	06 08 24 69 69	<a href="mailto:jjaulombard@wanadoo.fr">jjaulombard@wanadoo.fr</a>
	BOHIC-CORTES	Annie	canton Quillan	04 68 20 86 01	<a href="mailto:annie.bohic-cortes@cg11.fr">annie.bohic-cortes@cg11.fr</a>
	HORTALA	Jacques	canton Couiza	04 68 74 02 90	<a href="mailto:jacques.hortala@cg11.fr">jacques.hortala@cg11.fr</a>
	MARTINEZ	Marcel	canton Axat	04 68 20 50 28	<a href="mailto:marcel.martinez@cg11.fr">marcel.martinez@cg11.fr</a>
	SAVY	Francis	canton Belcaire	04 68 20 70 38	<a href="mailto:mairie.de.mazuby@wanadoo.fr">mairie.de.mazuby@wanadoo.fr</a>
<b>CHAMBRES CONSULAIRES</b>					
Chamb Agriculture	BONNEMORT	Christophe	PE11	04 68 11 79 93	<a href="mailto:christophe.bonnemort@aude.chambagri.fr">christophe.bonnemort@aude.chambagri.fr</a>
CCI	LAURENS	Jean Michel	antenne limoux	04 68 31 10 91	<a href="mailto:antenne.limoux@carcassonne.cci.fr">antenne.limoux@carcassonne.cci.fr</a>
CMA	LOUMIERE	Maryse	cellule éco	04 68 11 20 03	<a href="mailto:m.lourmiere@cm-aude.fr">m.lourmiere@cm-aude.fr</a>
	DEMOULIN	Sébastien	énergies renouvelables		<a href="mailto:s.demoulin@cm-aude.fr">s.demoulin@cm-aude.fr</a>
SIAH	BARDIES	Pierre	président	04 68 31 42 41	<a href="mailto:sivuhva@wanadoo.fr">sivuhva@wanadoo.fr</a>
SDIS	HORTALA	Jacques	président	04 68 79 59 04	
SMMAR	JEAN	Marielle	gestion rivières, etc.	04 68 69 37 30	<a href="mailto:sagehva@orange.fr">sagehva@orange.fr</a>
MSA Grand Sud				04 68 55 11 66	
<b>FORET PUBLIQUE</b>					
ONF	...	...	Responsable UT HVA	04 68 20 85 71	...
	ROBERT	Régis	agent Rivel/Puivert	06 74 73 36 88	
	MICAUX	Dominique	Responsable UT Plateau de Sault	04 68 20 77 28	<a href="mailto:dominique.micaux@onf.fr">dominique.micaux@onf.fr</a>
UGS COFOR	SENAFFE	Irène		05 61 88 38 34	
URCOFOR	LONJON	Philippe	directeur + réseau CFT LR	06 78 11 75 83	<a href="mailto:philippe.lonjon@communesforestieres.org">philippe.lonjon@communesforestieres.org</a>
	DUCARME	Gaétan	chargé mission bois construction	04 11 75 85 17	<a href="mailto:gaetan.ducarme@communesforestieres.org">gaetan.ducarme@communesforestieres.org</a>
	PONT	Samuel	chargé mission bois énergie + DIG	04 11 75 85 17	<a href="mailto:samuel.pont@communesforestieres.org">samuel.pont@communesforestieres.org</a>



## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

COFOR 11	BARBAZA	Henri	président	04 68 69 85 62	<a href="mailto:president@paysdecouiza.fr">president@paysdecouiza.fr</a>
SIVU forestier HVA	SIMON	Gilbert	président	04 68 20 04 71	<a href="mailto:commune-campagne-sur-aude@orange.fr">commune-campagne-sur-aude@orange.fr</a>
	ANDREU	Germaine	secrétaire	04 68 20 87 00	
<b>FORET PRIVEE</b>					
CRPF	LECOMTE	Benoît	Ingénieur forestier Aude	04 67 41 68 16	<a href="mailto:benoit.lecomte@crpf.fr">benoit.lecomte@crpf.fr</a>
	CHABALIER	Jean Christophe	Technicien Aude	04 68 47 64 25	<a href="mailto:aude@crpf.fr">aude@crpf.fr</a>
	CHANUT	Matthieu	Technicien Aude	06 80 44 88 77	<a href="mailto:matthieu.chanut@crpf.fr">matthieu.chanut@crpf.fr</a>
AFA	GAMET	Philippe	président	04 68 79 86 80	<a href="mailto:p.gamet@cosylva11.fr">p.gamet@cosylva11.fr</a>
<b>STRUCTURES DE REPRESENTATION TERRITORIALE</b>					
ARFOBOIS	SURJUS	Anne-Lise	(congés maternité)		<a href="mailto:al.surjus@arfobois.com">al.surjus@arfobois.com</a>
	...	...	PEFC - qualité bois buche	04 67 56 38 19	...
	DELABY	William	filère bois	04 67 56 38 19	<a href="mailto:w.delaby@arfobois.com">w.delaby@arfobois.com</a>
MP Bois	COQUILLON	Agathe	chargée mission BC	05 61 75 41 43	<a href="mailto:agathe.coquillion@mpbois.net">agathe.coquillion@mpbois.net</a>
CAPEB	ISSALY	Patrick	président + VP Arfobois	04 68 33 84 81	<a href="mailto:issaly.patrick@wanadoo.fr">issaly.patrick@wanadoo.fr</a>
	CUBERLI	Henri	directeur	04 68 25 23 24	<a href="mailto:henri.cuberli@capeb-aude.fr">henri.cuberli@capeb-aude.fr</a>
FFB	TIQUET	André	président	04 68 10 33 05	<a href="mailto:contact@d11.ffbatiment.fr">contact@d11.ffbatiment.fr</a>
	SANSINENA	Stéphane	secrétaire général	04 68 10 33 05	
Syndic Exptt+scieurs 11&66	INARD	Didier	Président	04 68 47 82 82	<a href="mailto:didier@inard-bois.com">didier@inard-bois.com</a>
	MAUGARD	Pierre	Trésorier	04 68 20 92 77	<a href="mailto:contact@maugard-bois.com">contact@maugard-bois.com</a>
Entrepreneurs des Territoires	BLANC	Henri	président 11	06 03 95 34 99	
	HELOU	Tammouz	Service Forestiers National	01 53 91 44 89	<a href="mailto:te-helou@e-d-t.org">te-helou@e-d-t.org</a>
<b>STRUCTURES D'APPUI AU DEVELOPPEMENT</b>					

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

<b>TERRITORIAL</b>					
CAUE	DELOCHE	Cyril	conseiller énergies - EIE	04 68 11 56 29	<a href="mailto:c.deloche@caue-lr.org">c.deloche@caue-lr.org</a>
	BARRES	Renaud	Directeur	04 68 11 56 20	<a href="mailto:r.barres.caue11@gmail.com">r.barres.caue11@gmail.com</a>
	PONROUCH	Véronique	relations aux coll. locales		<a href="mailto:v.ponrouch.caue11@gmail.com">v.ponrouch.caue11@gmail.com</a>
ADEME	TROUSSELET	Nathalie	Ingénieur en charge du Bois Energie	04 67 99 89 62	<a href="mailto:nathalie.trousselet@ademe.fr">nathalie.trousselet@ademe.fr</a>
URCUMA	COLIN	Emmanuel	responsable machinisme	04 67 36 47 93	
FDCUMA	SICARD	Jacky	Directrice	04 68 11 99 04	<a href="mailto:j.sicard.cuma.11@wanadoo.fr">j.sicard.cuma.11@wanadoo.fr</a>
	MILLET	Florent	technicien	04 68 11 99 04	<a href="mailto:territoire.cuma11@gmail.com">territoire.cuma11@gmail.com</a>
Syndicat dptl des NRJ	TOURNIER	Arnaud	technicien inst. Elec.	04 68 11 56 30	
<b>ASSOCIATIONS</b>					
Pôle Energies 11	TURLAN	Franck	Conseiller BE - PE11	04 68 11 56 26	<a href="mailto:f.turlan@pole-energie.11.org">f.turlan@pole-energie.11.org</a>
	HOULY	Céline	Secrétaire PE11	04 68 11 39 54	
Bois énergie 66	BARIC	Jean Philippe	chargé de mission	04 68 05 05 51	<a href="mailto:jeph.baric@be66.fr">jeph.baric@be66.fr</a>
	ZABALA	Grégory	Chargé de mission Certification/Approvisionnement	06 10 24 10 04	<a href="mailto:g.zabala@be66.fr">g.zabala@be66.fr</a>
Fédé Aude Claire	LEROUX	Bruno	directeur	04 68 31 29 20	<a href="mailto:federation@auDECLAIRE.org">federation@auDECLAIRE.org</a>
	PLASSARD	Clémentine			
GEE Aude	LANDSBERGER-ISAAC	Boris	Animateur Réseau du Groupe d'Education à l'Environnement de l'Aude	04 68 31 86 53	<a href="mailto:info@gEEaude.org">info@gEEaude.org</a>
LPO Aude	RUTKOWSKI	Thierry	président	04 68 69 83 93	<a href="mailto:rutkowski.thierry@wanadoo.fr">rutkowski.thierry@wanadoo.fr</a>
	TRACOL	Yann	directeur	04 68 49 12 12	
	ROULLAUD	Yves	ZPS Pays Sault (docob)	04 68 69 44 87	
Nature et Progrès	BONNEAULT	Eole		04 68 20 94 75	<a href="mailto:np11@laposte.net">np11@laposte.net</a>
AMORCE	OREMUS	Yann	Bois énergie (aspects juridique)	04 72 74 09 77	
Asso maires de l'Aude				09 79 10 40 91	<a href="mailto:asso-maires-aude@orange.fr">asso-maires-aude@orange.fr</a>

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

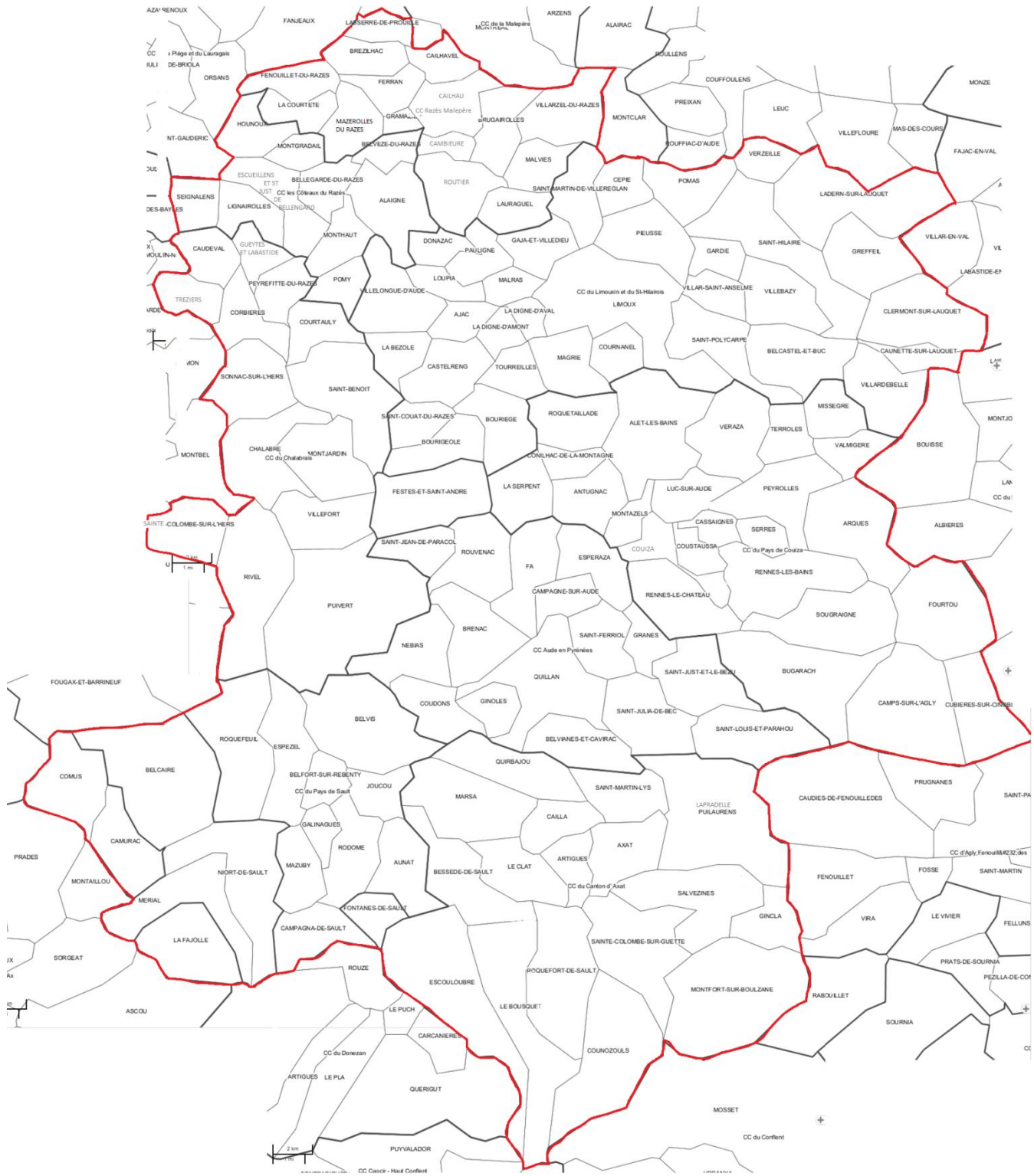
Asso des écomaires				01 53 59 58 00	
Club entreprendre HVA		Brigitte	secrétaire	04 68 31 16 32	<a href="mailto:clubentreprendre@wanadoo.fr">clubentreprendre@wanadoo.fr</a>
	APARICIO	Marijo	presidente	06 80 58 09 46	
AIRE	L'HENORET	Nadine	présidente	04 68 20 90 36	<a href="mailto:aireassociation@hotmail.com">aireassociation@hotmail.com</a>
ECORCE	GIRALT	Anne	animatrice	05 81 29 21 98	<a href="mailto:ecorce@laposte.net">ecorce@laposte.net</a>
<b>FORMATION</b>					
Institut St Joseph	OLIVE	Gilles	Professeur forestier		<a href="mailto:giolive@wanadoo.fr">giolive@wanadoo.fr</a>
	FAURE	Bruno	Professeur forestier		<a href="mailto:bruno.faure@orange.fr">bruno.faure@orange.fr</a>
Bâtipôle	EBERHARD	Dirk	formateur construction bois	04 68 31 32 15	<a href="mailto:ecoco@free.fr">ecoco@free.fr</a>
<b>TOURISME / LOISIRS</b>					
Com Dptl Tourisme	COSTES	Monsieur	directeur	04 68 11 66 00	<a href="mailto:direction@audetourisme.com">direction@audetourisme.com</a>
	RAYNAUD	François	responsable développement	04 68 11 65 95	<a href="mailto:developpement@audetourisme.com">developpement@audetourisme.com</a>
SIAT	MICHEZ	Jean-Michel		04 68 20 11 78	<a href="mailto:jean-michel.michez@laposte.net">jean-michel.michez@laposte.net</a>
ONCFS 11	TOMASELLA	Michel	chef service	04 68 31 10 56	<a href="mailto:sd11@oncfs.gouv.fr">sd11@oncfs.gouv.fr</a>
CD Rando Pedestre	PECH	Eliane	présidente		
	CLARETO	Pierre	secrétaire général	04 68 47 69 26	<a href="mailto:contact@auderando.fr">contact@auderando.fr</a>
FD chasse	BASTIE	Yves	président	04 68 78 54 34	<a href="mailto:fed.chas11@wanadoo.fr">fed.chas11@wanadoo.fr</a>
	PENTOUX		directeur		
	GALY	Jacky	interlocuteur HVA		
FD pêche	PARAIRE	Paul	président	04 68 25 16 03	<a href="mailto:fedepeche11@wanadoo.fr">fedepeche11@wanadoo.fr</a>
<b>RESEAU CFT</b>					
CFT Cabardès	MOUSSET	julien	Animateur CFT	04 68 11 12 43	<a href="mailto:julien.mousset@yahoo.fr">julien.mousset@yahoo.fr</a>
CFT Garrotxes et Carol	SIVADE	Laurie	Animatrice CFT	04 68 04 97 60	<a href="mailto:laurie.sivade@parc-pyrenees-catalanes.fr">laurie.sivade@parc-pyrenees-catalanes.fr</a>
CFT Vallespir & Subéraie catalane	BINDA	Camille	Animatrice CFT / Agente du Pays	04 68 87 43 24	<a href="mailto:c.binda@payspyreneesmediterranee.org">c.binda@payspyreneesmediterranee.org</a>
	JIMENEZ	Celine	Animatrice CFT / Agente du Pays		<a href="mailto:cjimenez@payspyreneesmediterranee.org">cjimenez@payspyreneesmediterranee.org</a>
CFT PNR Haut	BEAUSSART	Xavier	Animateur CFT	04 67 97 38 22	<a href="mailto:adjoint-direction@parc-haut-languedoc.fr">adjoint-direction@parc-haut-languedoc.fr</a>

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

Languedoc					
CFT Pays Cévennes	BIAU	Romain	Animateur CFT		<a href="mailto:rbiau@myriapolis.fr">rbiau@myriapolis.fr</a>
CFT Aigoual	MARTIN	Benoit	Animateur CFT		<a href="mailto:b.martin-ccaigoual@orange.fr">b.martin-ccaigoual@orange.fr</a>
CFT Mirepoix (future)	PAULY	Florent	employé commune Dun	09 77 33 46 65	
CFT PNR Pyrénées Ariégeoises	ROULIER	Elodie	chargée mission forêt-bois PNR	05 61 02 71 69	<a href="mailto:e.roulier@parc-pyrenees-ariegeoises.fr">e.roulier@parc-pyrenees-ariegeoises.fr</a>
<b>BUREAUX D'ETUDE</b>					
ALCINA	MOUNDY	Pierre Jean	Directeur	04 67 54 04 59	
A3E					
ENTEC	WAESSEM	Vincent	chaudières plaquette	06 74 89 92 72	
<b>GESTION FORESTIERE</b>					
	DUBUS DE WARNAFFE	Gaetan	ingénieur forestier indépendant	09 65 18 88 09	<a href="mailto:gdbus@gestion-forestiere-sud.com">gdbus@gestion-forestiere-sud.com</a>
	VERDIER	Bastien	technicien	06 50 65 22 32	
	LOUVET	Jerome	expert forestier	06 11 52 81 76	<a href="mailto:j.louvet@aef-expert-forestier.fr">j.louvet@aef-expert-forestier.fr</a>
	MARTIN	Richard	expert forestier		<a href="mailto:richard.martin@iet-france.eu">richard.martin@iet-france.eu</a>
<b>PRESSE</b>					
Eco Maison Bois	LHOMME	Frédéric	directeur publication	05 61 99 07 47	<a href="mailto:f.lhomme@ecomaisonbois.fr">f.lhomme@ecomaisonbois.fr</a>
Le Bois International	FAGES	Robert		06 78 21 73 79	<a href="mailto:fages.r@wanadoo.fr">fages.r@wanadoo.fr</a>
Indépendant			carcassonne	04 68 10 52 52	<a href="mailto:redaction.carcassonne@lindependant.com">redaction.carcassonne@lindependant.com</a>
	VANDENBUSCHE	nicolas	correspondant Quillan	04 68 20 29 20	<a href="mailto:vandenbussche.nicolas@gmail.com">vandenbussche.nicolas@gmail.com</a>
La dépêche			carcassonne	04 68 11 90 11	<a href="mailto:redaction11@ladepeche.fr">redaction11@ladepeche.fr</a>
			limoux	04 68 31 09 85	
	LEMINEZ	Monique	correspondante Chalabrais		
MidiLibre			carcassonne	04 68 10 52 00	<a href="mailto:redac.carcassonne@midilibre.com">redac.carcassonne@midilibre.com</a>

## Cartographies

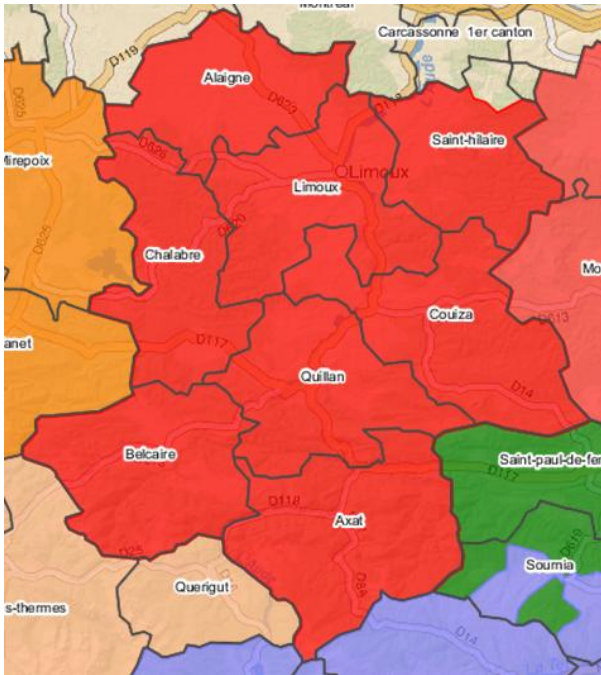
### Ensemble des communes concernées par la Charte Forestière Haute-Vallée de l'Aude (découpages communautés de communes)



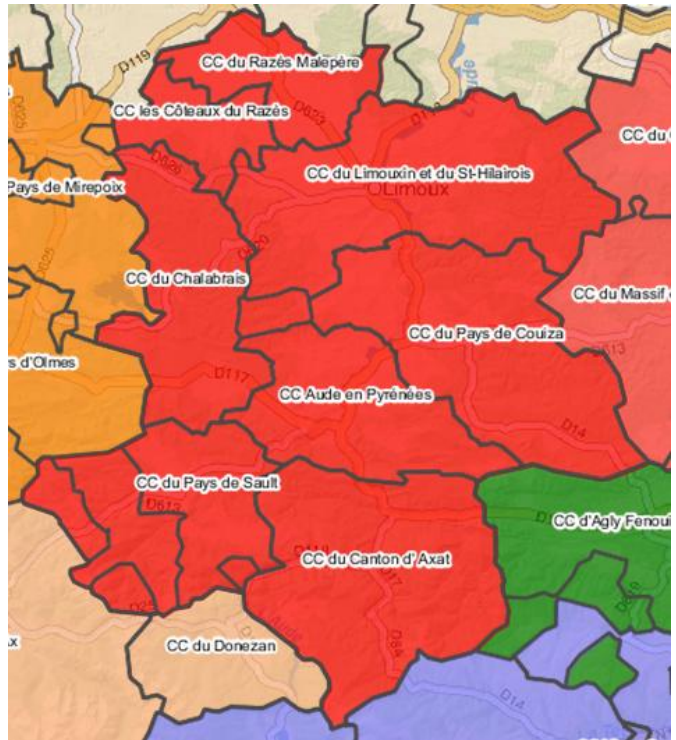


# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

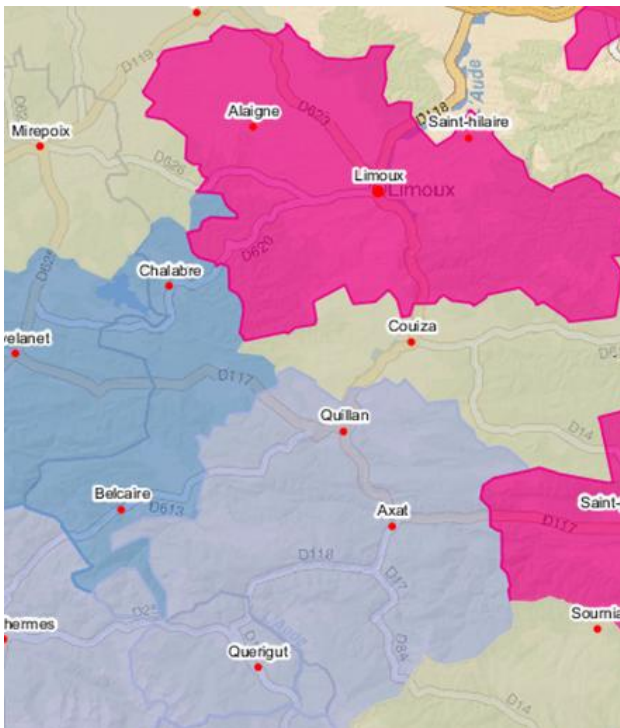
## Répartition des cantons



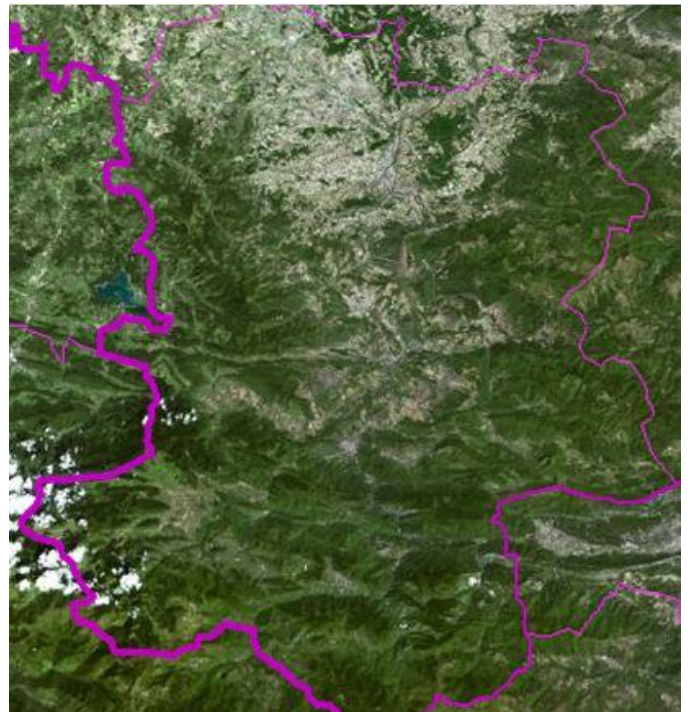
## Répartition des Communautés de communes



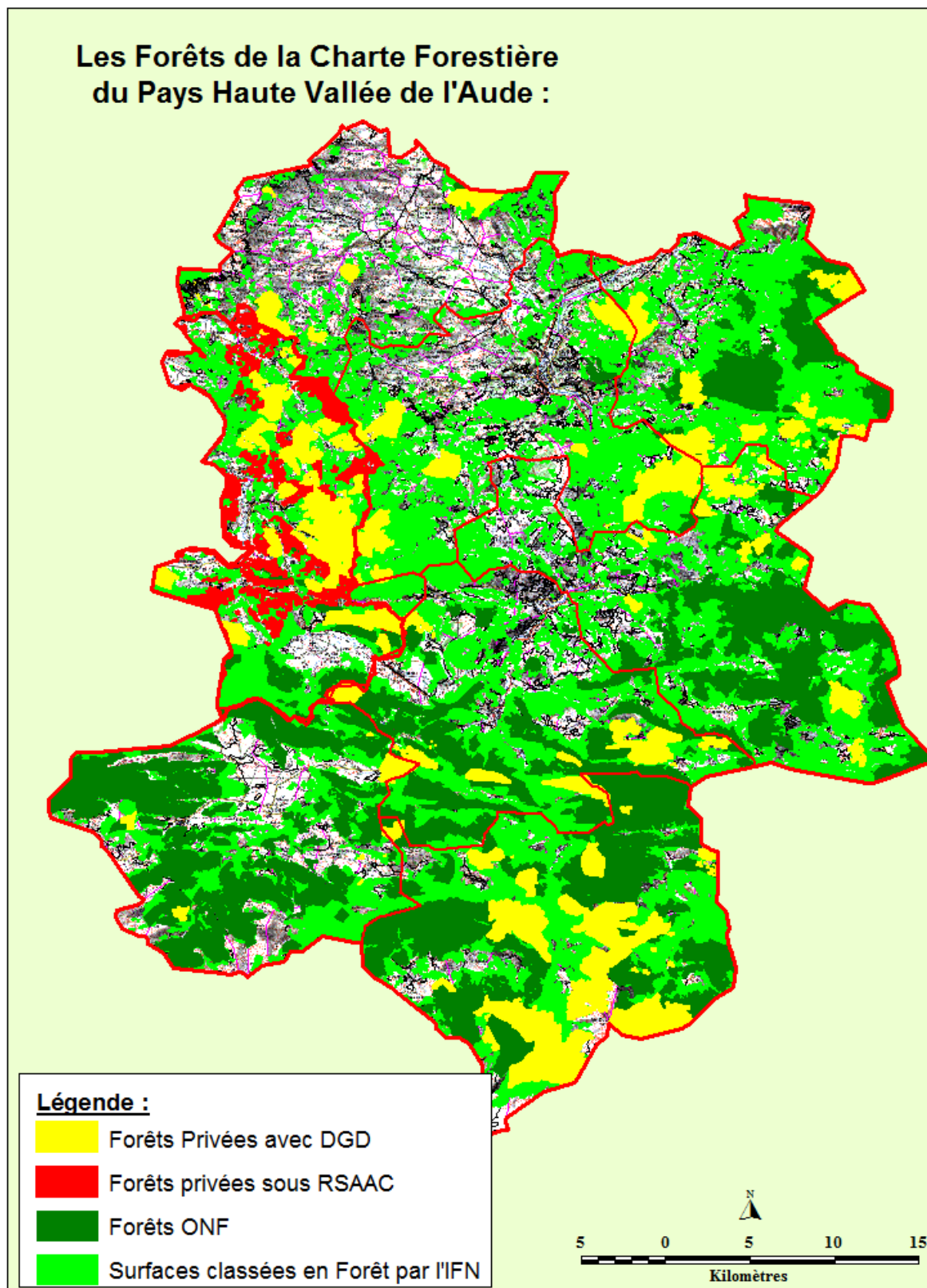
## Bassins de vie



## Vue aérienne



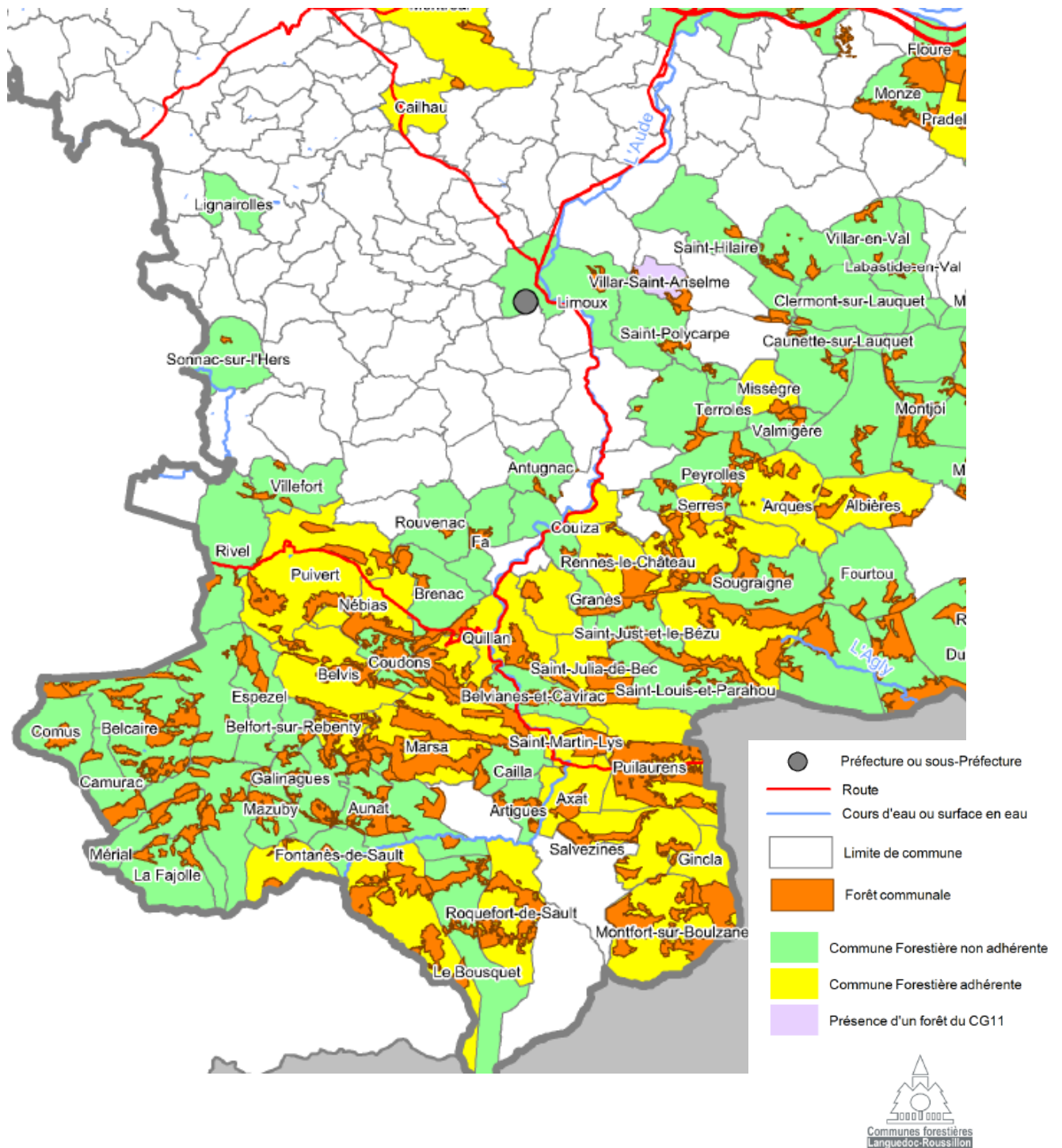
**Les Forêts de la Charte Forestière  
du Pays Haute Vallée de l'Aude :**





# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

## Cartographie des communes adhérentes aux Communes forestières

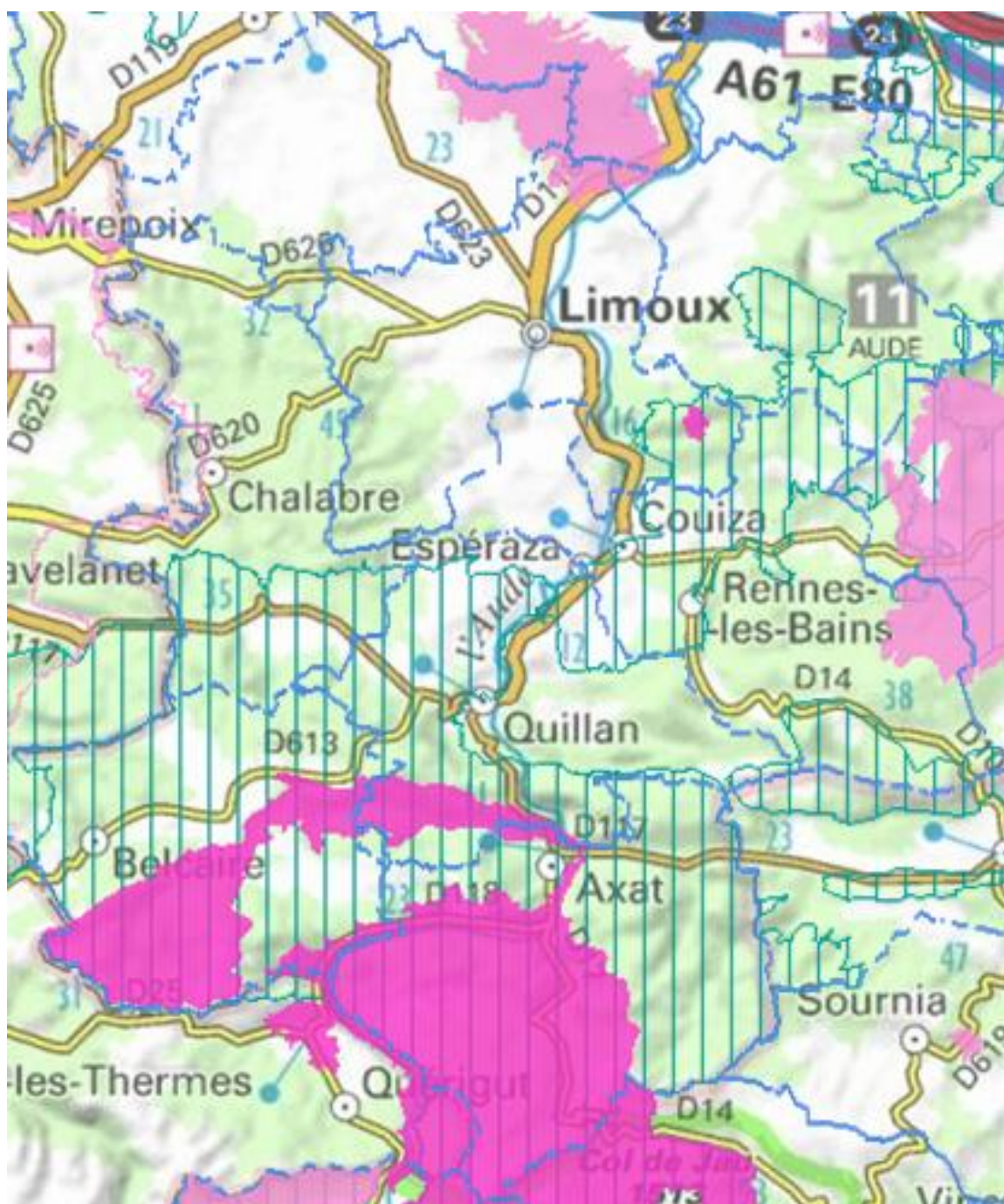




## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

---

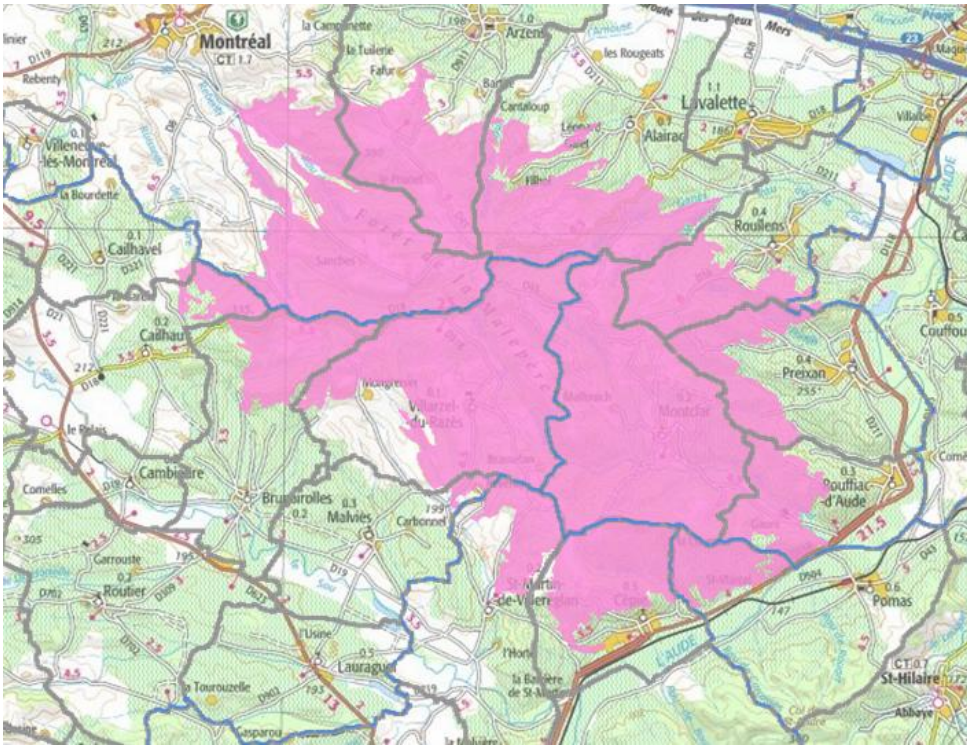
Répartition des zones Natura 2000 en HVA (détail dans les pages suivantes)





# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

SIC Massif de la Malepère



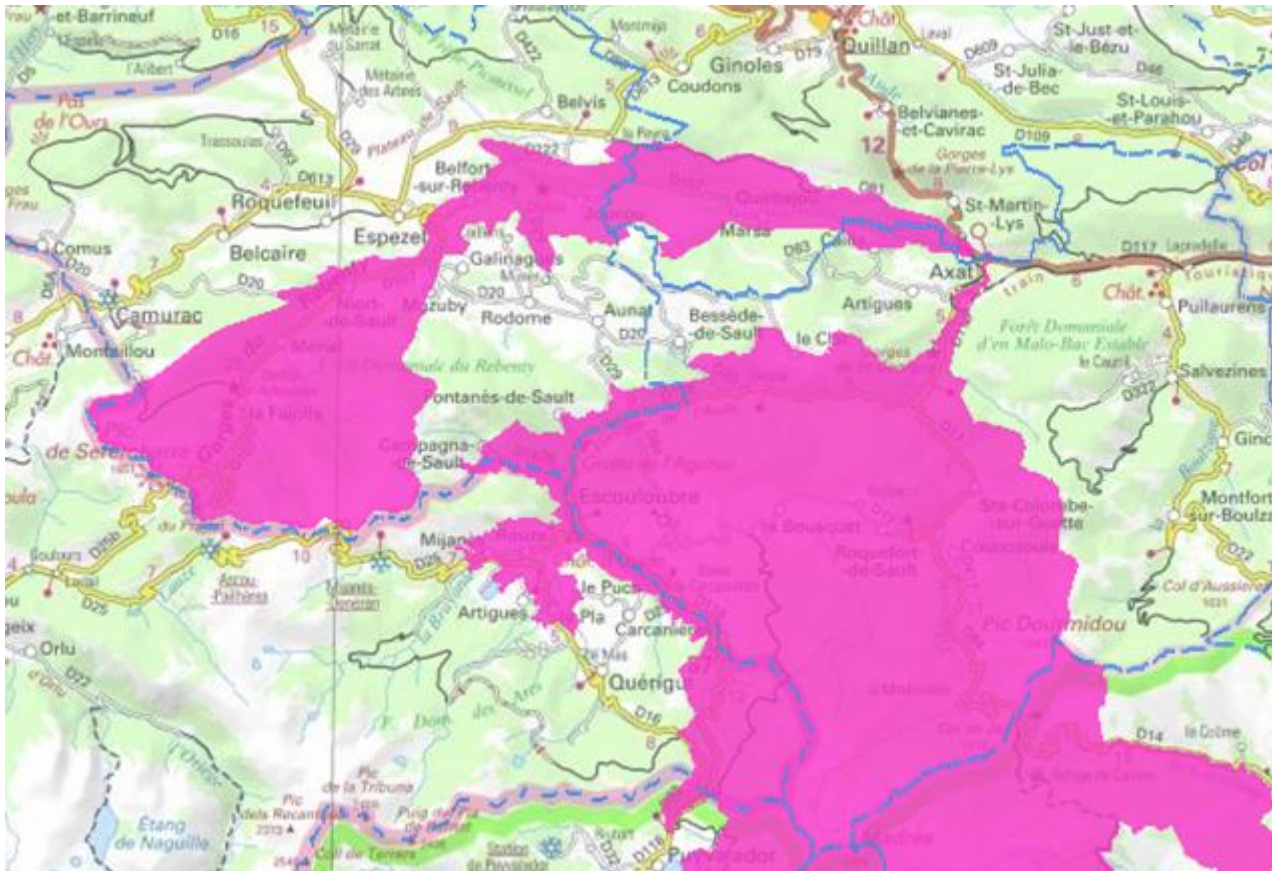
SIC Vallée de l'Orbieu





# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

SIC HVA et Bassin de l'Aiguette + SIC Bassin du Rebenty



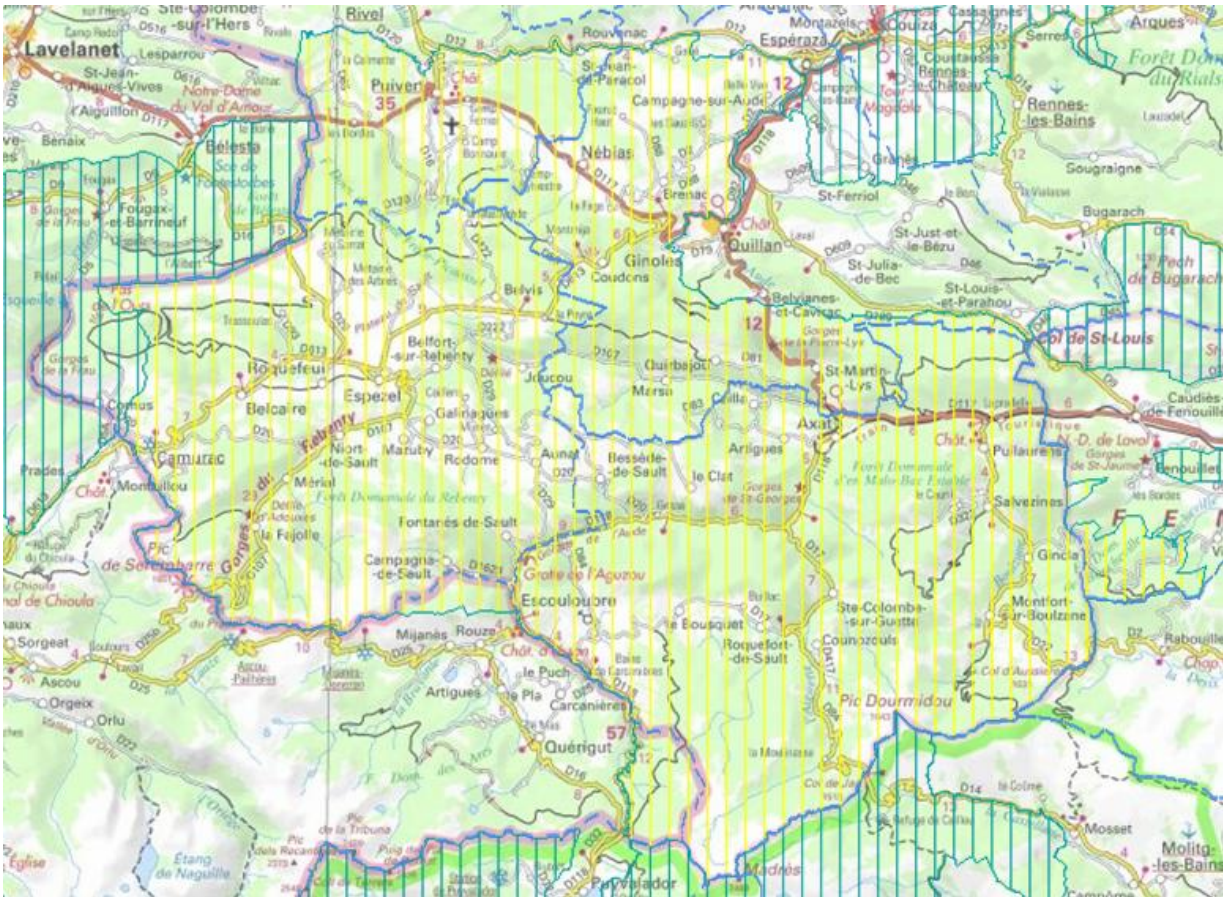
ZPS Hautes Corbières



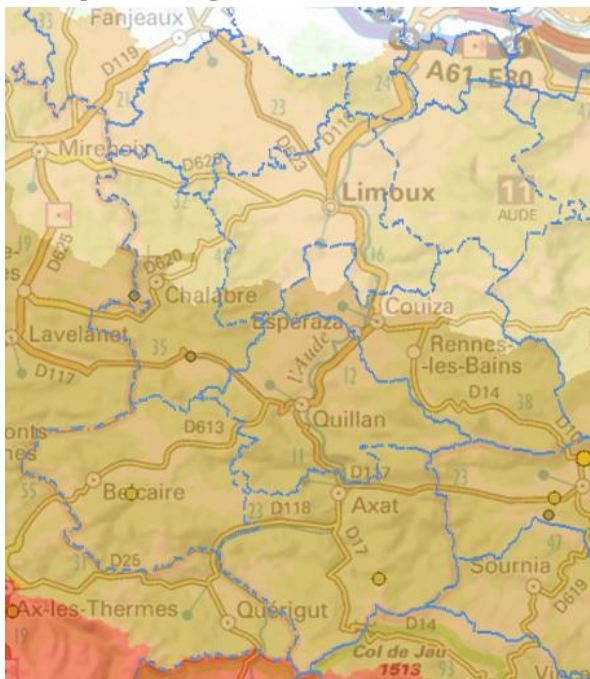


# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

## ZPS Pays de Sault



## Risque sismique



## Risque ICPE



## Études complémentaires

### **Étude de la ressource disponible dans les forêts publiques et privées gérées en Haute Vallée de l'Aude**

Rendue en Janvier 2012 par Stéphane Goyenheix, Office National des Forêts, Responsable de l'UT Haute Vallée de l'Aude.

Cette étude comprend un rapport détaillé de 23 pages, deux tableaux complets consignant l'ensemble des données compilées et analysées pour l'étude, une cartographie de localisation des forêts aménagées et gérées concernées, deux fiches synthétiques de données (figurant dans le corps du document) pour les forêts publiques et privées.

Ce document est disponible auprès de l'animateur de la Charte Forestière sur simple demande.

### **Caractérisation des forêts privées non gérées en Haute-Vallée de l'Aude**

Rendue fin 2011 par Florian Prudhomme, sous la supervision de Matthieu Chanut, Centre Régional de la Propriété Forestière du Languedoc-Roussillon.

Cette étude comprend un rapport détaillé de ... pages, ... tableaux de synthèse présentant les caractéristiques des propriétés forestières non gérées en HVA.

Ce document est disponible auprès de l'animateur de la Charte Forestière sur simple demande.

### **Identification de débouchés bois porteurs (bois d'œuvre)**

Rendue en Octobre 2012 par Renaud Racine, Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologies Bois de Midi-Pyrénées.

Cette étude comprend un rapport détaillé de ... pages, ... fiches de synthèse des entretiens d'acteurs réalisés, un fichier Excel regroupant l'analyse des résultats et l'affichage des préconisations pour le développement de la filière aval pour le bois local.

Ce document est disponible auprès de l'animateur de la Charte Forestière sur simple demande.

## Documents et démarches existants

### Documents et démarches d'orientation forestière

#### Schéma stratégique forestier des Pyrénées

Le Schéma stratégique forestier des Pyrénées est le volet forestier du « Schéma de massif des Pyrénées ». Il s'inscrit dans le cadre de la Convention Interrégionale de Massif. Il a été validé par le Comité de Massif le 7 juillet 2009.

Le Schéma s'est construit autour de 5 lignes d'action qui ont été présentées, à mi-parcours, par l'instance stratégique en comité de massif en juillet 2008. Pour chacune de ces lignes d'action, des objectifs stratégiques ont été déclinés en objectifs opérationnels :

1. Structurer, valoriser et positionner l'offre de bois Pyrénéenne sur le marché du bois
  - a. Apporter aux industriels des garanties de volume (massification) et d'homogénéité (niveau de qualité / type de produit)
  - b. Valoriser au mieux le mix produit en forêt et en scierie et améliorer la compétitivité de l'offre en bois ronds et sciés
  - c. Contribuer à développer le marché de bois de hêtre
2. Mobiliser plus...
  - a. Développer des solutions palliatives et effectives face au morcellement de la propriété
  - b. Connaître et maîtriser les enjeux de gestion durable de la forêt dans un contexte géographique de montagne
  - c. Optimiser l'organisation de la mobilisation pour maîtriser les coûts
3. ... Mobiliser mieux le bois des Pyrénées tout en préservant le fonctionnement des écosystèmes forestiers
  - a. Identifier a priori et éviter une mobilisation « non durable », inutile ou excessivement coûteuse
  - b. Intégrer dans les pratiques de mobilisation des bois des choix favorables à la richesse des milieux
  - c. Veiller à la régénération de la forêt
4. Stabiliser les métiers de la forêt et développer les emplois sur le massif
  - a. Tout faire pour améliorer et mieux sécuriser le travail en forêt
  - b. Pérenniser les entreprises par une plus grande stabilité des commandes
  - c. Accompagner les entreprises de travaux forestiers dans leurs démarches de gestion et de qualité, leur donner des possibilités d'encadrement ou de soutien
5. Intégrer la forêt dans les enjeux de gestion de l'espace rural de montagne
  - a. Valoriser la plurifonctionnalité de la forêt Pyrénéenne
  - b. Intégrer la forêt et sa desserte dans les politiques d'aménagement
  - c. Caractériser et anticiper les risques pour les forêts liés aux événements et au changement climatique

(Union Grand Sud des Communes Forestières, 2009)



## Documents et démarches cadres pour le Languedoc-Roussillon

### *Orientations Régionales Forestières (ORF)*

Ce document est la déclinaison régionale des orientations forestières de l'État. Il constitue le cadre qui fixe les règles forestières à appliquer dans les forêts privées et publiques. En Languedoc-Roussillon ce document date de novembre 1998 et devrait être révisé prochainement. (Calvet, 2011) Il établit le cadre de rédaction des documents spécifiques suivants :

#### Directives Régionales d'Aménagement (DRA)

Elles constituent le cadre des aménagements des forêts domaniales, validées par le ministre. Son contenu est consultable auprès de la préfecture de région.

#### Schéma Régional d'Aménagement (SRA)

Il est le cadre des aménagements des forêts communales, régionales, départementales ou appartenant à des EPCI. Il est approuvé par le préfet de région. Son contenu est consultable auprès de la préfecture de région.

#### Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS)

Il rassemble les règles de gestion pour les forêts privées. Il est approuvé par le CRPF, avec un regard de la DRAAF. Son contenu pour le Languedoc-Roussillon est disponible sur le site du CRPF.

Les DRA, SRA et SRGS sont déclinés par régions naturelles. En Languedoc-Roussillon, 5 régions naturelles ont été identifiées :

- Zones sous influence méditerranéenne stricte (sans les piémonts),
- Bordures du Massif Central et zones sous influence Atlantique,
- Grands Causses,
- Pyrénées,
- Margeride.

Ces ORF sont sous le regard de la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers du Languedoc-Roussillon (CRFPF), dont la composition est disponible auprès de la DRAAF, ou de l'animateur de la Charte Forestière. (Calvet, 2011)

### *Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier*

La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP) du 27 juillet 2010 a instauré un plan pluriannuel de développement forestier, organisant l'action (animation et investissement) en faveur de massifs où la mobilisation est jugée prioritaire et en y concentrant les interventions publiques. (DRAAF, 2010)

Ce Plan ne constitue pas un document cadre, mais un Plan d'Actions défini pour 5 ans, avec pour objectif d'avoir des retours concrets et rapides, sur le volume de bois mobilisé notamment. Au niveau Languedoc-Roussillon, les massifs prioritaires ont été répertoriés et caractérisés, ainsi que les Schémas Locaux de Développement Forestier existants (CFT, PDM, PAT, schémas de desserte, etc.). A partir de l'identification des freins, des actions potentielles sont définies, puis validées par le préfet. Ces actions s'inscrivent dans les ORF et sont modifiables

---

# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

---

à tout moment par retour des acteurs concernés, notamment des animateurs de SLDF, de manière à se rapprocher au maximum des réalités de terrain. (Maire, 2011)

## *AGIR pour la forêt et la filière bois en Languedoc-Roussillon*

Claude BALAND, Préfet de la région Languedoc-Roussillon a signé avec le Président du Conseil régional Languedoc-Roussillon, et Christophe GLEIZE, président de ARFOBOIS, association interprofessionnelle régionale de la forêt et de la filière bois, le contrat 2010-2013 « AGIR pour la forêt et la filière bois ».

La conférence forestière régionale du 2 octobre 2009 à la Salvetat-sur-Agout avait été l'occasion de partager les résultats des premiers travaux pilotés par la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et par les services du Conseil régional en partenariat avec les professionnels pour mieux connaître les acteurs de la filière, et en particulier la seconde transformation et identifier les actions clés du développement de la filière.

Aujourd'hui, le partenariat entre État, Région et professionnels aboutit à l'identification d'axes de travail et d'actions en faveur de l'amont et de l'aval de la filière, dont certaines sont d'ores et déjà mises en œuvre.

La signature du contrat « AGIR pour la forêt et la filière bois » est le témoignage d'une volonté commune de valoriser le bois dans ses différents usages dont la construction et l'énergie, en permettant aux entreprises de la filière de s'adapter à la demande du marché local, et aux propriétaires forestiers de mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion durable des forêts. (DRAAF, 2010)

Cette démarche ne constitue pas un cadre pour la gestion ou l'exploitation des forêts mais une réflexion sur l'aval de la filière bois principalement. Il rejoint le PPRDF sur quelques aspects de la mobilisation des bois, mais concentre son attention sur la valorisation des bois et leur transformation. Elle définit annuellement 15 à 20 actions prioritaires d'un point de vue régional avec pour objectifs principaux de positionner la production régionale sur le bois construction et de diversifier les autres produits. (Thomas, 2011)

## **Charte forestière du Chalabrais**

### *Enjeux identifiés*

- Entretien et valoriser les parcelles privées et les bois d'avenir
- Informer voire former les propriétaires forestiers en matière de sylviculture
- Favoriser une gestion forestière concertée
- Améliorer la voirie forestière
- Garantir des conditions d'exploitation des bois satisfaisantes des points de vue technique et financier
- Favoriser l'emploi de proximité dans le secteur forestier
- Travailler pour une filière bois structurée et organisée en réseau
- Préserver les espèces végétales et animales et les habitats naturels patrimoniaux forestiers
- Assurer la pérennisation et la diversification des peuplements forestiers
- Favoriser l'ouverture au public des milieux boisés. (Charte Forestière du Chalabrais, 2010)



# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

## Réalisations

- Étude des PSG existants et diagnostic des forêts sous RSAAC : Constat : la forêt est morcelée, mais finalement en cumulant les PSG 4400 ha + les forêts gérées par l'ONF ~1000 ha + les forêts sous RSAAC 2800 ha, on se rend compte qu'on couvre 8200 ha sur 13 000 ha boisés, soit 63 % de la forêt en Chalabrais. Il est donc possible d'avoir un impact non négligeable sur la gestion des forêts en commençant par travailler avec ces « gros » propriétaires.
- Étude sur la qualité visuelle du Hêtre : Plutôt que de se satisfaire du constat général qui dit que le hêtre (voire le bois) est de mauvaise qualité dans le secteur, nous pouvons dire aujourd'hui que le hêtre en soi est de bonne qualité, mais il nécessite d'être séché et purgé. Il reste à trouver des utilisations possibles, en concertation avec les professionnels.
- Projets bois énergie : Informations et accompagnement d'un projet d'approvisionnement : installation d'un prestataire local de broyage de plaquette ; et de projets de chaufferies collectives : pré-diagnostic à Ste Colombe sur l'Hers, étude de faisabilité à St Benoit, et lancement pour Chalabre + début de questionnement sur le bois bûche.
- Projet bois construction : Reformulation et réalisation du projet de Baraque du Souvenir pour Lescale : utilisation de bois locaux, intervention de chantiers de formation Bâtipôle, fort enjeux : patrimonial, pédagogique et touristique.
- Réactualisation du schéma de desserte : Réflexion et étude approfondie pour identifier les priorités
- Projets de desserte : Malgré la longueur de mise en place, un projet va voir le jour entre Puivert et Rivel (Bordes).
- Réseau de placettes : Mise en place d'un réseau de mesures par le CRPF, permettant d'observer la croissance réelle des forêts dans le secteur.
- Sentier des métiers du bois : Implantation de 15 panneaux décrivant les utilisations passées et actuelles de 15 essences forestières présentes dans le secteur.
- Fête du bois, animations scolaires. (Charte Forestière du Chalabrais, 2011)

## Évaluation

Tableau de synthèse de l'évaluation annuelle de la CFT du Chalabrais

	indicateurs		nombre de cibles touchées	Critères (notés de 1-excellent à 5-médiocre) <sup>1</sup>				
	réalisation	résultats		Pertinence	Cohérence	Effizienz	Efficacité	Utilité
2006-2007	100%	93%	185	1,4	1,5	1,8	2,1	2,8
2007-2008	64%	31%	228	1,0	1,1	1,9	1,9	2,3
2008-2009	86%	40%	310	1,6	1,3	2,1	2,0	2,3
2009-2010	70%	51%	346	1,1	1,2	1,9	1,9	2,3
2010-2011	76%	72%	359	1,0	1,3	1,9	1,8	2,1
moyenne globale	79%	60%	Cumul : 1428	1,2	1,3	1,9	2,0	2,4

<sup>1</sup> - La pertinence est l'évaluation de l'adéquation entre la politique et les besoins identifiés ;  
- La cohérence évalue que les objectifs, moyens et acteurs mobilisés pour une action sont justifiés ;  
- L'effizienz permet de juger si les moyens mis en œuvre ont été suffisants aux vues des résultats obtenus ;  
- L'efficacité atteste que les résultats sont bien conformes aux objectifs identifiés ;  
- L'utilité est une estimation des impacts que les effets induits par les résultats opèrent sur la société.

---

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

---

Dans l'ensemble, chaque programme atteint un peu plus de 70% de taux de réalisation, ce qui est correct, par contre nous pouvons remarquer des disparités dans le temps des résultats de ces actions.

Pourtant la pertinence et la cohérence de ses actions est restée stable et très bonne dans le temps, ce qui dénote la réflexion consultative en amont de la mise en place de ces actions, essentiellement au niveau du comité de suivi.

Pour ce qui est de l'efficacité des actions, elle reste bonne, ce qui veut dire que les moyens mis en œuvre pour développer les actions sont généralement judicieux, et, une fois de plus, mûrement réfléchis au sein du comité de suivi.

Par contre, nous pouvons remarquer que l'efficacité et l'utilité des actions est plus mitigée. Sans pour autant être négatives, nous remarquons que les effets escomptés ne sont pas réels sur le terrain, d'un point de vue global. Cela ne doit pas enlever aux réussites ponctuelles qui ont permis de faire avancer certains domaines, tels que le bois énergie et les animations scolaires et grand public notamment. Cela ne doit pas non plus effacer le travail de rencontre et de sensibilisation des élus. Démarche qui a cependant montré ses limites par les faibles retours dans le temps de cet investissement.

Le bois constitue souvent le centre d'une démarche à moyen, voire à long terme, qu'il s'agisse de gestion ou d'utilisation ; démarche qui ne semble pas faire partie des priorités effectives de la majorité des élus de l'intercommunalité. (Charte Forestière du Chalabrais, 2011)

### Typologie des stations forestières

Ce catalogue a été réalisé par les bureaux d'études ALCINA Forêts, Fédération Aude Claire et Hélène Chevallier, sous la coordination du CRPF Languedoc-Roussillon, et financé par l'État et la Région Languedoc-Roussillon. Il concerne les zones du Razès, de la Piège et de la Malepère pour l'Aude. (CRPF - Alcina, 2011)

Il a pour vocation d'identifier et de classer les différents types de stations forestières de ces zones. On appelle station forestière une zone qui présente des caractéristiques de climat, géologie, composition des sols, flore, végétation et types de peuplements similaires. Cette classification permet donc d'identifier les différents types de milieux forestiers existants, et ainsi pour chaque type déterminer des itinéraires sylvicoles adaptés. Informations qui seront consignées et expliquées dans un guide utilisable par les propriétaires forestiers et, d'une manière générale, par un public non averti. Ce guide sera élaboré par le CRPF LR, édité et largement diffusé à la fin de l'année 2012.

### Schémas de desserte

L'objectif principal d'un schéma de desserte est de permettre de prévoir les équipements de voirie dans le cadre d'une approche globale intégrant les paramètres économiques (optimisation de la mobilisation de la ressource), sociaux (exigence d'accès des autres usagers), environnementaux (protection des milieux fragiles) ainsi que les contraintes réglementaires, physiques et foncières. A l'échelle d'un territoire, le schéma de desserte représente aussi un outil de concertation entre les acteurs de l'espace forestier.

## *Du Chalabrais élargi*

Ce schéma créé en 1985, réactualisé en 2001 est en cours de réactualisation cette année. Cette action fût lancée dans le cadre du programme d'actions de la Charte Forestière du Chalabrais.

A l'heure actuelle, tous les comités de pilotage ont eu lieu pour valider la méthodologie, les secteurs prioritaires, puis les avant-projets de dessertes ciblées.

## *Des corbières occidentales*

Cette étude identifie 16 unités de gestion, réparties en fonction de la desserte départementale existante. Ensuite, les projets sont estimés en fonction du potentiel de capital bois d'œuvre sur pied et exploitable. Ils sont répartis en projets d'amélioration, et de création. Globalement 16 millions de Francs de travaux sont listés (soit environ 2,5 millions d'Euros), répartis en 38 projets d'amélioration, soit 58,51 km, et 32 projets de création, soit 70,712 km, ainsi que 7 places de retournement et 16 places de dépôt. Ces projets sont également triés par priorité, en calculant le ratio valeur des volumes mobilisables / coût des investissements (BRL, 2001)

Ce qui importe à l'heure actuelle c'est de retravailler ces données pour les rapprocher de scénarios réalisables, vu le contexte économique actuel. Il importe également de prévoir une animation autour de ce schéma de desserte pour se rapprocher des maîtres d'ouvrages potentiels et discuter avec eux de la faisabilité des projets, par ordre de priorités identifiées, si tant est que ces priorités soient encore pertinentes aujourd'hui.

## *De la vallée du Rebenty*

Cette étude présente le secteur forestier et détaille la réalisation potentielle de 8 projets + 4 projets potentiels. Elle précise les volumes potentiellement mobilisables, pour établir un ratio de priorité en fonction du coût des travaux qui y sont liés. Sont détaillés ensuite les pistes de financement. (DDAF 11, 1982)

Les éléments disponibles sont intéressants, mais il apparaît indispensable de ractualiser les données de financements, et de faire un état des lieux des dessertes réalisées ou non, et pour quelle raison.

## *Du massif de Madre-Boulzane rive gauche*

Cette étude présente le secteur forestier concerné, divisé en deux massifs et 7 sous-massifs. Une estimation est faite des surfaces et volumes potentiellement mobilisables dans les sous-massifs identifiés. Sont alors décrites 13 routes possibles à réaliser (pour une distance totale de plus de 60 km et une mobilisation potentielle de 5 000 m<sup>3</sup> de bois par an) et 6 routes (soit 20 km supplémentaires) pour lesquelles il faut attendre une opportunité politique ou financière. Sont calculés ensuite les financements par projet. Les impacts socio-économiques de ces projets sont évalués à la fin du document. Il est évoqué l'intérêt d'établir des contrats d'approvisionnements pour consolider et localiser le lien entre propriétaires et exploitants. Une analyse légère évoque la possibilité, quoique difficile, de mettre en place une scierie ou une unité de façonnage ou de production et formation artisanale. (DDAF 11, 1982)

---

# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

---

Il semblerait que les éléments disponibles ici soient assez peu précis, ce qui justifie de s'y pencher à nouveau pour préciser et actualiser les informations.

Quoiqu'il en soit, l'un des points majeurs concernant les schémas de desserte est leur animation, sans laquelle ces documents risquent de rester dans des placards.

## Inventaires forestiers

Le 3ème inventaire réalisé dans l'Aude par l'Inventaire Forestier National (IFN) commence à dater : 1990 (IFN, 1990). Les données immédiatement disponibles sont attachées aux "petites régions forestières IFN", ce qui rend complexe le travail.

Le territoire HVA est concerné par 4 de ces régions forestières. Il englobe en effet :

- La totalité de la région "Pays de Sault" : 43100 ha de forêts (taux de boisement de 67,4%) en 1990, mais en progression. Il s'agit de forêts de montagne, privées pour 54%, communales et domaniales pour le reste. Les résineux représentent 58 % des surfaces, avec surtout le sapin pectiné (36%) présent sur les versants nord au-dessus de 800 m et le pin sylvestre (14%) entre 600 et 800 m dans la partie nord-est. Le hêtre (24%) occupe une partie des ubacs, le chêne pubescent les zones intermédiaires du nord de la région et le chêne vert est présent sur les stations rocheuses et chaudes de basse altitude. Cette région comporte de belles forêts de production, sapinières et hêtraies, mais aussi des surfaces conséquentes de peuplements naturels sur des versants escarpés et inaccessibles.
- Une partie importante des « Corbières occidentales », dont le taux de boisement était déjà de 55% en 1990. La forêt est privée pour 66% de la surface et les feuillus sont majoritaires (69,5%). Les peuplements sont des taillis de chêne vert (19%) de chêne pubescent (27%) de hêtre (14%), et de châtaignier. Les futaies résineuses sont composées majoritairement de pin noir d'Autriche installé dans le cadre des travaux de restauration des terrains en montagne (12,5%), pin laricio (4,4%), cèdre de l'Atlas (3,9%), sapin, douglas....
- La partie sud de la région forestière « Razès et Piège », pour laquelle le taux de boisement est globalement de 33%, mais qui atteint 67% aujourd'hui dans le Chalabrais. La forêt est constituée à 80 % par des feuillus (chêne pubescent, chêne sessile et hêtre) et appartient à 88% à des propriétaires privés. Le pin noir d'Autriche, le laricio et le pin sylvestre occupent la plus grande partie des forêts résineuses, avec le douglas et le sapin .
- Enfin, une mince bande centrale nord-sud se rattache à la région forestière « vallée viticole de l'Aude », la moins boisée : 6,8% de taux de boisement. Il s'agit de petits massifs situés sur des buttes ou des sols difficiles, composés à 56% par des résineux (pin d'Alep surtout) et par des taillis de chêne vert et pubescent. (Meutelet, Données disponibles sur la forêt et la filière bois sur le territoire de la Haute Vallée de l'Aude, 2009)

## Ressources en bois énergie

L'étude « Mobilisation du bois et approvisionnement pour une filière bois énergie en Languedoc-Roussillon, financement Région LR 2007, réalisée par AEF et IET. Le document complet est consultable à l'unité UFBER.

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

« L'objectif de l'étude est de préciser les disponibilités de mobilisation de bois à destination de la filière « bois énergie », en complémentarité avec les filières existantes comme la papeterie, et d'identifier les conditions de mobilisation de ce bois, et les leviers sur lesquels les pouvoirs publics peuvent, le cas échéant, agir pour faciliter cette mobilisation. »

Synthèse rapide des résultats pour les régions forestières IFN présentes dans la Haute Vallée

Région forestière	Gisement mobilisable m3/an	Gisement mobilisable pour le bois-énergie m3/an	Dont gisement mobilisable en concurrence avec autres filières m3/an
<b>Corbières occidentales</b>	139 432	87 376	55 164
<b>Pays de Sault</b>	191 031	70 255	32 758
<b>Razès et Piège</b>	111 825	93 828	64 275
<b>Vallée viticole de l'Aude</b>	33 662	20 557	15 485
<b>Total</b>	<b>475 950</b>	<b>272 016</b>	<b>167 682</b>

A partir d'un gisement théorique disponible, en termes de volumes sur pieds et prenant en compte l'accroissement annuel, il a été cartographié un gisement mobilisable. Ensuite, diverses origine ont été répertoriées (entretien de rivières, élagages, DFCI, bois de rebut, connexes de scieries, taillis à courte rotation, etc.). Quant au gisement forestier, il a été établi des classes d'exploitabilité, des coûts de mobilisation bord de route, des coûts de transport et de transformation, une détermination du prix d'achat entrée chaudière et un calcul de la marge ou prix de vente bois sur pied. Ces différentes informations sont alors détaillées au niveau régional, par département.

Il est important de préciser qu'il s'agit d'orienter cette nouvelle filière pour en faire une filière complémentaire et non pas une filière de substitution aux industries actuelles. Pour ce faire, différentes actions sont identifiées :

1. Promotion du bois énergie : projets de chaudières, communication sur la ressource
2. Mettre en place un système de traçabilité de la plaquette forestière : bonnes pratiques d'approvisionnement, critères économiques et environnementaux
3. Soutenir les équipements nécessaires à cette filière : plateformes de stockage, aides à la mobilisation des petits bois
4. Animer les propriétaires pour mobiliser plus de bois : politique locale d'aménagement du territoire, animation foncière
5. Expérimenter et vulgariser des nouvelles méthodes d'exploitation adaptées au bois énergie : nouvelles techniques d'exploitation et de transport (Louvet & Pette, décembre 2007)

En ce qui concerne la plaquette forestière destinée à alimenter les projets de chaudières collectives ou privées, il est important d'être au clair sur la situation du point de vue du propriétaire forestier, détenteur de la ressource, pour se rendre compte de son caractère réellement mobilisable ou non, et du caractère prioritaire à donner aux différentes utilisations du bois. « Aujourd'hui, pénalisé par un prix de marché trop faible, la plaquette forestière n'est pas concurrentielle vis

---

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

---

*à vis des autres sources de bois déchiqueté. Elle ne peut prétendre qu'à l'alimentation des chaudières de moyenne et petite capacité qui ne représentent qu'une part infime du marché du bois déchiqueté. (...)*

*C'est donc le marché collectif du bois-énergie qui décide aujourd'hui du prix du marché. Et ce prix de marché est évidemment calé sur celui des autres sources d'énergie. Alors que la collectivité devrait accepter un prix du combustible plus élevé, sachant qu'une partie de ce prix contient des services (paysage, production de bois d'œuvre, lutte contre l'incendie, développement local, moindre émission de CO<sub>2</sub>, etc.), il semble au contraire qu'il faille absolument démontrer que ce mode de chauffage est beaucoup plus rentable que telle ou telle autre source de chaleur. (...)*

*Actuellement, l'offre est donc largement supérieure à la demande ; le développement des chaudières collectives de petite et moyenne capacité permettrait un meilleur équilibre, propice à une valorisation du prix de marché de la plaquette. (...)*

*On est bien là dans la finalité recherchée, à savoir qu'il faut utiliser le bois comme énergie en dernier ressort, comme utilisation finale de ce matériau, et lui réserver avant des usages plus nobles. Il faut privilégier l'utilisation du bois dans la construction, ce qui entraînera la mise en place d'un cercle vertueux : l'utilisation finale du bois comme énergie, par l'intermédiaire du recyclage, permettant dans un dernier temps de valoriser un matériau actuellement peu utilisé.» (Chabalier, 2011)*

De manière à replacer ces éléments dans un contexte plus large, il est important de prendre du recul et d'évaluer les besoins des projets existants ou en réflexion, pour être en capacité d'estimer les volumes réellement mobilisables (qui ne font pas encore partie du plan d'approvisionnement d'unités existantes ou en projet).

*« L'étude qui suit a été programmée dans le cadre de la définition du schéma régional des énergies renouvelables Languedoc-Roussillon. (...) L'objectif de cette étude est de confronter les usages potentiels d'énergie et la ressource biomasse disponible aujourd'hui et à l'horizon 2020. Les résultats doivent concourir à la définition d'objectifs régionaux quantitatifs et qualitatifs de développement de la biomasse énergie par zones géographiques. »* Dans cette étude, la biomasse concerne le bois énergie (la biomasse forestière (connexes de scieries + bois de rebut), les déchets verts), la biomasse agricole (les déchets d'industrie agro-alimentaires, les productions ligno-cellulosiques) et les déchets urbains solides (fermentescibles OM, boues de stations d'épuration). Chaque gisement est analysé de manière quantitative et qualitative. Ainsi il est possible d'avoir un aperçu des volumes mobilisables en fonction de leur utilisation. Ce travail permet de fixer des limites quant au développement de projets utilisant la biomasse, en faisant le lien essentiel avec la localisation et la disponibilité de la ressource. (Alcina (Moundy, AEF (Louvet, & Faig Bé (Mivière, 2011)

### **Sites Natura 2000**

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. En France, le réseau Natura 2000 comprend 1753 sites. (MEDDE, 2012)

Sur chaque site doit être réalisé un document d'objectifs (DOCOB), réunissant les particularités du site et listant les recommandations et engagements à tenir pour préserver les richesses de biodiversité présentes. Ce DOCOB est réalisé et validé par un comité de pilotage

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

---

réunissant tous les utilisateurs du territoire concerné, ainsi que les organismes scientifiques et institutionnels. Une charte est alors établie et doit être signée par les propriétaires forestiers concernés. Cette adhésion ouvre alors droit à des avantages fiscaux et à certaines aides publiques.

En Haute-Vallée de l'Aude, plusieurs sites Natura 2000 ont été mis en place, et disposent des structures animatrices différentes :

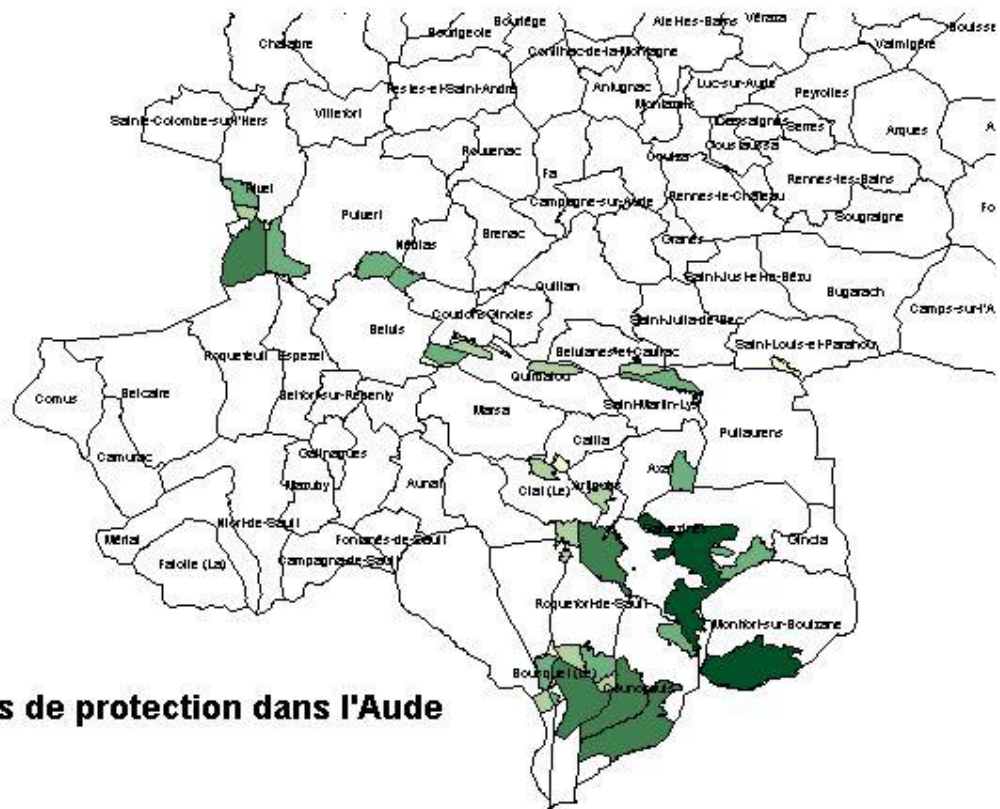
- Site d'Importance Communautaire (SIC) « Haute Vallée de l'Aude et bassin de l'Aiguette », animé par la Fédération Aude Claire,
- SIC « Bassin du Rebenty », animé par la Fédération Aude Claire,
- SIC « Massif de la Malepère », animé par la Communauté de Communes du Razès-Malepère,
- SIC « Vallée de l'Orbieu », animé par la communauté de communes de Mouthoumet,
- SIC « Grotte de la Valette », animé par un marché passé avec ENE pour l'étude de la fermeture et le PAE n'a pas d'animateur en titre,
- Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Pays de Sault », animée par la LPO de l'Aude,
- ZPS « Hautes Corbières », animée par la communauté de communes de Mouthoumet (encore non validé),
- ZPS « Basses Corbières », animée par le Pays de la vallée de l'Agly.

### Forêts de protection

Avec 7 200 ha classés, l'Aude est le deuxième département français après l'Ariège, pour la superficie des forêts de protection de montagne : 28 massifs, représentant 40 propriétés, essentiellement privées, toutes situées dans la zone pyrénéenne du département, Pays de Sault et Haute Vallée.

Décret de classement	Communes de situation des forêts	Superficie
8 mai 1926	Axat, Belvianes, Belvis, Le Bousquet, Bessede de Sault, Coudons, Quirbajou, Nébias, Puivert, Rivel, Roquefort de Sault, Saint Martin Lys, Saint Louis et Parahou	2 875.26 ha
26 décembre 1927	Le Bousquet, Escouloubre, Montfort sur Boulzane, Roquefort de Sault, Sainte colombe sur Guette, Salvezines	2 995.16 ha
28 novembre 1928	Counozouls	903.17 ha
21 mai 1930	Artigues, Cailla, Le Clat, Counozouls	424.41 ha





## Les forêts de protection dans l'Aude

Classées surtout en raison de la surexploitation désastreuse de l'époque, elles constituent aujourd'hui, grâce à ces mesures de protection, de belles forêts, sapinières et hêtraies majoritairement, et produisent pour la plupart du bois d'œuvre de qualité.

Cadre réglementaire : prononcé par décret en Conseil d'Etat, le classement confère aux massifs en question un régime forestier spécial déterminé par règlement d'administration publique, codifié aux articles L 411-1 à L 413-1 du code forestier, concernant l'aménagement, le régime des exploitations, l'exercice du pâturage et des droits d'usage, les fouilles et extractions de matériaux : tout défrichement est bien sûr interdit, de même que tout changement d'affectation ou mode d'occupation du sol susceptible de compromettre la conservation et la protection de la forêt.

Le Préfet, et par délégation le DDTM, approuve le règlement d'exploitation des forêts privées, instruit les demandes de coupes non prévues dans ce règlement d'exploitation et les autorise suivant des modalités spécifiques, réglemente l'exercice du pâturage, éventuellement la fréquentation du public, et peut faire effectuer les travaux jugés nécessaires pour maintenir les équilibres biologiques, veille à ce qu'aucun projet contraire à l'objectif du classement ne soit mis en œuvre.

Dans les communes dotées d'un P.O.S. ou d'un P.L.U., les forêts de protection doivent figurer en annexe au titre des servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol. (Meutelet, Données disponibles sur la forêt et la filière bois sur le territoire de la Haute Vallée de l'Aude, 2009)



## L'initiative du Centre Régional de Développement Forestier (CRDF)

Le CRDF a été créé le 25 juillet 1979, à l'initiative des exploitants forestiers scieurs des départements de l'Aude, de l'Ariège et des Pyrénées Orientales. Il regroupait la quasi-totalité des exploitants forestiers, scieurs, transporteurs, industriels et quelques organisations de l'aval de la filière. La vocation du CRDF était de réaliser l'organisation économique de la filière bois sur le massif Pyrénéen. (CRDF, 1980)

Les axes de travail définis étaient :

1. Assurer la normalisation de l'approvisionnement des scieries,
2. Assurer une mise à niveau technique de l'outil de production Pyrénéen par rapport à des régions comme l'Est ou le Centre de la France,
3. Améliorer la cohérence entre les divers maillons de la filière,
4. Engager le « secteur scierie » vers l'aval de la filière et par ce moyen assurer une valorisation optimum du bois sur le lieu de production,
5. Assurer la mise en place des moyens susceptibles d'améliorer la rentabilité des niveaux « exploitation forestière » et « scierie » de la filière,
6. Exercer une action positive au niveau de l'emploi.

Les résultats annoncés étaient :

1. Approvisionnement : Début de travail sur la mise en place de contrats d'approvisionnement,
2. Modernisation de l'outil de production : Mise en place d'un programme pluriannuel d'investissement pour les scieries,
3. Améliorer la cohérence des divers maillons de la filière : Adhésion à la démarche de nombreux acteurs, mise en place de sections spécialisées,
4. Développer les transformations secondaires : Projet de création d'un centre de rabotage, de fabrication de chalets « Chalets Pyrénéens », de séchage et modernisation des unités de fabrication d'emballage.
5. Amélioration de la rentabilité : création d'une société de caution mutuelle des scieurs « SOCAUBOIS » ; création d'un centre de gestion (suivi et analyse comptable, observatoire économique) ; création d'une coopérative d'utilisation de matériel forestier « CAMAF ».
6. Emploi : 46 embauches fermes, actions de formation, ouverture de formules d'accueil des jeunes. (CRDF, 1980)

Cette initiative très prometteuse a perduré pendant 3 ans d'après les documents consultés, mais a ensuite périclité pour disparaître totalement. Force est de constater que les préoccupations de l'époque étaient dans le juste vis-à-vis des besoins des filières forêt-bois. Un souci au niveau du portage et de la gestion de cette structure semble expliquer son déclin, à une époque où les aides étaient plus conséquentes qu'aujourd'hui.

Il est important de tirer les enseignements de cette tentative, encore faut-il que les différentes parties prenantes jouent franc-jeu et dévoilent ce qu'il s'est réellement produit...

## Identification des problèmes de la filière bois en HVA

Une brochure a été éditée, par le Conseil Général de l'Aude en 1988, identifiant 25 actions à mener pour la filière.

Identification des problèmes de la filière :

- Problème de **séchage** et de **présentation** du bois
- Nécessité d'une **amélioration de la desserte**
- Problèmes liés au **relief**
- **Insuffisances qualitatives et quantitatives au niveau des entreprises** : développement de nouvelles activités
- Problème de **reboisement** : cf M. Bourrel, qui possédait une pépinière, et éprouve des difficultés à stocker des racines nues sur 3 à 4 ans. Problème de main d'œuvre.
- SIVU forestier : la sylviculture présente un **manque d'entretien**, mais propose de mobiliser des financements pour les projets de desserte
- Problème de formation : **manque de bûcherons**
- Problème de **qualité du bois**, qui ne convient pas aux industriels
- Problème de **vieux bois**, qui a tardé à être exploité...
- Problème des **avantages bancaires** pour les scieries de montagne
- Problèmes pour obtenir **longueurs et sections calibrées et séchées**, pas de concurrence possible avec les bois scandinaves : besoin de séchoirs.
- Problème d'**adaptation des scieries**. Le problème de déficit de la filière bois locale vient des scieries...

Les activités à développer : production de meubles, carbonisation, etc. (CG11, 1988)

Les constats ont donc été faits depuis quelques années déjà.

## Utilisation du bois local dans la commande publique

Différentes options s'offrent aux communes qui souhaitent utiliser du bois dans leur commande publique. Qu'elles soient des communes forestières (détentrices de bois) ou non, il existe différentes façon d'imposer le bois local dans les cahiers des charges, ceci en tout respect de la légalité bien entendu : marchés fractionnés, passage par un prestataire pour la transformation du bois, transformation du bois coordonnée par le constructeur, achat des bois à la commune détentriche, mise à disposition des bois de la commune au groupement, etc. Dans tous les cas il est nécessaire d'anticiper ces étapes et d'être bien conscient de toutes les options qui existent. Pour ce faire, différentes étapes sont indispensables :

1. Définition des besoins,
2. Concertation avec les acteurs locaux en amont,
3. Fractionnement du marché,
4. Choix des critères d'attribution.

Enfin, une réflexion est à mener sur d'autres critères qui pourraient être intégrés tels que l'émission de CO<sub>2</sub> et le recours à un label ou à une marque d'origine. (ETD, 2010)

C'est dans ce sens que certaines associations se positionnent pour informer les organismes d'habitat social à l'intégration des éco-matériaux dans les constructions et

réhabilitations de logements sociaux. Certaines de ces recommandations peuvent être intéressantes pour les porteurs de projets, lorsqu'il s'agit de rédiger un cahier des charges dans ce sens : « Comment demander un produit local dans un marché public ? » page 15 du document. (Amis de la Terre, 2010)

## Valorisation des bois feuillus

A l'heure actuelle, en France, se sont surtout développés des marchés autour des transformations des bois résineux, pour diverses raisons de facilités techniques au niveau de leur mobilisation et leurs transformations. Or, force est de constater que la ressource feuillue est également importante en surface et en volume, pour des valorisations encore faibles. De nombreuses techniques sont encore à explorer pour bénéficier d'une plus grande valeur ajoutée, en fonction des essences feuillues concernées.

A partir d'une analyse des marchés actuels des bois d'œuvre feuillus (sur des produits tels que le platelage, bardage, menuiseries, emballages, parquet, traverses de chemin de fer) et d'une analyse prospective de ces marchés, le FCBA propose différents scénarii de développement dans ce domaine. De manière exhaustive, les pistes de réflexion sont les suivantes :

- Nécessaire restructuration de la filière,
- Développer l'utilisation des feuillus dans la construction,
- Favoriser les usages des feuillus en extérieur,
- Reconquérir des parts de marché dans l'emballage,
- Retrouver un regain d'intérêt dans le meuble,
- S'intéresser à de nouveaux marchés,
- Organiser la promotion des feuillus,
- Recréer un courant d'affaires avec la Chine.

Pour ce faire, différentes techniques de valorisation sont présentées et détaillées : Bois Massifs reconstitués, LVL ou Lamibois, Bois Lamellé Collé, minéralisation, Bois Modifié Thermiquement. (FCBA, 2011)

## Mobilisation du bois

Une étude de cadrage sur la mobilisation du bois a été menée par le FCBA, répondant à une commande du MAAPRAT. Elle se focalise sur les mécanismes impactant directement la récolte de bois (déclenchement et réalisation des chantiers). Elle se base sur l'analyse du système offre-mobilisation-demande auprès de structures existantes. Pour ce faire, ont été observés la demande de bois et les marchés, la ressource et l'offre de bois, les moyens d'exploitation et de transport, les infrastructures, les dispositifs d'animation. L'objectif principal identifié est de faciliter et rendre plus efficace l'interface animation / massification / mise en œuvre de la mobilisation de bois. 5 régions ont donc été sélectionnées, de manière à mettre en œuvre des opérations telles que :

- Des moyens pour une mobilisation faisable et durable :
  - Continuité des investissements matériels,
  - Renfort des structures d'appui et de conseil aux entreprises,
  - Le reboisement des coupes rases, pour une gestion durable,

# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

---

- Performance de la chaîne Propriétaires – animateurs – Opérateurs économiques :
  - Performance de l'animation,
  - Tests de variantes d'organisation de la chaîne Propriétaires – animateurs – Opérateurs économiques
- Culture commune et outils partagés pour la chaîne Propriétaires – animateurs – Opérateurs économiques :
  - Supports pédagogiques et formations conjointes animateurs – Opérateurs économiques,
  - Outil de partage de données pour la mutualisation d'informations géographiques et la mise en visibilité des offres de bois,
  - Chartes et documents contractuels types. (FCBA, 2011)

Une étude a été réalisée par l'ONF pour le compte du SIVU forestier, de manière à appuyer l'intérêt du travail de ce dernier à rendre accessible les forêts communales de ses adhérents. En se basant sur un échantillon des adhérents au SIVU forestier, un inventaire précis des dessertes existantes et de leur état est effectué. De manière à établir un ordre de priorité dans les réalisations à venir, un ratio coût des travaux/volume mobilisable est proposé. (Syndicat des communes forestières de la Haute Vallée de l'Aude, 1996)

Les projets de mobilisation des bois passent principalement via la réalisation de dessertes forestières, pour lesquelles la maîtrise d'ouvrage est souvent communale, voire sous le regard du SIVU forestier en HVA. Dans tous les cas, les maires ayant de nombreuses attributions, le réseau des COFOR LR a souhaité clarifier via ce document « Types de dessertes et rôle du maire » tous les éléments nécessaires à la bonne compréhension des procédures et leur mise en œuvre. Ce document a été envoyé aux maires des communes forestières et reste à la disposition de toute personne intéressée. (COFOR LR, 2011)

## **Enquêtes sur les approvisionnements et flux de la première et seconde transformation en Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées**

Les interprofessions ont pour objet de mieux connaître les filières bois au niveau régional et ont donc, au cours de ces dernières années, réalisé des enquêtes dont voici les principaux résultats (qui sont toujours à apprécier en fonction du taux de réponse généralement faible des entreprises sollicitées).

Concernant la première transformation, elle est d'origine d'activités familiales à proximité de l'approvisionnement, leur matériel est vieillissant et leur nombre n'a cessé de diminuer ces dernières années du fait de la concurrence Européenne. Il est constaté un décalage entre l'offre et la demande. Cette dernière spécifie de plus en plus de produits traités, séchés, rabotés, certifiés, marqués CE, etc.

Or une majorité des entreprises de 1<sup>re</sup> transformation ne sont pas en capacité de répondre à cette demande. Elles sont dans une situation très difficile avec un chiffre d'affaire qui diminue, une capacité d'investissement faible, une difficulté à trouver du personnel qualifié, absence de démarche commerciale. Il est urgent qu'elles soient aidées pour développer des activités à plus forte valeur ajoutée (lambris, parquets, bardages) et ainsi élargir leur clientèle majoritairement limitée aux particuliers.

---

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

---

L'interprofession propose alors, en fonction du chiffre d'affaire de la scierie, des actions à développer, sur les points cités précédemment. (ARFOBOIS, 2010)

Le réseau départemental des communes forestières s'est penché sur les flux de bois entre les scieries et les entreprises de la 2<sup>nd</sup> transformation, pour spécifier l'adéquation entre offre et demande, et déterminer des pistes de développement. Les éléments récoltés sont ventilés par types de produits vendus et achetés, par essences, par perception des acteurs, en fonction des besoins en formation et de réflexion en termes logistique. Il en résulte que la production de bois massif reste majoritaire, que l'essence prédominante est le Douglas et que la perception de la demande est globalement similaire entre scieurs et l'aval. Par contre les exigences des utilisateurs restent floues, pas de production de produits collés, les pins sont peu utilisés, mauvaise image du bois régional, peu d'ouverture à mutualisation pas les scieurs. Les points à développer à l'avenir sont les suivants :

- Appuyer l'origine locale des bois, via la marque Sud de France notamment,
- Produire des BMA, BMR et BLC,
- Développer des circuits logistiques courts,
- Augmenter la qualité des produits bois : marquage CE, séchage, etc.
- Apporter une aide sur les groupements d'entreprises
- Par contre il paraît peu judicieux de réaliser une plateforme de produits standards... (COFOR LR, 2011)

Concernant la seconde transformation, l'interprofession bois en Midi-Pyrénées a souhaité en savoir davantage sur leurs approvisionnements. Il en ressort que la majorité des approvisionnements de ces entreprises se situe hors Midi-Pyrénées, en majorité Europe hors France. Ceci légitime de porter la réflexion sur le maintien de la valeur ajoutée sur le territoire. Les problèmes à lever pour aller dans ce sens relèveraient de la qualité des produits et leur conditionnement (exigences techniques, séchage, classement, etc.). D'après les répondants, il faudrait se tourner vers les différentes techniques de collage (aboutage, BMR, etc.). Face à ces constats, l'interprofession va œuvrer pour une meilleure connaissance des essences locales et de leurs propriétés, ainsi que pour un développement des entreprises de 1<sup>re</sup> transformation. (MP Bois, 2011)

### **Bilan et perspectives du bois dans la HVA en 1998 (Schmerber, 1988)**

A partir d'un bilan sur la ressource forestière en Haute-Vallée de l'Aude (peuplements, structure forestière), sa valorisation (mode de propriété, gestion, commercialisation, exploitation, desserte, volumes et flux de bois) l'étude s'est focalisée sur la transformation du bois pour en comprendre tous les rouages et son fonctionnement réel sur le territoire (scieries et deuxième transformation), de manière à dégager des perspectives de développement (sources de financements, améliorations du patrimoine sylvicole, de la gestion et de l'exploitation des forêts, appui aux entreprises). Dans les grandes lignes, il avait été ciblé l'urgence d'**améliorer les peuplements forestiers**, de manière à fournir davantage de matière de qualité, d'**améliorer les pratiques de gestion** et d'**améliorer les conditions d'exploitation**, en développant la formation notamment et les travaux sur la desserte. Il a également été ciblé le besoin d'**aide aux scieries**, à l'investissement, à la gestion et à l'organisation de la commercialisation, ainsi qu'un

# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

---

**soutien à la seconde transformation.** Sont également mentionnées les Journées forestières d'Axat comme étant une action liée d'animation générale. (Schmerber, 1988)

Force est de voir que les constats étaient effectués à cette époque, mais que les actions envisagées n'ont été que très floues et peu, voire pas, mises en œuvre concrètement. Nous nous retrouvons avec un constat identique aujourd'hui, quoi qu'aggravé par la situation économique complexe...

## Documents d'orientation non forestière

### Charte du Pays Haute Vallée de l'Aude

Situé dans le département de l'Aude, le Pays Haute-Vallée de l'Aude regroupe 8 EPCI. Le Pays est pratiquement couvert par les structures intercommunales (95.3%).

#### Evolution de la population

Massif	1990	1999	2006
Pyrénéen			
Population (hab)	479 646	479 968	500 139
Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	26.39	26.41	27.52
Pays HVA			
Population (hab)	42 165	41 413	43 267
Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	23.22	22.81	23.83

Avec 41 489 habitants en 1999, le Pays a densité faible de 22.6 hab./km<sup>2</sup> (massif: 26.5).

Alors que l'évolution de la population était négative entre 1990 et 1999 (-1.9%), la tendance s'est inversée entre 1999 et 2006 (+4,48%).

En 1999, la part des plus des plus de 60 ans est forte avec plus de 33% de la population. La part des jeunes est de moins de 20%. Le taux de chômage est de 16.7%.

En 1999, on compte 25 501 logements sur le Pays dont plus de 53% construits avant 1948 et 25% après 1975.

Le Pays de la Haute Vallée de l'Aude se distingue par une forte présence des espaces forestiers (plus de 50%). Un peu plus de 10% du territoire est représenté par des vignobles.

#### Axes de développement de la charte du pays

- Respecter et préserver l'environnement
- Maintenir et développer le potentiel économique
- Valoriser le potentiel humain et les savoir-faire de la Haute-Vallée de l'Aude
- Gérer harmonieusement l'espace et améliorer le cadre de vie
- Améliorer l'accès à la Haute Vallée de l'Aude, les infrastructures et les transports (Syndicat Mixte de la Vallée de l'Aude et des Pyrénées Audoises, 2003)

Nous voyons ici que le développement d'une charte forestière de territoire correspond aux objectifs fixés dans les axes de développement 1, 2, 3 et 4.

## **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) HVA**

Un SAGE est un outil local de planification qui organise une gestion globale et équilibrée de l'eau dans l'intérêt général. Élaboré à l'échelle d'un bassin hydrographique formant une unité cohérente, un SAGE fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection des ressources en eau. Il prend la forme d'un document de référence, réglementaire, opposable aux tiers. Il respecte les termes d'un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Il est élaboré, révisé et suivi par une Commission Locale de l'Eau (CLE), créée par le préfet. (Gouvernement Français, 2006)

### ***Le territoire de la HAUTE VALLÉE***

Sur 1 300 km<sup>2</sup>, le périmètre du SAGE de la Haute Vallée englobe 104 communes, dont 89 dans l'Aude, 9 en Ariège et 6 dans les Pyrénées-Orientales. Environ 34 000 personnes vivent sur ce territoire découpé en 11 cantons sur 3 départements et 2 régions. Le territoire varie entre des sommets, des plateaux et des vallées encaissées jusqu'à des gorges pittoresques.

Sur ce périmètre se croisent de multiples problématiques liées à :

- des milieux aquatiques diversifiés mais fragiles et parfois menacés,
- des secteurs d'intérêt écologique et paysager remarquables (zones humides, ripisylves, milieu souterrain...),
- un contexte géomorphologique et un régime climatique propices aux crues mais aussi à la sécheresse,
- des cours d'eau artificialisées par des ouvrages hydro-électriques nombreux,
- un paysage façonné par une agriculture extensive et une couverture forestière dominante,
- un cadre prisé pour de nombreux loisirs en lien avec la ressource en eau.

### **Les enjeux essentiels du SAGE**

- La qualité des milieux.
- La lutte contre le risque inondation.
- Harmoniser les différents usages de la ressource (ski, sports d'eau vive, hydroélectricité, irrigation, eau potable, pêche, chasse, randonnée, baignade, thermalisme, spéléologie).
- Une meilleure connaissance de la ressource en eau.
- La sensibilisation des usagers sur la gestion de l'eau, son économie, sa qualité, son partage. (Jean, 2011)

Lorsqu'il s'agira de développement forestier, il faudra veiller à respecter les termes établis par le SAGE HVA.



## **Programme LEADER**

Leader+ est un programme européen destiné aux zones rurales qui permet en France de soutenir 140 territoires porteurs d'une stratégie de développement organisée autour d'un thème fédérateur. En Haute-Vallée de l'Aude, la thématique agriculture et produits locaux est développée. (*DLACT*)

## **Bilan Politique Amélioration Habitat en HVA 2001-2009**

En 5 ans d'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat, 3 ans de Programme d'Intérêt Général et 6 mois de Plan de Relance de l'Economie, 2 138 logements ont été réhabilités, plus de 5 200 personnes ont vu leur condition d'habitat s'améliorer (12 % de la population du Pays), plus de 31 millions d'Euros ont été subventionnés à 25 %, et 4) Plusieurs centaines d'emplois créés ou confortés dans le secteur du bâtiment, et plusieurs centaines d'artisans mobilisés. Cela a été rendu possible par une animation continue (Aude Habitat et Asfodel), aux financements publics (ANAH, Communautés de communes, Conseil Général, Caisses de Retraite) et à une forte mobilisation des décideurs et acteurs du territoire. Au total, c'est plus du tiers des logements à réhabiliter sur le territoire qui a fait l'objet des améliorations nécessaires. (Pays Haute Vallée de l'Aude, 2010)



## Compte-rendu de comités techniques et de pilotage

# COTECH n°1 : compte rendu (14/03/11)

---

### *Personnes présentes*

Nom	Organisme	coordonnées
GOYHENEIX Stéphane	ONF Quillan	<a href="mailto:stephane.goyheneix@onf.fr">stephane.goyheneix@onf.fr</a>
BARBAZA Henri	Président COFOR 11	<a href="mailto:president@paysdecouiza.fr">president@paysdecouiza.fr</a>
SURJUS Anne-Lise	ARFOBOIS (interprofession)	<a href="mailto:al.surjus@arfobois.com">al.surjus@arfobois.com</a>
COUSTAL Eliane	Conseil Général de l'Aude	<a href="mailto:eliane.coustal@cg11.fr">eliane.coustal@cg11.fr</a>
LAURENS Jean-Michel	CCI CLC antenne de Limoux	<a href="mailto:antenne.limoux@carcassonne.cci.fr">antenne.limoux@carcassonne.cci.fr</a>
LANDSBERGER-ISAAC Boris	GEE Aude	<a href="mailto:info@geeaude.org">info@geeaude.org</a>
LECOMTE Benoit	CRPF Languedoc-Roussillon	<a href="mailto:benoit.lecomte@crpf.fr">benoit.lecomte@crpf.fr</a>
CHANUT Matthieu	CRPF Aude	<a href="mailto:matthieu.chanut@crpf.fr">matthieu.chanut@crpf.fr</a>
BOSCA Sylvie	CMA 11	
LONJON Philippe	UR COFOR LR	<a href="mailto:philippe.lonjon@communesforestieres.org">philippe.lonjon@communesforestieres.org</a>
MEUTELET Pascal	DDTM Aude	<a href="mailto:pascal.meutelet@aude.gouv.fr">pascal.meutelet@aude.gouv.fr</a>
GAMET Philippe	AFA	<a href="mailto:p.gamet@cosylva11.fr">p.gamet@cosylva11.fr</a>
CUBERLI Henri	Directeur CAPEB Aude	<a href="mailto:henri.cuberli@capeb-aude.fr">henri.cuberli@capeb-aude.fr</a>
BOURSIER Philippe	Pays HVA	<a href="mailto:p.boursier@creationhva.com">p.boursier@creationhva.com</a>
IROLA Sébastien	Animateur CFT HVA	<a href="mailto:charteforestiere@payshva.org">charteforestiere@payshva.org</a>

### *Personnes excusées*

Nom	Organisme	coordonnées
THOMAS Marie	Conseil Régional LR	<a href="mailto:thomas.marie@cr-languedocroussillon.fr">thomas.marie@cr-languedocroussillon.fr</a>
ALGER Eric	DDTM Aude	<a href="mailto:eric.alger@aude.gouv.fr">eric.alger@aude.gouv.fr</a>
ISSALY Patrick	Président CAPEB Aude	<a href="mailto:issaly.patrick@wanadoo.fr">issaly.patrick@wanadoo.fr</a>
SYLVESTRE André	Président CMA 11	
MAIRE Magali	DRAAF LR	<a href="mailto:magali.maire@agriculture.gouv.fr">magali.maire@agriculture.gouv.fr</a>
BONNEMORT Christophe	Chambre d'Agriculture	<a href="mailto:christophe.bonnemort@aude.chambagri.fr">christophe.bonnemort@aude.chambagri.fr</a>
CHABALIER J.-Christophe	CRPF Aude	<a href="mailto:aude@crpf.fr">aude@crpf.fr</a>
TIQUET André	Président FFB 11	<a href="mailto:contact@d11.ffbatiment.fr">contact@d11.ffbatiment.fr</a>
INARD Didier	Pres. Syndic. Explt. Scieurs	<a href="mailto:didier@inard-bois.com">didier@inard-bois.com</a>

### *Introduction*

Bref rappel du contexte de la réunion. Les éléments principaux de la méthodologie figurent dans le PowerPoint joint, qui a été projeté le jour de la réunion.

### *Tour de table*

Présentation de chaque personne

### *Périmètre de la charte forestière*

A priori, le périmètre concerne tout le Pays, c'est-à-dire l'ensemble des 8 communautés des communes le constituant. Cependant, le périmètre définitif sera fixé par les délibérations sur la

---

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

---

participation financières des communautés de communes. Elles ont déjà toutes délibéré sur le principe de la démarche, certaines d'entre elles doivent encore valider la participation financière (qui s'élève à 0.5€/habitant).

### *Plan de financement*

P. Meutelet : 125 000 € au total, répartis de la manière suivante :

Europe (contrepartie FEADER des autres financements publics) : 62 500 € (soit 50%)

Etat : 15 000 € (soit 12%)

Région LR : 17 500 € (soit 14 %)

Département 11 : 14 000 (soit 11,2%)

Autofinancement (Pays HVA + communautés de communes) : 16 000 € (soit 12,8%)

### *Documents à consulter pour le diagnostic*

Schéma stratégique du massif pyrénéen, schémas de desserte existants, plan de redynamisation du bassin économique de Limoux (2001-2005)

### *Identification des acteurs à rencontrer*

/!\ aux listes +/- actualisées. Il peut être utile de faire valider ces listes par les communes.

Un contact individuel est priorisé par rapport à des réunions, ou des courriers, qui viendront dans un second temps, une fois un maximum de contacts pris. Il est intéressant de pouvoir avoir un interlocuteur unique qui centralise les infos entre les acteurs de terrain et les institutions.

Il peut être intéressant de mobiliser le réseau des animateurs de CFT pour identifier des méthodes qui ont fonctionné sur d'autres territoires.

Il faut plutôt leur parler de capacité à S'investir que de capacité à investir.

Il faut travailler avec Arfobois, en lien avec les actions menées et les contacts déjà pris. Il faut absolument éviter les doublons de démarches, qui ont pour conséquence une démobilitation des acteurs du territoire.

Il faut faire attention de ne pas oublier les acteurs dont le bois n'est qu'une activité parmi d'autres : agriculteurs, certaines entreprises du BTP, maçons, métiers d'art. Ces informations peuvent être demandées auprès des mairies. Il faut contacter Pierre Armengaud (contact CMA 11).

Il y a un fort potentiel concernant l'éducation à l'environnement, via le réseau GEE Aude. Comment faire pour mobiliser les habitants, évaluer leurs perceptions ? il faudra songer à réaliser des expos, se mettre en lien avec le programme d'animation nature du Pays de Sault (voir avec Camille).

Il faut se mettre en lien avec le réseau ECORCE d'auto et d'éco-constructeurs de l'Aude et de l'Ariège.

### *Études complémentaires*

Le contenu détaillé de ces études ne sera pas fixé ici, mais fera l'objet de réunions techniques spécifiques.

- Etude sur la ressource : faut-il y inclure une estimation de la mobilisation technique ? ou se base-t-on sur des données réelles ? Il faut se rapprocher de l'étude qui a été réalisée à l'époque par le Bois Énergie 66, sur la mobilisation, et qui avait estimé différents scénarii. On estime la surface boisée du Pays à plus de 50% de la surface du territoire. Sa couverture par des Plans de Gestion reste définie par secteur, le Pays de Sault est couvert à près de 90%, alors que pour le Chalabrais il s'agit de 63%. Le diagnostic permettra d'affiner ces données. Il faut également consulter les dernières données de l'IFN sur le secteur (cf Louis Maire). Il faut également se rapprocher des données du schéma stratégique pyrénéen. Pour l'instant, il n'y a pas de schémas de dessertes numérisés, ce projet en est à l'étude de faisabilité au niveau de l'URCOFOR.
- Etude de la filière aval : une étude d'Arfobois doit être actualisée concernant les flux de bois en LR (il s'agit principalement des approvisionnements et des ventes des scieries). Un travail doit également être mené sur les relations entre amont et aval de la filière. Nous pourrions envisager d'effectuer un focus local sur ce type de travaux, de manière à approfondir la démarche sur le territoire de la HVA, et d'en dégager des informations pratiques pour la suite de la CFT.
- Identification des projets bois construction publics : les COFOR vont éditer un guide méthodologique sur la construction bois, et prévoient d'accompagner deux communes sur leur projet respectif, en partenariat avec le CAUE. Peut-être serait-il plus judicieux, pour cette étude, d'identifier les freins locaux à l'utilisation de produits bois locaux dans les projets publics, ceci en comparaison avec les solutions validées, pour des raisons de concordance aux normes, ou à des dimensions standards. Cette étude pourrait apporter les premiers éléments de réflexion à la mise en place d'un Plan d'Approvisionnement Territorial, qui vise à faire le lien localement entre la ressource et les besoins d'un territoire. Il est important de spécifier les contraintes locales de coût, qui sont généralement des surcoûts en comparaison à des solutions extérieures au territoire, respectant normes et dimensions standards. Il est clair qu'il manque localement certains maillons, dont le séchage et la certification notamment. Il faut également se retourner contre le principe actuel des marchés publics qui sélectionnent trop souvent les moins-disant... au détriment d'acteurs économiques locaux.

Deux groupes de travail spécifiques seront réunis pour traiter d'une part des études concernant plutôt l'amont (ressource et foncier), et d'autres part l'aval (filière aval et projets publics).

/!\ ces études risquent d'être difficiles à mettre en œuvre avant la fin de l'année par certains prestataires.

### *Actions démonstratives*

En fonction de l'avancement du diagnostic, il est possible d'envisager la réalisation d'actions démonstratives, qui permettent d'ajouter une phase opérationnelle à cette phase de diagnostic. Ces actions feront l'objet de montages et de financements spécifiques, qui ne sont pas inclus dans le diagnostic lui-même.

Il peut être intéressant et valorisant de noter toutes les micro-actions qui sont menées par l'animateur au cours de la phase de diagnostic.

## *Stratégie et orientations*

Une fois tous ces contacts pris, il s'agira, lors de la phase d'orientation et de stratégies, de cibler les priorités à développer via la charte forestière.

## *Identification d'un programme d'actions*

Il est important de rappeler que cette démarche s'inclue dans une vision de 3 à 5 ans, perspective dans laquelle les actions pourront être mises en œuvre. Rappelons que toute cette phase de diagnostic n'a de finalité que dans la mise en place d'actions concrètes lors des années qui suivront.

## *Quelques éléments supplémentaires*

Il y a parfois des freins lors de l'instruction des permis de construire, il faut se rapprocher des services instructeurs de l'ancienne DDE, à Limoux. Il faut également regarder au niveau des P.L.U, ou P.O.S, etc.

Il semblerait qu'il y ait moins de projets ossature bois dans l'Aude que dans le reste du LR...

Il faut se rapprocher de JM. Haquette, du CNDB, qui mène une action auprès des promoteurs de logements collectifs.

Il faut veiller à traiter les constructions neuves, mais également la rénovation. Pour ce faire, il faut se rapprocher d'ECOBAT LR, qui a produit un guide technique.

De manière à mettre un terme à la cassure entre amont et aval de la filière, il faut réfléchir à un moyen d'en convier les acteurs lors de groupes de travail communs (géographiques par exemple).

/!\ au développement de la cogénération et des volumes supplémentaires à récolter pour approvisionner ces projets. Se rapprocher de PJ Moundy, d'Alcina et de l'Ademe pour ces informations.

La CAPEB propose de jeter un œil au fichier contacts professionnels de la CFT pour y apporter une actualisation, ou des annotations complémentaires.

# COTECH AMONT n°1 : compte rendu (29/03/11)

---

## *Personnes présentes*

Nom	Organisme	coordonnées
GOYHENEIX Stéphane	ONF Quillan	<a href="mailto:stephane.goyheneix@onf.fr">stephane.goyheneix@onf.fr</a>
CHANUT Matthieu	CRPF Aude	<a href="mailto:matthieu.chanut@crpf.fr">matthieu.chanut@crpf.fr</a>
MEUTELET Pascal	DDTM Aude	<a href="mailto:pascal.meutelet@aude.gouv.fr">pascal.meutelet@aude.gouv.fr</a>
LECLERCQ Benoit	AFA	<a href="mailto:p.gamet@cosylva11.fr">p.gamet@cosylva11.fr</a>
BOURSIER Philippe	Pays HVA	<a href="mailto:p.boursier@creationhva.com">p.boursier@creationhva.com</a>
IROLA Sébastien	Pays – CFT HVA	<a href="mailto:charteforestiere@payshva.org">charteforestiere@payshva.org</a>

## *Introduction*

Suite au premier Comité Technique, il avait été défini qu'un comité plus restreint, constitué de spécialistes des filières amont se réunissent pour caler des cahiers des charges de deux études complémentaires au diagnostic de la CFT HVA : étude ressource & étude foncière.

## *Méthodologie générale*

Il est rappelé qu'une **publicité** sur les consultations en question sera effectuée sur le site internet du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Aude et des Pyrénées Audoises, de plus elle sera affichée au siège administratif de la structure à Axat. Une fois la publicité effectuée, les prestataires pourront demander le cahier des charges auprès de la secrétaire du Pays et/ou de l'animateur de la CFT.

Notons que ces démarches doivent être effectuées au plus vite, pour que le prestataire qui sera désigné par un **comité** spécifique, réuni autour du président du Syndicat Mixte, soit effectivement validé lors du prochain comité syndical devant se dérouler fin avril. Ce comité d'ouverture des plis sera à déterminer et à réunir en amont du comité syndical.

Notons que malgré le fait que l'accès aux données conditionne fortement les réponses à cette consultation, la procédure est importante à respecter.

## *Étude de la ressource disponible dans les forêts gérées en HVA*

Présentation de la forme et du fond du cahier des charges, plusieurs points sont rediscutés pour être précisés :

- Il sera prévu un **tableau** de données qui réunira les informations existantes dans les Plans Simples de Gestion (PSG) et Plans d'Aménagements (PA) **en cours de validité**. Cela donnera des informations à minima sur les travaux et volumes de bois prévus. De manière à ne pas occulter le fait que la grande majorité des plans de gestion existants seront renouvelés, il sera prévu un **second tableau** qui prendra en compte une **extrapolation** sur les travaux et prélèvements futurs, à partir des éléments disponibles dans les plans de gestions qui arriveront à expiration dans les 15 ans à venir. Notons que ces extrapolations seront bien plus **précises** que des calculs théoriques à partir de données IFN, puisque ce sont les éléments contenus dans chaque plan de gestion arrivant

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

---

à expiration qui fixeront, en fonction des caractéristiques de la forêt en question, le calcul d'un prélèvement moyen pour les années à venir. Ces extrapolations permettront d'avoir un **aperçu plus réaliste** des travaux qui seront réalisés et des prélèvements de bois qui seront effectués dans les 15 ans à venir.

- Les prélèvements et coupes de bois prévus seront listés en fonction des **destinations prévues** pour ces types de ressources. Exemple de ratios utilisés par le CRPF (dans le cadre d'une action de la CFT Chalabrais) : 1<sup>e</sup> éclaircie : 80% **Bois d'industrie** (BI) et 20% **Bois d'œuvre** (BO), 2<sup>e</sup> éclaircie : 70% BI et 30% BO, etc. Ces éléments permettront, de manière concrète et chiffrée, de savoir de quels produits bois nous parlons et d'effectuer des prévisionnels pour chaque catégorie de produit, informations intéressantes pour la filière bois qui traitera ces volumes.
- En fonction de la nature des travaux ou coupes prévus dans les plans de gestion, l'information pourra se trouver en surface ou en volume. Il s'agit, lorsque c'est possible de **ramener un maximum d'éléments en volumes**, de manière à obtenir des données chiffrées qui puissent être utilisables en l'état, pour la prise de décision du Comité de Pilotage de la CFT.
- Rappelons ici le grand avantage de **l'expérience de la CFT du Chalabrais** qui a initié une action de ce type, ce qui nous permet aujourd'hui d'avoir un retour critique sur ce qui a été fait, et ainsi d'améliorer le travail à effectuer pour la CFT HVA.
- Il semblerait que cette étude concerne environ 90 PSG, soit **12 350 ha** (surfaces auxquelles il faut ajouter les surfaces couvertes par les PSG du Chalabrais, qui ont déjà été étudiés, et qui couvrent environ 4 150 ha). Pour la forêt publique, il s'agit de **plus de 30 000 ha** qui sont couverts par des PA. Note pour l'avenir : le CRPF chiffre environ 115 RSAAC non gérés pour une surface supplémentaire de 5800 ha environ.

### *Étude sur le foncier*

Présentation de la forme et du fond du cahier des charges, plusieurs points sont rediscutés pour être précisés :

- Tout d'abord, il faut bien clarifier quelle sera **l'utilité et la finalité** d'une telle étude. Étant donnée la surface à couvrir, il ne s'agit pas de brasser des données et des chiffres qui risqueraient de ne déboucher sur aucune utilisation concrète.
- La question est tout d'abord posée d'inclure dans l'étude précédente, qui liste déjà les surfaces gérées, une identification des **points noirs**, qu'il s'agisse de desserte, ou de foncier, ou autre. Cela sans trop rentrer dans le détail, pour ne pas trop alourdir la démarche. Au-delà de l'intérêt de la compilation de données existantes, il s'agit de pouvoir obtenir une **pré-analyse** de ces éléments pour identifier les priorités sur le territoire.
- En observant le travail qui est effectué par le CRPF sur les biens non délimités (BND) sur le Plateau de Sault, on se rend compte des informations qui peuvent être réunies concernant le foncier, mais également de la lourdeur de ces démarches. Il

convient donc de choisir une **échelle géographique pertinente** pour ce genre d'informations, il semblerait que le canton soit l'échelle la plus intéressante à différents points de vue. Cela permettrait, par la suite, d'identifier les **priorités territoriales** en fonction des thématiques prioritaires (desserte et/ou foncier, gestion, etc.)

- Rappelons que le diagnostic de la CFT est une bonne occasion pour clarifier certaines choses qui ne sont qu'intuitives pour l'instant. Il s'agit bien de réaliser un **état des lieux des forêts en HVA**.
- L'ONF présente un Programme au Syndicat des Communes forestières, à la fois suite à une demande de leur part, et pour soulever certaines interrogations concernant des coupes invendues.
- Pour ce qui est de l'exemple du PDM de Boucherville, il se rapproche un peu du diagnostic de la CFT : il y a une analyse foncière par commune, qui liste la répartition des propriétaires en fonction de la surface qu'ils possèdent, ainsi qu'en fonction de leur qualité (SCI, individuel, collectivité, etc.). Ces éléments permettent ensuite d'**identifier les types d'animations à mener**, ainsi qu'une hiérarchisation par rapport à l'échelle de travail adoptée. Cependant il faut bien faire attention à la différence entre les données cadastrales et les données de l'IFN... Données qui vont parfois du simple au triple quant à la couverture forestière... Pour revenir à cette étude, le **canton** semble l'échelle la plus appropriée, pour laquelle il faudrait analyser les surfaces cadastrales, et les comparer avec les données IFN ; observer les types de peuplements, ainsi que la répartition des types de propriétaires (surface en possession et qualité) et les surfaces que cela représente par catégorie. Ces informations permettront de caractériser le **morcellement**, indice primordial quant à l'exploitabilité des forêts.
- L'idée principale sur laquelle il faut se focaliser c'est d'**identifier les surfaces forestières non gérées**, mais qui sont mobilisables (en fonction des caractéristiques de peuplements, morcellement et desserte notamment)
- Il faudrait aboutir à une information du genre : par canton, il y a tant de propriétaires de plus de 25 ha, qui représenteraient tant de PSG, idem pour les propriétaires entre 10 et 25 ha. Cela permettrait d'identifier les forêts à enjeu.
- Il est primordial d'obtenir une **liste des propriétaires de forêts non gérées, qui pourraient l'être**. Sans pour autant aller jusqu'à une cartographie, qui pourra faire l'objet d'une action plus ciblée à l'avenir. Il est important de se focaliser sur ces **deux seuils de 10 et 25 ha**.
- Il est évident que certains secteurs présentent des problèmes de foncier inextricables, qui présentent les limites d'une animation dédiée. Les seuls cas qui ont pu aboutir à une solution ont nécessité un portage fort par la mairie locale, qui, à force de temps et



## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

---

de connaissance approfondie des acteurs et des relations historiques, a permis de trouver un consensus.

- Une liste de propriétaire de plus de 10 et 25 ha permettra également d'avoir **une liste de contacts** précise dans la perspective future d'animations territoriales sur la desserte et le foncier. De manière très pratique, une telle liste est indispensable pour le bon fonctionnement ultérieur de la CFT, dans ce sens ou l'identification et l'accès aux propriétaires concernés et une base essentielle au travail d'animation par la suite.
- Au-delà de ces préoccupations prioritaires, il pourrait être envisagé dans le cadre d'actions futures, une action spécifique qui traite de zones particulières où le parcellaire est très morcelé mais où la valeur ajoutée certaines apportée par la qualité du bois pourrait justifier d'une attention particulière. Ces éléments se basent sur des dires d'experts plutôt que sur des éléments issus d'un diagnostic général. Nous pourrions également imaginer la mise en place de Plans de Développement de massif (PDM) spécifiques sur certaines zones bien identifiées.
- Gardons bien à l'esprit que l'objectif principal est la **mobilisation de bois**.
- Rappelons que les éléments issus de cette étude ne permettront pas d'identifier le potentiel forestier des propriétés listées. Ce travail se fera dans un second temps, par suppositions principalement, en fonction de la localisation géographique des forêts (en lien avec la connaissance des forêts voisines).
- Concernant les données cadastrales, il faut bien inclure les dénominations suivantes : Bois, Landes, Landes boisées, taillis (BT, BR).
- Rappelons qu'au-delà d'une liste de propriétaires, il sera intéressant d'en connaître les proportions et la répartition en surfaces et en qualité.

# COTECH AVAL n°1 : compte rendu (18/05/11)

## Personnes présentes

Nom	Organisme	coordonnées
INARD Didier	Président Syndicat exploitants-scieurs 11 & 66 + scierie	<a href="mailto:didier@inard-bois.com">didier@inard-bois.com</a>
MAUGARD Pierre	Trésorier Syndicat exploitants-scieurs 11 & 66 + scierie	<a href="mailto:maugard.bois@neuf.fr">maugard.bois@neuf.fr</a>
CANET Jean-Paul	DDTM Subdivision Limoux	<a href="mailto:emile.rossi@aude.gouv.fr">emile.rossi@aude.gouv.fr</a>
ISSALY Patrick	Président CAPEB Aude & LR +VP Arfobois + chambre métiers	<a href="mailto:issaly.patrick@wanadoo.fr">issaly.patrick@wanadoo.fr</a>
DEMOULIN Sébastien	Chambre des métiers 11, service entreprises	<a href="mailto:s.demoulin@cm-aude.fr">s.demoulin@cm-aude.fr</a>
LONJON Philippe	Directeur COFOR LR + responsable réseau animateurs CFT LR	<a href="mailto:philippe.lonjon@communesforestieres.org">philippe.lonjon@communesforestieres.org</a>
LAURENS Jean-Michel	CCI – CLC, responsable antenne Limoux	<a href="mailto:antenne.limoux@carcassonne.cci.fr">antenne.limoux@carcassonne.cci.fr</a>
SANSINENA Stéphane	Directeur Fédération BTP Aude	<a href="mailto:contact@d11.ffbatiment.fr">contact@d11.ffbatiment.fr</a>
DELABY William	ARFOBOIS, chargé mission filière bois	<a href="mailto:w.delaby@arfobois.com">w.delaby@arfobois.com</a>
BOURSIER Philippe	Pays HVA	<a href="mailto:p.boursier@creationhva.com">p.boursier@creationhva.com</a>
IROLA Sébastien	Pays – CFT HVA	<a href="mailto:charteforestiere@payshva.org">charteforestiere@payshva.org</a>

## Personnes absentes

Nom	Organisme	coordonnées
BARRES Renaud	Directeur CAUE Aude	<a href="mailto:r.barres.caue11@gmail.com">r.barres.caue11@gmail.com</a>
MEGRET Christian	Centre de formation Bâtipôle	<a href="mailto:kristianmegret@gmail.com">kristianmegret@gmail.com</a>
	Association des maires de l'Aude	<a href="mailto:asso-maires-aude@orange.fr">asso-maires-aude@orange.fr</a>

## Introduction

Rappel sur le contexte de l'élaboration de la Charte forestière HVA : diagnostic et état des lieux du territoire à la rencontre des acteurs de ce territoire. Un volet amont est en cours, en lançant des études avec l'ONF et le CRPF sur la ressource disponible dans les forêts gérées, et une première entrée sur les forêts encore non gérées. Un autre volet, qui nous réunit ce jour, concerne l'aval des filières bois, la promotion de ces métiers, une réflexion sur la destination finale des bois

dans la construction ou l'énergie. Cette phase d'élaboration ouvrira sur une phase de mise en œuvre sur 3 à 5 ans.

### *Déroulement de la réunion*

Au fil de la présentation des études, dont il faut évaluer la pertinence aujourd'hui, les remarques suivantes sont effectuées. Une copie des études initialement présentées est disponible par demande auprès de l'animateur de la CFT. Les **éléments de synthèse à retenir** de cette réunion sont en gras.

### *Diagnostic de l'aval des filières bois et identification des marchés existants*

W. Delaby : le marquage CE sera obligatoire dans tous les marchés dès fin 2011, date limite 1<sup>er</sup> janvier 2012.

D. Inard : La société Inard Bois est certifiée depuis 2 ans. La société Maugard Bois ne l'est pas, il n'y a pas de demande. La société Barguès n'est pas concernée, fabricant de l'emballage. La marque « Sud de France » est intéressante mais il faut **la faire connaître à l'utilisateur final**, de manière à valoriser un approvisionnement local, par des entreprises locales.

W. Delaby : Dans le cahier des charges de « Sud de France », il est spécifié une marque de produits, elle n'est donc pas affichable sur un chantier, il faut préciser qu'il s'agit d'un chantier qui utilise des produits « Sud de France ». Tous les types de produits éligibles sont listés sur le site web. La démarche est facile en soit, et comporte quelques étapes administratives.

P. Maugard : Ses produits ne sont pas PEFC, ni CE, ni « Sud de France » car il n'y a pas de demande de ses clients. Il n'en est pas de même pour la **classification des bois**.

D. Inard : Le constat actuel est de voir que la construction bois locale profite à l'Europe de l'Est ou aux sociétés étrangères.

S. Sansinéna : La démarche dans laquelle on s'inscrit est plus large que la HVA, elle est régionale. Existe-t-il des AOC ou des AOP pour le bois ?

P. Lonjon : ces démarches sont difficiles à mettre en œuvre, il existe bien une dénomination « bois des Alpes », qui fonctionne à la fois comme une certification de produits, mais aussi comme label pour les entreprises. C'est une procédure longue et compliquée, à une échelle régionale ou de massif. L'intégration dans « Sud de France » paraît facile dans un premier temps, suite à quoi il faudra voir à aller plus loin.

P. Boursier : Il est important de baser la CFT sur des éléments chiffrés, pour déterminer comment le Pays HVA se positionne vis-à-vis de ces démarches plus larges. Il s'agit de déterminer quel peut être son impact sur ces marques à terme ? Quelles études peuvent permettre d'identifier les marchés présents en HVA ?

P. Issaly : Attention au terme « bois construction », s'il s'agit de maisons ossature bois, c'est un sujet à traiter au niveau régional, pas local, si elles se développent ça ne sera qu'anecdotique localement ; par contre s'il s'agit de menuiseries, charpentes issues de la ressource locale, alors oui il faut axer le travail sur la **RENOVATION**, pour laquelle les exigences à l'approvisionnement ne sont pas les mêmes que pour la menuiserie ou l'ossature bois (exigences exprimées dans la

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

---

RT2012 notamment). Il faut que cette démarche soit soutenue d'une réelle **volonté politique locale**. Les **marchés locaux** sont davantage concernés par les bancs publics, les protections de poubelles, les habitats pastoraux, etc. Il faut faire attention à ne pas tout mettre dans « Sud de France », et ne pas se focaliser sur d'autres procédures qui se jouent à un niveau différent, mais il est plus judicieux de se concentrer à effectivement **imposer un pourcentage en volume de bois local dans les constructions locales**, publiques notamment.

P. Boursier : Il faut veiller à ce qu'il y ait une bonne adéquation entre le produit et les marchés existants.

D. Inard : toutes les qualités de bois existent en HVA, donc c'est possible, ce qui compte qu'il y a un besoin de **COMMUNICATION**.

P. Maugard : Il faut tout d'abord connaître les volumes de bois qui vont sortir dans les prochaines années, et faire attention aux changements climatiques, qui ont un effet négatif sur la production de sapins ; ainsi qu'à Natura 2000, qui ajoute des contraintes et des coûts à l'exploitation forestière. La faisabilité d'utilisation du sapin pour l'ossature bois paraît inappropriée.

D. Inard : La production en gros bois devrait diminuer en 2012, pour laisser la place à plus de volumes en bois plus petits

S. Irola : Une étude pourrait être intéressante pour déterminer la part des **coûts de production** (matière, exploitation, transformation) dans le coût des produits disponibles localement. *Cela permettrait de communiquer là-dessus, et faire comprendre aux utilisateurs ce qu'ils paient réellement.*

P. Issaly : Il y a un réel besoin d'**aide à l'exploitation et au stockage**, ce sont des points cruciaux pour le reste de la filière. Il existe beaucoup de propriétés privées, serait-il envisageable de valoriser davantage ces parcelles en regroupant les achats ou les exploitations ? Il faudrait mettre en place une association des propriétaires privés.

S. Irola : Cette association existe et s'appelle Association des Forestiers Audois. Seulement elle regroupe les propriétaires qui gèrent déjà leur forêt. Bien qu'ils semblent être une majorité en surface, le travail se situe auprès des propriétaires qui ne gèrent pas leur forêt. Ceux-ci sont plus nombreux et généralement mal connus pas les services en charge de la gestion des forêts. La CFT interviendrait alors de la même façon que dans le Chalabrais, en mettant en place des « pré-Plans Simples de Gestion » donnant des informations aux propriétaires non gestionnaires, de manière à les inciter à la gestion de surfaces supplémentaires de forêts en HVA. Cette démarche s'est révélée fructueuse une fois que le relais est bien pris par les gestionnaires forestiers.

P. Lonjon : Il faut encore communiquer sur le fait que **couper du bois ne met pas la forêt en danger**.

P. Issaly : De plus il faut valoriser la plateforme **BOU D'BOA** qu'anime Arfobois, qui permet à des vendeurs ponctuels de bois à forte valeur ajoutée de les vendre directement à des artisans spécialisés.

D. Inard : Il faut faire attention aux coûts de transport, qui vont augmenter avec le temps. Point sur l'arrêté de tonnage entre Limoux et Axat (problème de concertation par la DD routes en amont, notamment dû à une procédure de rédaction déjà lourde) ...

P. Boursier : Cette première étude dépend des volumes disponibles sur le territoire, il apparaît donc plus judicieux d'attendre ces résultats avant d'entamer l'étude évaluée ici.

P. Maugard : La ressource va effectivement déterminer les produits et leurs utilisations.

P. Boursier : Il devrait être possible de **recupérer l'information** concernant les **produits** proposés et la **demande** affiliée lors des rencontres effectuées par l'animateur auprès des professionnels de la filière.

### *La commande publique, un levier structurant pour la filière éco-construction ?*

P. Maugard : Le fait que la proportion de bois augmente dans les constructions dépend d'une échelle supérieure au Pays HVA, plutôt au niveau des Pyrénées. Il faut se focaliser sur la **rénovation du bâti ancien, les agrandissements, l'isolation**.

D. Inard : Dans un contexte où le coût des énergies va en augmentant, les produits « traditionnels » (gaz, fuel, électricité) et les coûts de transports vont augmenter, ce qui pousse à développer des **circuits courts**.

P. Issaly : L'intégration des coûts de production, de durée de vie et d'élimination en fin de vie va se faire croissante dans les années à venir. Il faut bien se concentrer ici sur ce qui est **réalisable** à l'échelle HVA et maintenant : **rénovation et mobilier urbain**. En parallèle de ça va se développer une filière bois plus industrialisée. Pour traiter de ces sujets à la taille de la HVA, il faut se rapprocher du **CG11 et de l'association des maires**, pour accéder à une démarche « Sud de France » simplifiée par exemple.

P. Lonjon : Sans aller jusqu'à une labellisation immédiate, il s'agit surtout d'**identifier et de faire connaître toutes les entreprises et tous les produits qui peuvent être mobilisés dans la rénovation et le mobilier urbain, et d'organiser des journées de présentations aux élus et aux professionnels locaux**. De manière à sensibiliser un maximum d'acteurs susceptibles d'être maîtres d'ouvrages ou maîtres d'œuvre.

P. Issaly : Il faut élargir le terme construction bois, en précisant que le **bois** peut être inclus dans d'autres produits, et qu'il s'agit bien d'une **matière première**.

P. Maugard : Il faut garder à l'esprit que les différentes essences de bois vont permettre la réalisation de produits différents. Il y a un problème aujourd'hui lorsqu'on constate que les projets publics locaux n'intègrent que très peu de bois, encore plus rarement local (piquets de sentier « Sapin » en bois exotique...)

P. Lonjon : L'UR COFOR a effectué une enquête auprès des communes pour connaître les projets bois qui ont été effectués ou uniquement étudiés, ainsi que des rencontres d'élus. Ainsi a pu être rédigé un **guide méthodologique à l'utilisation de bois local dans les projets publics**, qui permette de répondre à certains préjugés et d'avoir une entrée sur les marchés publics et les règles d'urbanisme. En parallèle de ce document, qui sera finalisé fin juin, sont

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

---

réalisées des formations d'élus sur les territoires. De plus il est prévu d'accompagner deux communes en LR pour la mise en œuvre de leur projet intégrant du bois local.

S. Sansinéna : Il est important d'identifier les freins à ce genre de projets...

P. Lonjon : ... d'autant plus qu'ils sont parfois faciles à lever.

P. Boursier : Il est important de convier à ces journées les **techniciens et secrétaires de mairies**, qui ont parfois un rôle crucial dans la réalisation de certains projets.

P. Issaly : Il faut organiser des **formations généralistes sur les qualités mécaniques des bois**, à destination des élus, des entreprises, des particuliers et des architectes. Il faut noter le manque en ingénieurs structure bois dans le secteur.

P. Lonjon : Il faudra programmer une intervention **dans chaque communauté de communes en HVA...**

P. Issaly : ... en faisant intervenir des **spécialistes**, tels que Christian Megret de Bâtipôle

P. Lonjon : Un travail qui a porté ses fruits auprès d'un élu fait qu'il considèrera la solution bois dans le(s) prochain(s) projet(s) communal(ux).

P. Issaly : Il faut faire attention au bois énergie, qui va vite politiquement

P. Maugard : Il ne faut pas se tromper de cible, le bois énergie ne concerne que des produits connexes, d'autant que les techniques de sciage permettent aujourd'hui de tirer profit de section plus fine qu'auparavant, c'est autant de produits qui ne partiront plus en trituration ou bois énergie.

P. Issaly : attention au terme « bois construction », auquel il faut préférer **Bois d'œuvre et Bois d'industrie**.

P. Boursier : Tout d'abord, il faut une **meilleure information et communication**, il faut présenter **un ou plusieurs exemples**, qui existent déjà ou non sur le territoire, et valoriser une entrée positive en valorisant l'intégration de bois aux discours de présentation. Il faut également donner les **moyens administratifs aux techniciens** pour le mettre en œuvre concrètement.

P. Maugard : Il est triste de voir ces nouvelles gendarmeries et bâtiments de pompiers sans bois...

P. Lonjon : Les prochaines étapes sont : publication du guide, promotion/information en CdC et visite d'exemples en parallèle

P. Issaly : Il faut intégrer le **choix des matériaux dans les règles des marchés publics : ça n'est pas illégal comme le pensent certains élus**. L'exemple d'une chambre des métiers en Allemagne est très clair : à la frontière avec la Tchécoslovaquie, elle fixe les règles locales en termes de qualifications, salaires, garanties, etc. auxquelles les entreprises postulantes DOIVENT se plier, ceci pendant une durée fixée, de 7 ans.

P. Boursier : Il y a un **problème de compétences dans les services administratifs en milieu rural**, qui fait que les règles des marchés publics sont inconnues.

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

---

P. Lonjon : Les COFOR devraient proposer des **cahiers des charges types** pour répondre à ce besoin.

P. Maugard : l'exemple de Belcaire est techniquement intéressant, même s'il est difficile à mettre en avant politiquement...

S. Sansinéna : Il est possible de trouver des exemples : P. Perris, qui a réalisé la CdC de Sigean ; M. Ferrié, qui a réalisé le gymnase de Narbonne.

P. Boursier : en HVA, les deux architectes principaux ne sont pas formés à ça, même si ça évolue

P. Lonjon : Cela sera à préciser lors des interventions en CdC, qui détailleront, via des intervenants spécialisés, les utilisations du bois dans la rénovation

P. Issaly : il faut faire intervenir **propriétaires, scieurs, entreprises et élus sur un même chantier**, pour que chacun présente son point de vue

P. Maugard : les particuliers demandent d'où vient le bois, mais pas de certification : choix de l'origine française voire locale plutôt que l'exotique ou l'étranger.

P. Boursier : l'objet de la CFT est de créer de la richesse supplémentaire, valoriser les produits, consolider les entreprises existantes et attirer de nouvelles entreprises

P. Lonjon : réaliser d'ici la fin de l'année cette **journée de rencontre avec l'ensemble des élus et les acteurs de la filière**, avec présentation des **différentes possibilités d'utilisation du bois** (construction, rénovation, mobilier urbain,...) et comment d'ores et déjà des **entreprises locales** peuvent y répondre => message politique à faire passer aux élus du territoire que c'est aussi par leurs actions de tous les jours qu'ils peuvent influencer les choses, sans forcément aller jusqu'à des cahiers des charges types, des labellisations...



# COTECH n°2 : compte rendu (18/11/11)

## Personnes présentes

Nom	Organisme	coordonnées
GOYHENEIX Stéphane	ONF Quillan	<a href="mailto:stephane.goyheneix@onf.fr">stephane.goyheneix@onf.fr</a>
BARBAZA Henri	Président COFOR 11	<a href="mailto:president@paysdecouiza.fr">president@paysdecouiza.fr</a>
COUSTAL Eliane	Conseil Général de l'Aude	<a href="mailto:eliane.coustal@cg11.fr">eliane.coustal@cg11.fr</a>
LAURENS Jean-Michel	CCI CLC antenne de Limoux	<a href="mailto:antenne.limoux@carcassonne.cci.fr">antenne.limoux@carcassonne.cci.fr</a>
MAUGARD Pierre	Tres. Syndic. Explt. Scieurs	<a href="mailto:maugard.bois@neuf.fr">maugard.bois@neuf.fr</a>
LECOMTE Benoit	CRPF Languedoc-Roussillon	<a href="mailto:benoit.lecomte@crpf.fr">benoit.lecomte@crpf.fr</a>
CHANUT Matthieu	CRPF Aude	<a href="mailto:matthieu.chanut@crpf.fr">matthieu.chanut@crpf.fr</a>
PRUDHOMME Florian	CRPF Languedoc-Roussillon	<a href="mailto:florian.prudhomme@crpf.fr">florian.prudhomme@crpf.fr</a>
PLASSART Clémentine	Fédération Aude Claire	<a href="mailto:federation@auDECLAIRE.org">federation@auDECLAIRE.org</a>
MEUTELET Pascal	DDTM Aude	<a href="mailto:pascal.meutelet@auDECLAIRE.gouv.fr">pascal.meutelet@auDECLAIRE.gouv.fr</a>
GAMET Philippe	AFA / Cosylva	<a href="mailto:p.gamet@cosylva11.fr">p.gamet@cosylva11.fr</a>
CUBERLI Henri	Directeur CAPEB Aude	<a href="mailto:henri.cuberli@capeb-aude.fr">henri.cuberli@capeb-aude.fr</a>
BOURSIER Philippe	Pays HVA	<a href="mailto:p.boursier@creationhva.com">p.boursier@creationhva.com</a>
IROLA Sébastien	Animateur CFT HVA	<a href="mailto:charteforestiere@payshva.org">charteforestiere@payshva.org</a>

## Personnes excusées

Nom	Organisme	coordonnées
THOMAS Marie	Conseil Régional LR	<a href="mailto:thomas.marie@cr-languedocroussillon.fr">thomas.marie@cr-languedocroussillon.fr</a>
ALGER Eric	DDTM Aude	<a href="mailto:eric.alger@auDECLAIRE.gouv.fr">eric.alger@auDECLAIRE.gouv.fr</a>
LONJON Philippe	UR COFOR LR	<a href="mailto:philippe.lonjon@communesforestieres.org">philippe.lonjon@communesforestieres.org</a>
ISSALY Patrick	Président CAPEB Aude	<a href="mailto:issaly.patrick@wanadoo.fr">issaly.patrick@wanadoo.fr</a>
DEMOULIN Sébastien	CMA 11	<a href="mailto:s.demoulin@cm-aude.fr">s.demoulin@cm-aude.fr</a>
MAIRE Magali	DRAAF LR	<a href="mailto:magali.maire@agriculture.gouv.fr">magali.maire@agriculture.gouv.fr</a>
BONNEMORT Christophe	Chambre d'Agriculture	<a href="mailto:christophe.bonnemort@auDECLAIRE.chambagri.fr">christophe.bonnemort@auDECLAIRE.chambagri.fr</a>
SURJUS Anne-Lise	ARFOBOIS (interprofession)	<a href="mailto:al.surjus@arfobois.com">al.surjus@arfobois.com</a>
CHABALIER Christophe	J.- CRPF Aude	<a href="mailto:auDECLAIRE@crpf.fr">auDECLAIRE@crpf.fr</a>
TIQUET André	Président FFB 11	<a href="mailto:contact@d11.ffbatiment.fr">contact@d11.ffbatiment.fr</a>
INARD Didier	Pres. Syndic. Explt. Scieurs	<a href="mailto:didier@inard-bois.com">didier@inard-bois.com</a>
LANDSBERGER- ISAAC Boris	GEE Aude	<a href="mailto:info@gEEauDECLAIRE.org">info@gEEauDECLAIRE.org</a>

## Introduction

L'objectif de ce COTECH est de préparer le prochain Comité de pilotage, qui devrait se tenir en décembre ou janvier prochain

## Résultats études ressource

Présentation par l'ONF et le CRPF : méthodologie, tableaux, analyse préliminaire

Dans les deux cas, des tableaux ont été renseignés, pour compiler les données disponibles dans les plans d'aménagement (forêts domaniales et communales gérées par l'ONF) et plans simples de gestion des forêts privées (agrées par le CRPF) sur le territoire de la HVA. Ceci principalement pour obtenir des informations sur les **volumes de bois prévus de mobiliser dans les 5, 10 et 15 ans à venir**. Précisons que ces données révèlent un **potentiel réel**, puisqu'il découle de la sylviculture appliquée à ces forêts, mais ne garantit pas les réalités économiques de la mise en vente ni de la réelle utilisation de ces bois. Exemple, du feuillus mené avec un objectif bois d'œuvre peut être finalement utilisé pour produire du bois de chauffage.

Notons qu'une extrapolation a été faite pour les plans dont les limites de validité sont inférieures à 15 ans, en se basant sur les plans existant, ce qui permet d'avoir une projection réaliste sur les volumes mobilisables.

Les données collectées sont :

- La surface de forêt, sa surface utile de production,
- Les surfaces ventilées en fonction du type de production prévue (feuillu bois d'œuvre, feuillu bois de chauffage, mixte bois d'œuvre, mixte bois de chauffage, mixte bois d'industrie, résineux bois d'œuvre, résineux bois d'industrie),
- Les travaux prévus (desserte, plantations, dégagements, dépressages, élagages, balivages),
- La récolte prévue en lien ou non avec la réalisation d'un projet de desserte (volume sur pied, feuillu bois d'œuvre, feuillu bois de chauffage, résineux bois d'œuvre et résineux bois d'industrie).

Précisions sur les définitions : **Bois d'œuvre** = bois sciés (charpente, palette, coffrage), **Bois d'industrie** = résineux pour la trituration (pâte à papier, panneaux de particules, etc.), **Bois de chauffage** = bûches feuillues

Notons que le bois d'œuvre résineux pourrait se scinder en deux classes de qualité. Les chiffres concernant le bois d'œuvre feuillu sont un potentiel, qui ne correspond pas aujourd'hui aux réalités du marché qui consomme presque exclusivement du bois de chauffage.

1. **Forêt publique** : 94 forêts au total. Elles produisent 70% de bois d'œuvre et 30% de bois d'industrie et bois de chauffage. Le prélèvement moyen est de 3,5 m<sup>3</sup>/ha/an, ce qui est inférieur à l'accroissement moyen (estimé à 5 m<sup>3</sup>/ha/an environ) ; on ne décapitalise donc pas en forêt publique. Présentation de différents diagrammes présentant la part de forêt utile, la répartition équilibrée en surface des peuplements feuillus et résineux, la qualité des peuplements, le volume sur pied : 2/3 résineux et 1/3 feuillu, les prévisions de récolte : 3/4 résineux et 1/4 feuillu, la répartition entre types de produits.

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

---

2. **Forêt privée** : 106 PSG en cours de validité. Le prélèvement moyen est de 2,8 m<sup>3</sup>/ha/an. Les diagrammes sont à rapprocher de ceux de l'ONF pour obtenir une présentation harmonisée. Le même constat d'équilibre entre les surfaces feuillues et résineuses peut être fait. La production est de 2/3 de bois d'œuvre et 1/3 de bois d'industrie et chauffage.

Il faut replacer les chiffres présentés dans le contexte général suivant : surface forestière en HVA, estimée à partir des résultats IFN (et non du cadastre, qui sous-estime la surface effectivement boisée) et proportion par rapport à la surface totale du territoire (« la forêt représente x % du territoire HVA ») ; part de la forêt gérée (« x % de la forêt en HVA est gérée »). Ces données seront disponibles en recoupant les informations de la seconde étude. A priori les surfaces de forêts communales non gérées sont négligeables.

Nous pouvons d'ores et déjà annoncer que la HVA couvre 178 100 ha, que le **total de forêts gérées selon un document de gestion durable (DGD) en couvre 29%**, soit 52 078 ha, avec 29% de forêts domaniales, 43% de forêts communales et 28% de forêts privées gérées.

Une copie de cette étude vous sera remise lorsqu'elle sera finalisée.

Remarques du COTECH :

P. Meutelet : Ces volumes annoncés ne prennent pas en compte les **difficultés d'exploitations** qui peuvent y être liées. De plus, il faudrait donner un ordre de grandeur de la réalisation effective des travaux annoncés.

S. Goyheneix : Cette information n'est pas disponible pour les réalisations à l'heure actuelle. Nous n'avons ici qu'un objectif idéal, mais qui coûte cher. Globalement les travaux sont légèrement inférieurs à la prévision en forêts domaniales, par contre en forêts communales ils sont bien inférieurs car cela dépend des budgets, des aides...

H. Cuberli : Lorsqu'une plantation est réalisée, sa desserte n'est-elle pas prévue également ?

Réponse collégiale : Les matériels et moyens d'exploitation ont beaucoup changé dans le temps, ce qui explique que certaines dessertes soient inadaptées aujourd'hui.

M. Chanut et S. Goyheneix : Notons que les travaux annoncés ici ne prennent pas en compte l'**entretien des dessertes existantes**, ce qui constitue néanmoins un réel enjeu. Globalement la forêt soumise (gérée par l'ONF) en HVA est bien desservie, mais il faut néanmoins la maintenir en état et cela a un coût, mais représente aussi de l'activité pour les entreprises locales.

S. Goyheneix : Globalement peu de pistes sont prévues, de même pour les chemins d'exploitation, dont les modalités sont plutôt laissées au jugement des exploitants. Les travaux sylvicoles sont un investissement sur la durée, qui est souvent revu à la baisse voire tronqué.

P. Meutelet : Qu'en est-il des bois d'industrie feuillus ?

Réponse collégiale : Ils partent en chauffage, plus rémunérateur pour le moment, à part quelques bois trop gros ou bois blancs

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

---

S. Goyheneix : Lors de la dernière vente ONF à Quillan, il y a eu 50% d'**invendus**... Une partie a été négociée de gré à gré par la suite, mais un document va être rédigé pour proposer à la vente ces invendus. La qualité et les coupes mécanisables ont été vendues, mais du fait d'un marché non adéquat, les **coupes trop compliquées ou difficiles ne sont pas vendues**.

P. Gamet : Les prix de retrait des forêts communales ne sont-ils pas trop élevés par rapport aux prix du marché ?

S. Goyheneix : A priori non, sinon ils se renégocient a posteriori.

P. Maugard : Il y a un problème d'**exploitabilité**, dès que l'on sort de ce qui est mécanisable ( peu de candidats pour le bucheronnage, sujet intéressant de la main d'œuvre en forêt quand on sait que l'on a un lycée forestier sur le territoire de la CFT !), et que l'offre est supérieure à la demande. De plus le problème du **dépérissement du sapin** pose des questions quant au déclassement de la qualité des bois.

H. Barbaza : Pour les petits bois, la mécanisation a permis de remonter les prix.

P. Maugard et P. Gamet : **le marché est porteur pour les petits bois et bois moyens**. Techniquement les scieries conséquentes peuvent aujourd'hui valoriser des grumes de diamètre 13 cm fin bout. De plus il faut noter l'arrivée d'acheteurs hors territoire.

M. Chanut : l'objectif de l'amont est de **vendre plus de bois** en mobilisant les forêts qui ne sont pas gérées, et l'objectif de l'aval est de travailler pour **vendre mieux les bois**.

### **Résultats étude foncier**

Présentation par le CRPF : méthodologie, liste de contacts, résultats principaux

Cette étude est basée sur les informations du cadastre, qui ont été classées en propriétés >25ha, 10<<25ha et <10ha, ainsi que par canton. L'objectif de cette étude est d'établir un **ordre de priorité** sur les territoires et les propriétaires à mobiliser lors des travaux ultérieurs d'animation.

Les données brutes du cadastre donnent le nombre de propriétaires et la surface de leurs forêts pour chaque commune. Or, chaque canton est composé de plusieurs communes et une même personne peut être propriétaire sur plusieurs communes. Le nombre de propriétaires par cantons était par conséquent surévalué. Un tri des données a donc été nécessaire pour obtenir le nombre réel de propriétaires par canton.

En effet, le constat a déjà été fait dans d'autres territoires de charte forestière qu'il est possible, et **plus réaliste et efficace**, de mobiliser une surface de forêts non gérées conséquente en s'adressant prioritairement aux propriétaires possédant une surface minimum de 10 ha, moins nombreux, qu'en se heurtant à la masse de tous petits propriétaires. En effet, les données confirment qu'**en mobilisant 185 propriétaires de >25ha, cela concerne 7300 ha de forêts aujourd'hui non gérées**. Ce qui apparaît bien plus efficace, dans un premier temps, que de mobiliser plus de 8000 propriétaires de <10 ha, qui concernent 10000 ha de forêts. En regroupant les propriétaires de >25ha et 10<<25ha, on s'aperçoit que **8% des propriétaires possèdent 84% de la surface de forêts privées**. Les actions d'animation devront donc prioritairement être axées sur ces gros et moyens propriétaires de forêts non gérées.

Ces forêts non gérées constituent le potentiel de mobilisation de bois + dont il est question dans les orientations nationales.

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

---

La vision par canton permet d'identifier les territoires prioritaires, présentant la part de surface de forêt privée sous Documents de Gestion Durable le plus faible.

N.B : à l'heure actuelle, la quasi-totalité des forêts 10<<25ha n'ont pas de DGD, ceux-ci n'étant pas obligatoires. Pour autant, cela n'est pas une indication de l'absence d'activité dans ces forêts.

Remarques du COTECH :

Il est indispensable de répondre à cette question pour les acteurs du territoire : **L'objectif est-il de valoriser ce qui est géré ET/OU de produire plus de bois dans les forêts non gérées ?**

Réponse collégiale : Ces deux objectifs sont à traiter en parallèle, et non en opposition. En effet, il n'est pas envisageable de développer une meilleure valorisation des bois sans une assurance de volume et de qualité dans les approvisionnements, tout comme il n'est pas envisageable de produire plus de bois si aucun débouché n'est présent. Cette question constitue l'essence même de la charte forestière, qui vise à réunir les acteurs de l'amont et l'aval des filières bois pour que chacun prennent conscience de son rôle à jouer dans le développement du territoire.

P. Gamet : Le souci premier des opérateurs est leur approvisionnement

P. Maugard : Il est indispensable de noter la **forte mobilité des marchés du bois**, en citant l'exemple d'une scierie du Dauphiné qui achète 10 000 m<sup>3</sup> de bois **et de forêts**. Cette composante est inévitable dans les marchés actuels.

### **Proposition étude aval : CRITT bois**

Réflexion sur l'aval : rencontres du CRITT bois et visite de la plateforme bois à la Salvetat

Présentation proposition étude complémentaire par le CRITT : identification débouchés potentiels bois d'œuvre sur le territoire, en fonction des ressources forestières et économiques (Point administratif en cas de validation : Modification intitulé étude n°3 : potentiels de débouchés ~~publies~~ privés : lettre DDTM & CR LR)

Présentation du CRITT bois : L'Association CRITT Bois Midi Pyrénées est un Centre Technique dédié à la filière bois dans le Grand Sud. Dans ce sens elle regroupe parmi ses adhérents plus de 70 entreprises de la filière bois en région et hors région. Les **Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert de Technologie** ont été créés dans les années 1980 afin de permettre des passerelles technologiques entre le monde de la recherche appliquée et le monde industriel. Au fur et à mesure des années les CRITT sont devenus de véritables centres techniques de références dans un grand nombre de filières. Le CRITT Bois Midi Pyrénées a pour mission de :

- SENSIBILISER aux potentialités et aux apports des nouvelles technologies
- ACCOMPAGNER les projets d'intégration de telles solutions, sur le plan technique, humain et organisationnel
- FORMER les personnels à leur utilisation pour la réussite du saut technologique

Pour plus d'informations : <http://www.critt-bois.com/>

De façon plus détaillée, voici la proposition :

# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

---

## I - Sensibilisation à la valorisation des bois « de pays » et audits des savoirs faire

L'objectif est de cibler les projets de développement et évaluer les savoirs faire existants

1. Définir la cible des entreprises à contacter (CFT HVA)
2. Présenter aux entreprises les possibilités de valorisation des bois de pays.
3. Recenser les entreprises et acteurs économiques ayant des projets portants sur la valorisation de la ressource locale
4. Pour chaque entreprise ayant un projet local, étudier la faisabilité technique et économique du projet et établir une fiche de synthèse individuelle. Délivrer des préconisations pour réussir techniquement et économiquement les projets. (estimation de 10 entreprises)

## II – Synthèse collective et plan de progrès à court et moyens termes

L'objectif est de donner à l'animateur une feuille de route pour favoriser l'accompagnement des projets collectifs et individuels

Suivant le résultat des Audits individuels et la stratégie de développement économique impulsée par les élus du territoire :

1. Elaboration d'Axes de progrès à moyens termes (5 ans)
2. Déclinaison de ses axes de progrès sous formes de plans d'actions collectifs et individuels planifiés à court et moyens termes

## III – Conclusions de l'accompagnement

1. Rédaction d'un rapport d'étude
2. Présentation aux entreprises, aux financeurs et aux institutions locales

Remarques du COTECH :

P. Maugard : D'après les chiffres présentés par l'ONF, je pense que la moitié des volumes potentiels ne seront pas vendus du fait des **problèmes d'exploitation**. Nous allons devoir faire face à l'avenir à un **déficit en abattage et débardage traditionnel**, ce qui ne va pas aller dans le sens de l'exploitation des parcelles difficiles. Sans parler des risques que font planer Natura 2000 sur les conditions d'exploitations et les surcoûts induits pour les exploitants. A l'époque les scieries étaient à proximité de la ressource, or aujourd'hui il faut être à proximité de la clientèle. **Pour transformer les bois localement il faut un ou plusieurs investisseur(s)**. Cependant la HVA présente des désavantages nombreux, l'accès routier notamment.

M. Chanut : **Pourquoi d'autres sont capables de transformer ailleurs en s'approvisionnant ici, alors que ça pourrait se faire ici ?** Exemple de la technique de **thermo-traitement** qui permet de valoriser des bois de moindre qualité pour des usages en structure, en bardage et en terrasse. Après il reste bien entendu à imaginer les différentes solutions et maîtrises d'ouvrages possibles. **Tel est l'objectif de la charte forestière : présenter plusieurs pistes, qui doivent ensuite être appropriées et portées par les acteurs du territoire.**



P. Gamet : Les entreprises industrielles achètent ici car leur industrialisation a élargi leur rayon d'approvisionnement à 500 km. Il est indispensable d'être **proche du réseau de clientèle**.

P. Maugard : L'avenir verra le développement de grandes entreprises qui produiront du standard et le maintien de très petits « épiciers », offrant la possibilité de débits sur liste.

P. Gamet : **Entre l'approvisionnement et le process il y a le sciage, qui est le point faible sur le territoire.**

S. Goyheneix : Nous pouvons imaginer qu'un gros industriel s'implante près de l'autoroute dans l'Aude, mais le projet se fera sur le territoire qui se positionnera en premier.

H. Cuberli : Il manque un maillon entre scieurs et utilisateurs du bois. Nous pouvons également imaginer un portage de projet **public-privé**.

E. Coustal : C'est effectivement en ce sens que la charte forestière peut apporter les **éléments de décision** aux élus.

P. Boursier : Il existe des contradictions dans les filières actuellement. Il faut décanter ce qui est **existant** et ce qui concerne des **pistes de développement**. L'intérêt d'un intervenant extérieur au territoire, mais qui soit spécialiste dans son domaine, devrait nous permettre de : 1) mobiliser plus de bois local ; 2) développer l'aval sur le territoire = créer une filière ; 3) permettre d'utiliser les bois localement. Pour cela, il faut établir des **hypothèses** quant à l'investissement public-privé et/ou l'implication d'un investisseur extérieur important. Les éléments du diagnostic permettent de dégager des **pistes**, qui seront la base à la **décision** sur ce que font les acteurs sur le territoire (élus + professionnels).

P. Maugard : Il faut lever le fait que les détenteurs de la ressource ne s'intéressent pas à leurs acheteurs.

M. Chanut : il est légalement difficile de choisir les acheteurs de ses bois...

S. Irola : Et c'est tout à fait l'objet de la charte forestière, de tenter de décloisonner les visions des acteurs des filières bois en HVA. Présentation des **journées techniques organisées par le CRITT bois sur les solutions techniques à la valorisation du bois local**.

P. Boursier : Aucune piste n'est à exclure, mais il convient de cibler une fois que les éléments du diagnostic se précisent (exemple des données de la ressource qui permettent de poursuivre sur l'aval).

H. Cuberli : Il **manque une structure spécialisée type Bureau d'Etude Technique** sur le territoire ou dans les environs, le CRITT<sup>T</sup> semble pouvoir pallier à ce manque dans ce cas.

P. Gamet : La suite de la démarche est de faire un **inventaire sur l'aval**, puis un **inventaire des propositions concrètes** à faire, suite à l'accompagnement par le CRITT<sup>T</sup>.

P. Boursier : **Il est indispensable d'aboutir à des propositions concrètes et réalisables. Il y a besoin d'un partenariat fort** sinon il ne se passera rien.

Question supplémentaire :

P. Meutelet : Sur la stratégie proposée pour y voir plus clair pour la filière aval, c'est très bien de se poser des questions et de confronter les points de vue des acteurs, ne pas se contenter du constat que plus de 90% des bois sont transformés en dehors du territoire de la CFT, même si je pense que ce sera difficile d'inverser la tendance. Méfions-nous cependant des fausses "bonnes idées". L'une des questions à se poser aussi c'est "**qu'est-ce qui pousserait un investisseur du secteur bois à venir lancer une activité innovante en HVA ?** La ressource ? Elle existe aussi ailleurs.

### *Etude diagnostic aval existant ?*

Qui fait un état des lieux sur les produits existants et leurs flux ? « Identification des utilisations du bois sur le (et aux alentours du) territoire en insistant sur les exploitations locales et les flux de bois. »

Remarques du COTECH :

P. Boursier : Est-il envisageable d'internaliser ce travail ? Et ainsi de plutôt cibler sur l'accompagnement de la démarche par le CRITT.

H. Cuberli : **Il faudrait récupérer les informations territorialisées de l'étude sur les flux de bois réalisée par Arfobois.**

Pour cela il faut se renseigner auprès de la directrice de St Joseph, qui fait partie du Conseil d'Administration d'Arfobois. P. Maugard en parlera au président jeudi.

P. Maugard : Pour aller plus loin que les résultats de la ressource il faut se poser la question de **ce qu'on fait du bois.**

P. Gamet : Les essences principales à traiter sont le **sapin pectiné, le hêtre et les pins.**

H. Barbaza : Il ne faut pas négliger le **cèdre**

P. Maugard : Entre l'Aude et le Ventoux il ne s'en vend que 3000 m<sup>3</sup>. Il **manque la ressource.**

M. Chanut : Dans une **perspective de changements climatiques**, et de **dépérissement** du sapin, le cèdre tient une place particulièrement intéressante. Des expérimentations ont déjà été effectuées sur l'amont dans les chartes forestières, mais des choses restent à faire surtout lorsqu'on sait que la gestion forestière se fait avec un pas de temps de 30 ans : **proposition d'itinéraires sylvicoles adaptés.** (C'est également le rôle de la CFT de participer à réflexion sur les peuplements du futur sur le territoire)

H. Barbaza : Dans les Hautes Pyrénées ont été effectués des plans câble, mais ils ont été ponctuels et n'ont pas eu les effets escomptés.

Il apparaît aberrant que le territoire possède un **lycée forestier St Joseph** à Limoux, et qu'on soit confrontés à un manque de main d'œuvre en exploitants...

## ***Préparation COPIL : identification des Enjeux***

Suite aux entretiens, détermination des enjeux, par ordre de priorité :

1. Transformations du bois (valorisation sapin, recherche de nouveaux débouchés, bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie, organisation filières, utilisations du bois dans la construction et la rénovation et promotion auprès des collectivités, promotion métiers et entreprises)
2. Gestion et Exploitation forestière (sylviculture, gestion, DFCI, desserte, transport, exploitation)
3. Loisirs et Patrimoine (chasse, cueillette, création de produits touristiques, biodiversité, paysages, eaux, sols, air)

## **Commentaires sur ces dénominations et cette classification :**

Propositions de dénominations par E. Coustal :

1. Amélioration de la valeur économique de la forêt en optimisant les transformations du bois
2. Valorisation de la multifonctionnalité du patrimoine forestier
3. Promotion des loisirs et préservation de l'environnement

N.B : Lors du comité de pilotage sera diffusé un bulletin de 8 pages reprenant l'avancement de la charte forestière. De plus le travail de rédaction de la synthèse du diagnostic et des enjeux est en cours.

## ***Action démonstrative ?***

Journée technique bois dans la construction ou rénovation, par URCOFOR, pour élus, techniques, professionnels : vers un PAT bois d'œuvre ? Journée unique ou déclinaisons par Communautés de Communes ?

## ***Identification d'un programme d'actions***

A effectuer en partenariat avec les autres structures qui proposent des actions via AGIR ou PPRDF : une CFT peut être un ancrage local aux actions régionales

# COTECH Loisirs et Patrimoine n°1 : compte rendu (20/01/12)

## Personnes présentes

Nom	Organisme	coordonnées
Thierry Rutkowski	LPO Aude	<a href="mailto:rutkowski.thierry@wanadoo.fr">rutkowski.thierry@wanadoo.fr</a>
Gabrielle Teigelkamp	Association La Stellaire	
Stéphanie DECHEZELLES	Association l'Artemisia	<a href="mailto:lartemisia@free.fr">lartemisia@free.fr</a>
Enrico CANGINI	Association l'Artemisia	<a href="mailto:lartemisia@free.fr">lartemisia@free.fr</a>
Christian RIOLS	LPO Aude	<a href="mailto:christian.riols-loyrette@orange.fr">christian.riols-loyrette@orange.fr</a>
François Raynaud	CDT Aude	<a href="mailto:developpement@audetourisme.com">developpement@audetourisme.com</a>
J-Christophe Chabalière	CRPF Aude	<a href="mailto:aude@crpf.fr">aude@crpf.fr</a>
Benoit Lecomte	CRPF Languedoc- Roussillon	<a href="mailto:benoit.lecomte@crpf.fr">benoit.lecomte@crpf.fr</a>
Clémentine Plassart	Fédération Aude Claire	<a href="mailto:flore@auDECLAIRE.org">flore@auDECLAIRE.org</a>
Boris Landsberger-Isaac	GEE Aude	<a href="mailto:info@gEEAude.org">info@gEEAude.org</a>
Stéphane Boistard	L'Ortie / Cœurs Nomades	<a href="mailto:stephane.boistard@gmail.com">stephane.boistard@gmail.com</a>
Sébastien Irola	CFT HVA	<a href="mailto:charteforestiere@payshva.org">charteforestiere@payshva.org</a>

## Personnes excusées

Nom	Organisme	coordonnées
Carine Boucabeille	Réserve naturelle TM 71	<a href="mailto:reservenaturelle.tm71@wanadoo.fr">reservenaturelle.tm71@wanadoo.fr</a>
Jacques Regad	DREAL LR	<a href="mailto:jacques.regad@developpement-durable.gouv.fr">jacques.regad@developpement-durable.gouv.fr</a>
Stéphane GRIFFE	FD chasse Aude	<a href="mailto:fed.chas11@wanadoo.fr">fed.chas11@wanadoo.fr</a>
Paul Paraire	FD pêche Aude	<a href="mailto:fedepeche11@wanadoo.fr">fedepeche11@wanadoo.fr</a>
Eole Bonneault	Asso Nature et Progrès	<a href="mailto:np11@laposte.net">np11@laposte.net</a>
Nadine Lhenoret	Association AIRE	<a href="mailto:aireassociation@hotmail.com">aireassociation@hotmail.com</a>
Michel Tomasella	ONCFS Aude	<a href="mailto:sd11@oncfs.gouv.fr">sd11@oncfs.gouv.fr</a>
Eliane Pech	FD randonnée pédestre 11	<a href="mailto:contact@auderando.fr">contact@auderando.fr</a>
Stéphane Goyheneix	ONF HVA	<a href="mailto:stephane.goyheneix@onf.fr">stephane.goyheneix@onf.fr</a>
Philippe Lonjon	URCOFOR – réseau CFT LR	<a href="mailto:Philippe.lonjon@communesforestieres.org">Philippe.lonjon@communesforestieres.org</a>
Christine Meutelet	DDTM Aude	<a href="mailto:christine.meutelet@auDE.gouv.fr">christine.meutelet@auDE.gouv.fr</a>

## Personnes supplémentaires à intégrer

Nom	Organisme	coordonnées
Thierry Noblecourt	ONF – cellule entomologique	<a href="mailto:thierry.noblecourt@onf.fr">thierry.noblecourt@onf.fr</a>
Dominique Micaux	ONF – UT Plateau de Sault	<a href="mailto:dominique.micaux@onf.fr">dominique.micaux@onf.fr</a>

## *Introduction*

Présentation du fonctionnement de la Charte Forestière HVA, en phase d'élaboration pendant un an et demi. Diagnostic, détermination des enjeux et stratégie à mettre en œuvre via la préparation d'un programme d'actions opérationnelles pluriannuel. Avec les soutiens de l'Europe, l'État, la Région LR et le Département de l'Aude, le Pays HVA autofinance cette démarche pour développer les filières forêt-bois. L'animation permet de cibler des priorités, d'informer les acteurs, de les mettre en relation et de participer à la réflexion, au montage et à la mise en œuvre de projets.

Ce compte rendu va détailler les discussions en groupant les interventions par action potentielle de la CFT HVA.

## *Réponse à l'appel d'offre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité*

T. Rutkowski : Il y a une **carence en connaissances** vis-à-vis de certaines espèces et il existe des **secteurs à fort potentiels**, ainsi que des zones prioritaires sur le territoire de la CFT.

40% de l'Aude est couverte par Natura 2000 et 30 % par des Zones de Protection Spéciales, mais il existe également des enjeux forts en dehors de ces zones.

C. Riols : exemple de l'Aigle botté et des chauves-souris forestières. Il existe des informations partielles dans les inventaires Natura 2000. Dans le cadre du groupe de travail sur les rapaces, des inventaires départementaux, non achevés à ce jour, ont été réalisés en priorité sur deux espèces forestières : l'Aigle botté, dont 15% de la population nationale se trouvent dans l'Aude, et le Circaète Jean-le-Blanc avec 10 % de l'effectif national (alors que l'espèce est présente dans plus de 50 départements). L'Aude a donc une responsabilité nationale très forte dans la conservation de ces espèces.

B. Lecomte : à l'IDF de Toulouse, avec le CRPF Midi Pyrénées, ils ont mis au point une **méthode d'évaluation de la biodiversité forestière**, qui pourrait être testée en HVA. Ils ont établi un **indice de biodiversité potentielle (IBP)** basé sur la végétation.

C. Plassart : Qui se positionne en tant que maître d'ouvrage ?

LPO : des propositions sont possibles

C. Plassart : /!\ aux financements effectivement mobilisables. Il est question de 20 000 à 60 000 € de financement. En conséquence, il peut être intéressant de zoomer sur certains aspects, plutôt que de couvrir la généralité.

Il pourrait être intéressant de **croiser la méthode IBP et de la LPO** : action transversale entre aspect faunistique et floristique. Des actions test pourront être imaginées pour mettre la méthodologie en cohérence.

J-C. Chabalié : Malgré la réalisation des DOCOB, il n'y a pas de réponse sur le réel **impact de la gestion forestière sur les espèces d'oiseaux**, leurs aires de quiétude... Il y a un problème de **transfert des informations** aux propriétaires.



## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

---

C. Riols : ces **informations ne sont généralement pas disponibles pour l'instant** : la nidification des oiseaux forestiers n'est estimée que par zonage, plus ou moins réduit certes mais, vu les effectifs concernés et la complexité du terrain, les sites précis de reproduction sont assez rarement connus....

T. Rutkowski : Les points 4 et 5 de la Stratégie Nationale sur la Biodiversité proposent effectivement de travailler sur le **développement des liens entre forestiers et naturalistes**.

**Nous pouvons donc imaginer tester la méthode IBP + identifier des zones tests dans et hors Natura 2000 + tester et identifier une des méthodes ornithologique + diffuser cette connaissance aux propriétaires forestiers, voire à un public plus large.**

J-C. Chabalier : il ne faut pas oublier le Coq de Bruyère (Grand Tétras), qui doit parfois faire face à des surpopulations d'ongulés (cervidés, sanglier). Où en est le Plan National d'Action ?

T. Rutkowski : Pour cela il faut travailler avec l'**Office pour les Galliformes de Montagne** (FD chasse +ONCFS), via Stéphane Griffe. Le PNA n'est pas encore effectif semble-t-il...

S. Dechezelles : L'intégration de la perception des **lichens** permettrait d'appuyer le caractère **innovant** de la démarche. De plus, il y a besoin d'un retour sur le public. Natura 2000 dénote un **déficit d'informations entre les experts et le grand public**. Nous pourrions même envisager le suivi et l'évaluation par des populations locales formées ?

LPO : Il risque alors d'y avoir un souci de validité de l'information collectée...

B. Landsberger : Il existe une initiative des Ecologistes de l'Euzière, qui ont instauré les « 24 heures de la nature », moment privilégié de **porté à connaissance** en direction du public par les naturalistes de leurs méthodes d'inventaire et de travail sur le terrain. De plus il paraît indispensable d'éditer des plaquettes voire de créer une expo sur la biodiversité identifiée.

J-C. Chabalier : Concernant le **dépérissement du Sapin**, il serait intéressant de faire une étude qui dresse un bilan de l'état de la sapinière, puis qui permette de cibler les stations encore favorables à la sapinière aujourd'hui et demain, puis qui, étape finale, permette de rédiger un guide de gestion pour l'ensemble des stations de la HVA (où on trouvait du sapin en relative bonne santé il y a encore quelques années) qu'il soit encore possible aujourd'hui d'y cultiver du sapin ou non.

### **Tourisme**

F. Raynaud : grande importance du milieu naturel pour les touristes. Mais **manque de lien entre naturalistes et techniciens du tourisme**. Pas de consultation du CDT pour le projet de « maison de la forêt ». Manque d'éléments, **besoin de collaborations**. Les espaces forestiers privés, d'un point de vue touristique ne sont pas connus. Pas d'infos sur les **autorisations d'usages** ou non. Alors que ces espaces sont plus accessibles que la montagne. La cueillette constitue un apport certain pour les courts séjours.

Une **plaquette de présentation de la biodiversité départementale** est en train d'être réalisée avec les partenaires naturalistes (LPO, Aude Claire, PNR Narbonnaise, service environnement du

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

---

CG11) = **vulgarisation** sur la richesse de l'environnement à **destination des prestataires de tourisme, clientèles de séjours et offices de tourisme.**

Au niveau du Pays HVA, **besoin d'informations sur les prestations ouvertes au public touristique.**

Vu le développement des nouvelles technologies, il est possible d'avoir accès à des niveaux d'information variés, d'où la nécessité de **créer du contenu électronique.** On peut imaginer une application spécifique au Sentier Cathare par exemple.

Il existe aujourd'hui une interaction via le **Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires de pleine nature (CDESI)** entre CG11 et LPO notamment sur la modification de tracés de sentiers de randonnée, en fonction d'enjeux spécifiques.

B. Landsberger : Il serait **possible de former les prestataires touristiques par des naturalistes**, pour que les prestataires connaissent mieux leurs milieux naturels et puisse guider en conséquence leur clientèle.

C. Plassart : Il existe les livrets Aude Claire sur les milieux naturels des secteurs locaux, et il était prévu une formation et un accompagnement de guides touristiques, qui n'a pas été réalisée au final...

F. Raynaud : Dans le cadre du PNR, le réseau d'animateurs du parc proposent des produits touristiques en collaboration avec les spécialistes du secteur. Il existe également un programme « d'ambassadeurs professionnels de l'Aude » = EDUCTOUR, qui se déroule tous les ans au printemps, et qui est organisé par le CDT et les CCI en collaboration avec les Pays. Cette année pour la HVA, le circuit doit se dérouler en Pays de Sault.

S. Dechezelles : il y a un besoin de connaître les touristes : volumes de fréquentations, besoins, etc. Il y a un problème pour **accrocher les touristes sur le territoire.** Ainsi qu'un besoin de **formation des élus** à la perception des réels intérêts touristiques de leur territoire.

Voir l'expérience du PNR de la Narbonnaise... bien que la biodiversité s'y « offre », alors qu'en HVA elle s'y « cherche ».

C. Plassart : Alors qu'il y a un intérêt certain au niveau de la flore et des milieux naturels, ainsi que son accessibilité.

Il faut également faire attention à certains diagnostics naturalistes qui préconisent l'exclusion du tourisme sur certains secteurs. Voir TDENS.

### ***Animations scolaires ou grand public***

B. Landsberger : Il existe une expérience forte du réseau Gee Aude, qui a bénéficié pendant 6 ans d'un programme d'éducation à l'environnement du CG11. Or par manque de financements, cette opération s'est terminée, et il serait intéressant de pouvoir la relancer. **Le fonctionnement en réseau est efficace (13 associations).** Des animations pourraient être envisageables pour les scolaires ou le grand public.

S. Dechezelles : A l'époque de nombreuses sorties étaient effectivement faites en milieu forestier.

---

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

---

Associations : la réserve naturelle de la grotte du TM 71 dispose d'une mallette pédagogique « ours » sur l'ours des Pyrénées « Animalle ours » et réalise des actions de sensibilisation sur ce thème auprès des écoles du Pays HVA depuis plusieurs années (il est à noter également qu'il existe un guide de gestion forestière en compatibilité avec les besoins vitaux des ours). A partir du printemps 2012, la réserve sera également une structure relai dans le cadre du programme de sciences participatives « 50 000 observations pour la forêt ». Il faut également se rapprocher du **réseau Pyrénées vivantes** ainsi que du **CPIE**, qui disposent d'une mallette sur les fourmis forestières (qui nécessite une mise à jour), ainsi qu'un **outil sur la biodiversité pour les élus (jeu de rôles)**, dans lequel chacun incarne un personnage (élu, chasseur, pêcheur, etc.) et doit participer à la résolution d'un conflit.

### *Réserve naturelle de la grotte du TM 71*

Rencontre avec la gestionnaire et évocation de la possibilité d'adapter la gestion forestière en fonction des impacts estimés sur le fonctionnement de la grotte et des chauves-souris.

### *Chasse*

F. Raynaud : existe-t-il des **guides (ONF) de chasse** en HVA, comme dans les P.O ?

A priori non. Or il s'agit d'une pratique très rémunératrice.

### *VTT*

F. Raynaud : le territoire est couvert par un important réseau de route/chemins pour VTT, il faut les contacter : Sylvain Dossin à la communauté de communes Aude en Pyrénées.

### *Perception médicinale des produits de la forêt*

S. Boistard : Contacte et rencontre les anciens pour connaître et pratiquer leur **art de la cueillette**. Il existe des pratiques d'itinérance qui ne sont ni recensées, ni valorisées. Il s'agit d'un **apprentissage par expérience partagée**, ce qui nécessite une certaine intimité, ce qui est complémentaire au tourisme de masse et rejoint le besoin des touristes d'être « cocoonés ».

Il existe un **rôle mystique et humain** de la forêt (guérisseuse de St Benoit, guérisseur de Ste Colombe sur l'Hers). Dans l'histoire forestière, il y a toujours eu la **forêt qui soigne**. Pour découvrir cela il faut une volonté de mémoire et de santé qui soit simple et basée sur l'accueil et le contact humain.

T. Rutkowski : de manière générale, il y a **besoin de faire vivre cette passion et cette poésie** dont sont capables les personnes liées au bois, basées sur la richesse forestière du territoire.

### *Production de miel*

S. Dechezelles : contacter des apiculteurs pour connaître leur fonctionnement : Nature et Progrès

# COPIL n°1 : présences (02/02/12)

## Personnes présentes

Nom	Organisme	coordonnées
MOREL Sabrina	SIAH HVA (secrétaire)	<a href="mailto:morelsabrina@live.fr">morelsabrina@live.fr</a>
BASTO Manuel	SARL BG (gérant)	<a href="mailto:transportsbasto@orange.fr">transportsbasto@orange.fr</a>
GRACIA Guillaume	SARL BG (gérant)	04 68 69 80 52
MAUGARD Pierre	Syndic. Scieurs / CCI (élu)	<a href="mailto:maugard.bois@neuf.fr">maugard.bois@neuf.fr</a>
CAMPANA Gilbert	CMA (élu)	04 68 94 13 67
SIMON Gilbert	SIVU HVA (président)	<a href="mailto:commune-campagne-sur-aude@orange.fr">commune-campagne-sur-aude@orange.fr</a>
GAMET Philippe	AFA (prés.) / Cosylva (dir.)	<a href="mailto:p.gamet@cosylva11.fr">p.gamet@cosylva11.fr</a>
PARAIRE Paul	FD pêche (président)	<a href="mailto:fedepeche11@wanadoo.fr">fedepeche11@wanadoo.fr</a>
FONTENOY Thierry	Cofogar (ingénieur)	<a href="mailto:thierry.fontenoy@cofogar.com">thierry.fontenoy@cofogar.com</a>
SAVY Francis	Conseiller Général Belcaire	<a href="mailto:mairie.de.mazuby@wanadoo.fr">mairie.de.mazuby@wanadoo.fr</a>
GOYHENEIX Stéphane	ONF Quillan (ingénieur)	<a href="mailto:stephane.goyheneix@onf.fr">stephane.goyheneix@onf.fr</a>
CHANUT Matthieu	CRPF Aude (technicien)	<a href="mailto:matthieu.chanut@crpf.fr">matthieu.chanut@crpf.fr</a>
PRUDHOMME Florian	CRPF Aude (technicien)	<a href="mailto:florian.prudhomme@crpf.fr">florian.prudhomme@crpf.fr</a>
LECOMTE Benoit	CRPF Aude (ingénieur)	<a href="mailto:benoit.lecomte@crpf.fr">benoit.lecomte@crpf.fr</a>
BOURSIER Philippe	Pays HVA (animateur)	<a href="mailto:p.boursier@creationhv.com">p.boursier@creationhv.com</a>
IROLA Sébastien	Pays HVA (animateur CFT)	<a href="mailto:charteforestiere@payshva.org">charteforestiere@payshva.org</a>
SANSINENA Stéphane	FFB Aude (sec. général)	<a href="mailto:sansinenas@d11.ffbatiment.fr">sansinenas@d11.ffbatiment.fr</a>
TANNEAU Gilles	CdC Coteaux Razès (v. prés.)	
DUCARME Gaétan	URCOFOR 11 (charg. miss.)	<a href="mailto:gaetan.ducarme@communesforestieres.org">gaetan.ducarme@communesforestieres.org</a>
THOMAS Marie	CR LR (chargée forêt)	<a href="mailto:thomas.marie@cr-languedocroussillon.fr">thomas.marie@cr-languedocroussillon.fr</a>
INARD Didier	Syndic. Scieurs (président)	<a href="mailto:didier@inard-bois.com">didier@inard-bois.com</a>
MEUTELET Pascal	DDTM 11 (SUEDT)	<a href="mailto:pascal.meutelet@aude.gouv.fr">pascal.meutelet@aude.gouv.fr</a>
DEMOULIN Sébastien	CMA 11 (technicien)	<a href="mailto:s.demoulin@cm-aude.fr">s.demoulin@cm-aude.fr</a>
COUSTAL Eliane	CG 11 (coord. HVA)	<a href="mailto:eliane.coustal@cg11.fr">eliane.coustal@cg11.fr</a>
DUPRE Jean-Paul	Député maire Limoux	<a href="mailto:jp.dupre@ataraxie.fr">jp.dupre@ataraxie.fr</a>
HORTALA Jacques	Conseiller Général Couiza	<a href="mailto:jacques.hortala@cg11.fr">jacques.hortala@cg11.fr</a>
MARTINEZ Marcel	CG Axat + Pays HVA (pres.)	<a href="mailto:marcel.martinez@cg11.fr">marcel.martinez@cg11.fr</a>

Aucun compte rendu n'a été effectué pour ce COPIL, néanmoins un bulletin synthétisant les informations principales a été remis aux participants et figure dans les deux pages qui suivent. Une copie de la présentation qui a été faite ce jour-là est disponible auprès de l'animateur sur simple demande (elle n'est pas ajoutée à ce document pour éviter une lourdeur excessive).





## Élaborer un Programme d'Actions opérationnel pour les 3 à 5 ans à venir

### • Aboutissement de la phase de diagnostic

Suite aux nombreuses rencontres et aux participations des différents acteurs, il a été possible, dans le cadre des trois enjeux identifiés, de définir des actions potentielles, susceptibles d'être mises en œuvre sur le territoire du Pays de la Haute-Vallée de l'Aude.

### • Trois catégories d'actions

La Charte Forestière est en capacité de mettre en œuvre trois niveaux d'intervention :

- **Une information :** spécifique, technique et détaillée auprès de cibles prédéterminées (propriétaires forestiers, élus, professionnels, grand public, scolaires, etc.)
- **Une mise en relation :** Par le biais de rencontres spécifiques ou de chantiers expérimentaux, la CFT a pour vocation de faire se rencontrer des acteurs pour qu'ils travaillent ensemble.
- **Un accompagnement de projets :** En fonction de porteurs de projets publics ou privés, la CFT a les compétences de l'accompagnement depuis la réflexion à la mise en œuvre, en passant par la formalisation et la constitution de dossiers de subventions.

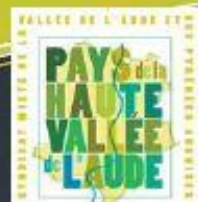
### • Une répartition homogène des actions sur le territoire du Pays de la Haute-Vallée de l'Aude

Certaines actions sont spécifiques à un territoire, d'autres (la majorité) couvrent l'ensemble du territoire du Pays de la Haute-Vallée de l'Aude.

## Une démarche partenariale

La Charte Forestière est une démarche concertée, effectuée pour et par le territoire : avec la participation de l'ensemble des acteurs économiques, techniques, associatifs et institutionnels du Pays de la Haute-Vallée de l'Aude.

Transformations Bois Gestion et Exploitation Loisirs et Patrimoine	Catégories d'actions	Intitulé Action potentielle	Territoires						
			Razès Malsèze Coteaux du Razès Limoulin et St-Hilaire Chalabrais Pays de Cozès Aude en Pyrénées Pays de Sault Canton d'Axat						
	mise en relation information	approvisionnement plaquette pour paillage horticole incitation à l'utilisation bois local dans commande publique							
	mise en relation accompagnement projet	accueil entreprises transformation bois accompagnement réflexion seconde transformation							
	mise en relation accompagnement projet	établissement de contrats d'approvisionnement BE Production bois bûche et granulés							
	accompagnement projet	renovation "maison de la forêt" / village répt sclérosés							
	accompagnement projet	Diversification d'une scierie : production briquettes ou granulés production de granulés							
	information	diagnostic sur les propriétés forestières sous RSAAC							
	mise en relation	Lien entre formation et exploitants forestiers							
	information	Travail sur les Biens Non Délimités							
	accompagnement projet	accompagnement animation projets desserte							
	mise en relation	lien entre Natura 2000 et exploitation forestière							
	mise en relation	risque incendie : coordination des acteurs							
	information	animation sur le schéma de desserte des Corbières Occidentales							
	accompagnement projet	Gestion forestière en lien avec réserve naturelle							
	mise en relation	projet Stratégie Nationale sur la Biodiversité							
	information	organisation événement technique bois : découverte métiers bois							
	mise en relation	travail sur la validation des permis de construire							
	information	animations scolaires							
	information	Journées forestières d'Axat							
	accompagnement projet	tourisme en forêt (projet SYLVAMED CRPF)							
	information	vertus médicinales des arbres							



## Méthodologie Charte Forestière

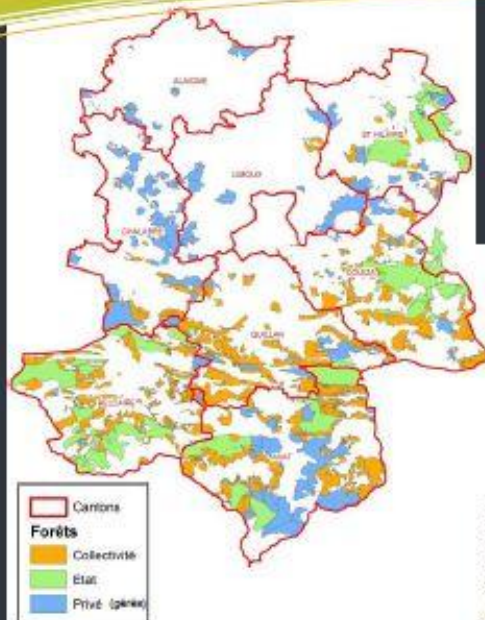
**Élaboration :** diagnostic et état des lieux de la ressource et du tissu économique existant.

**Détermination des enjeux :** forêts

**Programme d'actions :** annuel territorialisé, à mettre en œuvre pour les années à venir.

# Charte Forestière

## Pays de la Haute-Vallée de l'Aude



## Dans ce numéro

- Édito du Président P.1
- Diagnostic ressource forêt et bois P.2
- Visites et réflexions thématiques P.3
- Projet de programme d'actions P.4

## Un outil de développement économique pour le Pays de la Haute-Vallée de l'Aude

Les réflexions d'ores et déjà engagées permettent d'une part, d'identifier précisément la capacité de la production forestière dans les 15 à 20 à venir, et d'autre part de mobiliser les entreprises sur leur potentiel de développement dans la première et seconde transformation du bois. Sans oublier la valorisation environnementale et touristique de notre espace forestier.

Les utilisations de cette matière première sont nombreuses, dans les domaines de l'énergie, de la construction, de la rénovation, etc...

L'enjeu de la Charte Forestière du Pays de la Haute-Vallée de l'Aude est de développer les activités et les emplois dans une filière que l'on peut qualifier de prometteuse sur notre territoire.

Il faut s'y attacher dans les années à venir, avec le soutien de tous.

Marcel Martinez  
Président du S.M.V.A.P.A.

Le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Aude et des Pyrénées Audoises (S.M.V.A.P.A.), structure porteuse du Pays de la Haute-Vallée de l'Aude, a mis en œuvre en 2011 une démarche de Charte Forestière de Territoire, avec le soutien des pouvoirs publics (Europe, Etat, Conseil Régional Languedoc-Roussillon, Conseil Général de l'Aude), et accompagnée par les différents partenaires du secteur.

L'objectif est simple : valoriser la ressource de nos forêts, et renforcer la filière Bois.

Les acteurs économiques sont présents sur le Pays de la Haute-Vallée de l'Aude, des exploitants forestiers aux menuisiers en passant par les scieurs. Des formations spécifiques à la filière existent également sur le territoire.

Pays de la Haute-Vallée de l'Aude  
(S.M.V.A.P.A.)  
Siège Social : Place Alicantina  
11 300 LIMOUX  
Siège Administratif : Mairie  
66 Route Départementale  
11 140 AXAT  
Tél : 04 68 20 58 38  
Fax 04 68 20 53 45  
Email : smvapa@payslva.org  
Animation de la Charte Forestière  
(Sébastien ROLA)  
Tél : 04 68 59 99 49  
Email :  
charteforestiere@payslva.org



**PARTENAIRES FINANCIERS ET TECHNIQUES de la CFT Pays HVA**

Europe (FEADER)  
Etat (D.D.T.M. de l'Aude)  
Conseil Régional  
Languedoc-Roussillon  
Conseil Général de l'Aude

Office National des Forêts  
Centre Régional de la Propriété Forestière de l'Aude et du Languedoc-Roussillon  
Communes Forestières de l'Aude et du Languedoc-Roussillon  
Interprofession ARFOBOIS

Chambre d'Agriculture de l'Aude  
Chambre de Commerce et d'Industrie de Carcassonne-Limoux-Castelnaudary  
Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aude

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment de l'Aude

Fédération Française du Bâtiment de l'Aude

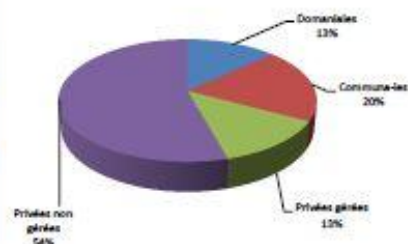
Coopératives forestières  
Syndicat des exploitants-scieurs de l'Aude

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Aude

Pôle Energies 11

Etc...

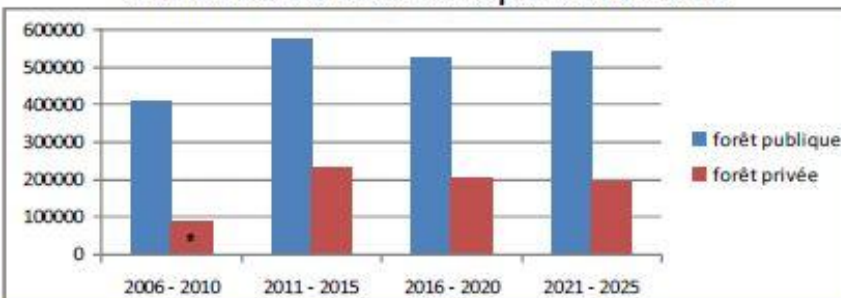
46% des forêts en HVA sont aménagées ou gérées



A partir des données disponibles dans les plans d'aménagement (forêts publiques) et les plans simples de gestion (forêts privées), ont été extraites des informations sur les surfaces boisées, mais surtout sur les volumes de bois exploitables dans les années à venir, par types de produits : bois d'œuvre, bois de chauffage et d'industrie.

Les informations principales sont ici résumées. Outre le fait que les surfaces couvertes soient équivalentes entre feuillus et résineux, les volumes de résineux sont plus importants, notamment à destination du bois d'œuvre, garant d'une plus forte valeur ajoutée pour le territoire. Enfin, notons que le volume disponible est supérieur au volume vendu : il existe un potentiel à valoriser.

**Volumes de bois vendus et disponibles à l'avenir**



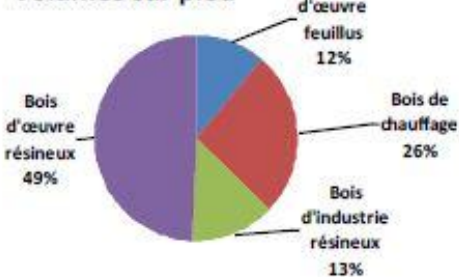
\* Données partielles

**Le Bois : une ressource importante et un potentiel pour le Pays de la Haute-Vallée de l'Aude**

Extraits des travaux réalisés par l'ONF et le CRPF

Pour affiner la connaissance des forêts privées non gérées, il a été nécessaire d'avoir des informations sur leur structuration foncière. Ainsi nous pouvons établir des priorités par canton pour travailler à l'augmentation des surfaces de forêts privées gérées, en capacité de fournir du bois de manière durable.

**Volumes sur pied**



**Avenir économique : les transformations du bois**



Les discussions qui se sont tenues lors des cinq comités techniques de 2011, réunissant les différents partenaires de la Charte Forestière, ont permis d'identifier trois enjeux majeurs à développer sur le Pays de la Haute-Vallée de l'Aude.

De ces enjeux, l'une des thématiques principales concerne le bois d'œuvre et sa valorisation sur le territoire. Afin de clarifier les possibilités existantes, plusieurs visites ont été effectuées sur d'autres territoires.

Plateforme de la Salvétat-sur-Agout : stockage de plaquettes forestières, production de bois bûche et projet de production de Bois Massif Reconstitué, zone d'activités filière bois. Gestion partenariale entre collectivité locale, ONF, coopérative forestière (plus propriétaires forestiers privés adhérents) et distributeur de poêles.

Sciencos Sangulnet en Hautes-Pyrénées : mise en œuvre du séchage du Sapin pectiné et d'autres essences. Intégration de la démarche dans une perspective de développement.

Dans le cadre de la Charte Forestière du Pays HVA, vont être mis en œuvre :

Une analyse des flux de bois sur le territoire de la HVA, pour évaluer la part de flux internes en comparaison aux échanges avec l'extérieur du territoire.

Un travail ciblé d'accompagnement à la réflexion des entreprises du territoire, en fonction de leur volonté et de leur capacité à s'investir pour mieux valoriser les ressources bois locales. Ainsi seront identifiées des actions opérationnelles futures.

**ENJEUX PRESENTIS**

**Transformations du bois**

: valorisation sapin, recherche de nouveaux débouchés, bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie, organisation filières, utilisations du bois dans la construction et la rénovation et promotion auprès des collectivités, promotion métiers et entreprises.

**Gestion et exploitation forestières**

: sylviculture, gestion, DFCL, desserte, transport, exploitation.

**Loisirs et Patrimoine**

: chasse, cueillette, création de produits touristiques, biodiversité, paysages, eaux, sols, air, etc...

**Rencontre avec le CRITT Bois Midi Pyrénées**

**Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie sur le Bois**

Les CRITT ont été créés dans les années 1980 afin de permettre des passerelles technologiques entre le monde de la recherche appliquée et le monde industriel. Au fur et à mesure des années les CRITT sont devenus de véritables centres techniques de références dans un grand nombre de filières, notamment le bois à Rodez.

Le CRITT Bois possède une expérience longue d'une vingtaine d'années avec les entreprises de la filière bois. Outre l'amélioration de la productivité, le CRITT les aide à la mise en marché de produits innovants, à plus forte valeur ajoutée.

Il dispose d'un partenariat avec la Plateforme Technologique d'Aubin, offrant la possibilité technique de mettre en œuvre des prototypes ou des produits innovants.

## COPIL n°2 : présences (18/10/12)

---

### *Personnes présentes*

Nom	Organisme	coordonnées
BOHIC-CORTES Annie	CG Quillan	<a href="mailto:annie.bohic-cortes@cg11.fr">annie.bohic-cortes@cg11.fr</a>
CAMPANA Gilbert	CMA (élu)	<a href="mailto:sudcharpente@wanadoo.fr">sudcharpente@wanadoo.fr</a>
PARAIRE Paul	FD pêche (président)	<a href="mailto:fedepeche11@wanadoo.fr">fedepeche11@wanadoo.fr</a>
SAVY Francis	Conseiller Général Belcaire	<a href="mailto:mairie.de.mazuby@wanadoo.fr">mairie.de.mazuby@wanadoo.fr</a>
BARABAZA Henri	CdC Couiza (président)	<a href="mailto:president@paysdecouiza.fr">president@paysdecouiza.fr</a>
LONJON Philippe	COFOR LR (directeur)	<a href="mailto:philippe.lonjon@communesforestieres.org">philippe.lonjon@communesforestieres.org</a>
LABATUT Alain	CCRM – SMCA	
AULOMBARD J-Jacques	CG Chalabre	<a href="mailto:jjaulombard@wanadoo.fr">jjaulombard@wanadoo.fr</a>
SURJUS Anne-Lise	Arfobois – PEFC Sud	<a href="mailto:al.surjus@arfobois.com">al.surjus@arfobois.com</a>
MARTINEZ Marcel	CG Axat + Pays HVA (pres.)	<a href="mailto:marcel.martinez@cg11.fr">marcel.martinez@cg11.fr</a>
FOULQUIER Michel	CRIT Bois (président del.)	<a href="mailto:michelfoulquier@hotmail.fr">michelfoulquier@hotmail.fr</a>
RACINE Renaud	CRIT Bois (ingénieur)	<a href="mailto:renaud.racine@critt-bois.com">renaud.racine@critt-bois.com</a>
PESTOUR Jean-Louis	ONF Aude & PO (directeur)	<a href="mailto:jean-louis.pestour@onf.fr">jean-louis.pestour@onf.fr</a>
FABRE Benoit	ONF UT Quillan	<a href="mailto:benoit.fabre@onf.fr">benoit.fabre@onf.fr</a>
AUBAN Jean-Marc	CRPF LR (directeur)	<a href="mailto:jean-marc.auban@crpf.fr">jean-marc.auban@crpf.fr</a>
CHABALIER J-Christophe	CRPF Aude (ingénieur)	<a href="mailto:aude@crpf.fr">aude@crpf.fr</a>
GAMET Philippe	AFA (prés.) / Cosylva (dir.)	<a href="mailto:p.gamet@cosylva11.fr">p.gamet@cosylva11.fr</a>
FONTENOY Thierry	Cofogar (ingénieur)	<a href="mailto:thierry.fontenoy@cofogar.com">thierry.fontenoy@cofogar.com</a>
INARD Didier	FNB / syndicat scieurs 11	<a href="mailto:didier@inard-bois.com">didier@inard-bois.com</a>
BOURSIER Philippe	Pays HVA (animateur)	<a href="mailto:p.boursier@creationhv.com">p.boursier@creationhv.com</a>
IROLA Sébastien	Pays HVA (animateur CFT)	<a href="mailto:charteforestiere@payshva.org">charteforestiere@payshva.org</a>

Aucun compte rendu n'a été effectué pour ce COPIL, néanmoins un bulletin synthétisant les informations principales a été remis aux participants et figure dans les deux pages qui suivent. Une copie de la présentation qui a été faite ce jour-là est disponible auprès de l'animateur sur simple demande (elle n'est pas ajoutée à ce document pour éviter une lourdeur excessive).





## Une démarche partenariale

La Charte Forestière est une démarche concertée, effectuée pour et par le territoire : avec la participation de l'ensemble des acteurs économiques, techniques, associatifs et institutionnels du Pays de la Haute-Vallée de l'Aude.

## FOCUS sur les actions opérationnelles à mettre en œuvre en 2012-2013

### Trois catégories d'actions

La Charte Forestière est en capacité de mettre en œuvre trois niveaux d'intervention :

- **Une information** : spécifique, technique et détaillée auprès de cibles prédéterminées (propriétaires forestiers, élus, professionnels, grand public, scolaire, etc...).
- **Une mise en relation** : Par le biais de rencontres spécifiques ou de chantiers expérimentaux, la CFT a pour vocation de faire se rencontrer des acteurs pour qu'ils travaillent ensemble.
- **Un accompagnement de projets** : En fonction de porteurs de projets publics ou privés, la CFT a les compétences de l'accompagnement depuis la réflexion à la mise en œuvre, en passant par la formalisation et la constitution de dossiers de subventions.

### Une répartition homogène des actions sur le territoire du Pays de la Haute-Vallée de l'Aude

Certaines actions sont spécifiques à un territoire, d'autres (la majorité) couvrent l'ensemble du territoire du Pays de la Haute-Vallée de l'Aude.

- ✓ **Aide à la maîtrise d'ouvrage pour l'utilisation des bois locaux (construction ou rénovation)**  
Réalisation d'un cahier des charges intégrant la charpente traditionnelle locale, à destination des collectivités publiques.
- ✓ **Accompagnement des entreprises de transformation du bois dans leurs projets de développement**  
Accompagnement d'un projet d'installation de séchoir bois et d'une unité de granulation.
- ✓ **Accompagnement des projets publics de bois énergie et formalisation des plans d'approvisionnement**  
Assurer l'approvisionnement pérenne des chaufferies existantes et échanges d'expériences de gestion.
- ✓ **Projet touristique de « Maison de la Forêt »**  
Assurer le meilleur ancrage local possible du point de vue forestier et filière bois locale.
- ✓ **Diagnostics pour les propriétés forestières privées sous Régime Spécial d'Autorisation Administrative de Coupe (RSAAC)**  
Apporter des éléments aux propriétaires forestiers privés (>25ha) pour qu'ils mettent en gestion leur(s) forêt(s) inexploitées(s).
- ✓ **Actualisation des schémas de desserte du Plateau de Sault**  
Fournir un cadre pour une meilleure priorisation des projets de desserte forestière, et assurer le taux d'aide le plus élevé.
- ✓ **Travail sur la restructuration foncière des petites propriétés ou parcelles en Biens Non Délémités (BND)**  
Faciliter et rendre possible l'exploitation forestière de propriétés forestières privées morcelées.
- ✓ **Meilleur accompagnement des acteurs mettant en œuvre l'exploitation forestière**  
S'atteler à soutenir ces acteurs indispensables à la survie de la filière bois locale.
- ✓ **Mise en place d'un programme d'animations liées à la forêt en Haute-Vallée de l'Aude**  
Réfléchir à faire de la forêt et du bois le cœur d'une série d'animations pour divers publics du territoire.
- ✓ **Focus sur le Sapin Pectiné et son dépérissement**  
Tenter d'aller plus loin qu'un constat, comment anticiper sa gestion forestière ?



## Rappel Méthodologie Élaboration Charte Forestière

**Élaboration** : diagnostic et état des lieux de la ressource et du tissu économique existant.

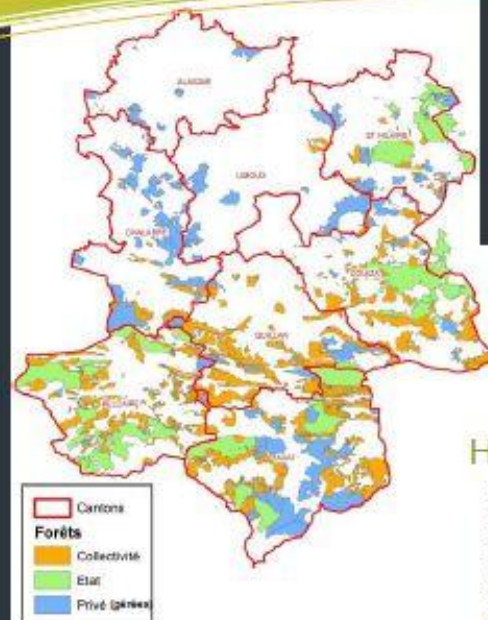
**Détermination des enjeux** forts

**Programme d'actions** annuel territorialisé, à mettre en œuvre pour les années à venir.

Pays de la Haute-Vallée de l'Aude (S.M.V.A.P.A.)  
Siège Social : Place Alcantara  
11 300 LIMOUX  
Siège Administratif : Mairie  
66 Route Départementale  
11 140 AXAT  
Tél : 04 68 20 58 38  
Fax 04 68 20 53 45  
Email : smvapa@payshva.org  
Animation de la Charte Forestière (Sébastien IROLA)  
Tél : 04 68 69 99 49  
Email : charteforestiere@payshva.org

# Charte Forestière

## Pays de la Haute-Vallée de l'Aude



Le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Aude et des Pyrénées Audoises (S.M.V.A.P.A.), structure porteuse du Pays de la Haute-Vallée de l'Aude, a mis en œuvre depuis 2011 une démarche de Charte Forestière de Territoire, avec le soutien des pouvoirs publics (Europe, État, Conseil Régional Languedoc-Roussillon, Conseil Général de l'Aude), et accompagnée par les différents partenaires du secteur.

L'objectif est simple : valoriser la ressource de nos forêts, et renforcer la filière Bois.

Les acteurs économiques sont présents sur le Pays de la Haute-Vallée de l'Aude, des exploitants forestiers aux menuisiers en passant par les soleurs. Des formations spécifiques à la filière existent également sur le territoire.

## Dans ce numéro

- Édito du Président P. 1
- Aval de la filière bois locale P. 2
- Programme d'actions pluriannuel P. 3
- Focus actions 2012-2013 P. 4

## Un outil de développement économique pour le Pays de la Haute-Vallée de l'Aude

Les réflexions d'ores et déjà engagées permettent d'une part, d'identifier précisément la capacité de la production forestière dans les 15 à 20 ans à venir, et d'autre part de mobiliser les entreprises sur leur potentiel de développement dans la première et seconde transformation du bois. Sans oublier la valorisation environnementale et touristique de notre espace forestier.

Les utilisations de cette matière première sont nombreuses, dans les domaines de l'énergie, de la construction, de la rénovation, etc...

L'enjeu de la Charte Forestière du Pays de la Haute-Vallée de l'Aude est de développer les activités et les emplois dans une filière que l'on peut qualifier de prometteuse sur notre territoire.

Il faut s'y attacher dans les années à venir, avec le soutien de tous.

Marcel Martinez,  
Président du S.M.V.A.P.A.



## Analyse des axes de développement de la filière bois aval en Haute-Vallée de l'Aude

Extraits des travaux réalisés par le CRITT Bois Midi-Pyrénées

### Une mission en 2 phases :

#### « Cibler les projets et évaluer les savoir-faire »

- Cibler les entreprises
- Présenter les possibilités de valorisation
- Recenser les projets et/ou les problématiques et délivrer des préconisations

#### « Déterminer des axes de développement pour les entreprises de la filière bois aval locale »

- Élaborer des axes de progrès
- Décliner les plans d'actions
- Synthétiser et rapporter les résultats

### « Cibler les projets et évaluer les savoir-faire » :

Les forces économiques de la filière bois aval rencontrées représentent environ 40 % des entreprises du secteur. 17 Entretiens individuels ont été effectués avec des chefs d'entreprises. Ont été rencontrés 3 Architectes, 3 Charpentiers, 3 Menuisiers, 2 Constructeurs Bois, 5 Sœurs (soit la totalité des sœurs installés en HVA) et 1 Négociant.

Suite à ces discussions ont été délivrées des préconisations de différents ordres : Réglementaire, Technique, Moyens de calculs structurels et thermiques, Relationnel. Ces préconisations répondent à des interrogations sur le fonctionnement optimal des entreprises de la filière bois aval.

### « Analyse des axes de développement » :

À la lumière de ce diagnostic et des remarques apportées par les professionnels, nous avons pu identifier trois axes de développement forts.

Le CRITT Bois Midi Pyrénées a alors réalisé un travail d'analyse, afin de jauger les forces et les faiblesses internes au territoire de la Haute-Vallée de l'Aude, ainsi que les opportunités et les menaces externes.



## Stratégie de développement de la filière bois aval en HVA

### Séchage / Tri :

Envisager cet axe uniquement sur le court terme et de manière prioritaire

Cet axe fait l'objet des plus grandes forces internes et opportunités externes.

Pour ce faire, il s'agit d'identifier les produits et les techniques, soutenir les projets en cours, informer et former les professionnels et mettre en place des réponses industrielles.

### Logistique :

Cet axe fait l'objet de forces internes intéressantes, à développer avec prudence au regard des opportunités externes.

Sur le court terme → Asseoir le développement des entreprises locales de la filière logistique, puis s'orienter sur la mise en place d'une centrale administrative « Achats / Ventes Logistique ».

Sur le moyen terme → Poursuivre la démarche en mettant en place une plateforme logistique de matériaux bois locaux.

### Rabotage et Collage :

Cet axe fait l'objet de forces internes plus faibles, jusqu'à développer, or les opportunités sont réelles.

Envisager cet axe uniquement sur le moyen terme

Il faut alors identifier les produits et les techniques, soutenir les projets en cours, informer et former les professionnels et mettre en place des réponses industrielles.

## Mise en place d'un Programme d'actions pluriannuel de 2012 à 2015

Dans le cadre des travaux de la Charte forestière, un Programme d'Actions pluriannuel a été rédigé, de manière à planifier les interventions sur les trois ans à venir. Précisons que les actions sont évolutives, en fonction des avancements qui seront observés et des rencontres effectuées.

Ces actions sont classées par enjeu et sont, en général, des actions à conduire sur plusieurs années. Le détail de ces actions est disponible sur demande auprès de l'animateur de la CFHVA. Une synthèse des principaux enseignements de la Charte Forestière Haute-Vallée de l'Aude sera également disponible suite au Comité de Pilotage.

Les enjeux sont ici listés par ordre de priorité stratégique.

#### Transformation du bois :

- Utilisation du bois local dans les projets publics.
- Accompagnement des entreprises de transformation du bois dans leurs projets de développement.
- Poursuite de la réflexion et du travail sur le Bois énergie.
- ...

#### Gestion et exploitation forestière :

- Réalisation de diagnostics pour les propriétaires de forêts privées non gérées.
- Actualisation des schémas de desserte existants sur les massifs forestiers principaux en HVA, puis animation de projets de desserte.
- Travail sur la restructuration foncière.
- Travail au profit de l'exploitation forestière.
- ...

#### Loisirs et Patrimoine forestiers :

- Mise en place d'un programme d'animations forêt-bois.
- Focus sur le dépérissement du Sapin Pectiné.
- Tourisme en forêt.
- Lien entre gestion et exploitation forestière et écologie souterraine.
- Forêt et incendies.
- Responsabilité sociétale des organismes/entreprises.

#### Approches transversales :

- Projet touristique « Saitus ».
- Mobilisation et valorisation des bois précieux.

Toutes ces actions ont été rédigées à partir d'un besoin identifié par un ou plusieurs acteurs du territoire et seront réalisées avec un objectif d'intérêt général pour le territoire du Pays de la Haute-Vallée de l'Aude.

## LES ENJEUX de la CFT HVA Par ordre de priorités

**Transformation du bois :** valorisation du Sapin pectiné, recherche de nouveaux débouchés pour les bois locaux, bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie (bûche, plaquettes forestières et granulés), organisation des filières locales, utilisation du bois dans la construction et la rénovation et promotion auprès des collectivités, valorisation des métiers et des entreprises, ...

**Gestion et exploitation forestière :** travail sur la réalisation optimale de dessertes forestières, revalorisation des métiers de l'exploitation forestière, Défense de la Forêt Contre les Incendies, réflexion sur les transports du bois, sylviculture, gestion forestière, ...

**Loisirs et Patrimoine :** chasse, cueillette, création de produits touristiques, biodiversité, paysages, eau, sols, air, etc...

## Groupes de travail (GT) effectués et enseignements

Les groupes de travail qui suivent ont permis l'affinage de la rédaction du Programme d'actions 2012-2015, qui figurent plus loin dans ce document.

### GT – Transformations du bois : présences (03/04/12)

#### Personnes présentes

Nom	Organisme	coordonnées
MAUGARD Pierre	Syndic. Scieurs / CCI (élu)	<a href="mailto:maugard.bois@neuf.fr">maugard.bois@neuf.fr</a>
ARAZO Adrien	SMMAR (SIAH HVA)	<a href="mailto:adrien.arazo@smmar.fr">adrien.arazo@smmar.fr</a>
LECLERCQ Benoit	Chamb. Agri. 11 / Cosylva	<a href="mailto:b.leclercq@cosylva11.fr">b.leclercq@cosylva11.fr</a>
SURJUS Anne-Lise	Interprofession Arfobois	<a href="mailto:al.surjus@arfobois.com">al.surjus@arfobois.com</a>
BOURSIER Philippe	Pays HVA (animateur)	<a href="mailto:p.boursier@creationhv.com">p.boursier@creationhv.com</a>
IROLA Sébastien	Pays HVA (animateur CFT)	<a href="mailto:charteforestiere@payshva.org">charteforestiere@payshva.org</a>
SANSINENA Stéphane	FFB Aude (sec. général)	<a href="mailto:sansinenas@d11.ffbatiment.fr">sansinenas@d11.ffbatiment.fr</a>
DUCARME Gaétan	URCOFOR 11 (charg. miss.)	<a href="mailto:gaetan.ducarme@communesforestieres.org">gaetan.ducarme@communesforestieres.org</a>
ALGER Eric	DDTM 11 (SUEDT)	<a href="mailto:eric.alger@aude.gouv.fr">eric.alger@aude.gouv.fr</a>
ISSALY Patrick	CMA 11 (président)	<a href="mailto:issaly.patrick@wanadoo.fr">issaly.patrick@wanadoo.fr</a>

#### Principaux éléments de réflexion

Syndicat scieurs : Séchage du Sapin Pectiné : possible car mise en œuvre à Argelès-Gazost, mais à quelle proportion, en fonction des volumes et de la qualité des grumes en HVA ? Problème d'hétérogénéité du séchage et temps de cycle relativement long.

CAPEB : Orientation nécessaire vers les bois collés, plutôt que le massif. Il faut sortir de la culture du bon marché, pour intégrer la durée de vie des investissements dans le bâtiment. Intéressant de visiter des constructions datant de 20 à 30 ans pour voir l'évolution. P. Lacroix dispose de ce genre d'exemple sur le plateau de Sault.

Syndicat scieurs : les utilisateurs sont de plus en plus informés, et demandent l'origine des bois.

Arfobois : Il existe la marque Sud de France en Languedoc-Roussillon.

CAPEB : Il faut relancer d'abord la charpente traditionnelle (poutre, chevron, volige), puis la menuiserie, et après les parquets et escaliers.

Syndicat scieurs : évolution des clients, avant marchands locaux, maintenant grands groupes (centrales d'achat). Séchage à l'air libre possible à l'époque pour la menuiserie. Influence de plusieurs années de communication sur les Sapins du Nord en menuiserie.

FFB : le marché des particuliers a besoin de communication, le marché des collectivités d'indications dans les marchés : travail sur les services publics et maîtres d'œuvres, architectes notamment.

Arfobois : il faut adapter les produits et leur présentation à la demande des négoce.

CAPEB : manque de maîtres d'œuvres et architectes dans Arfobois : travail de pédagogie + nécessité d'installer des petits marchands de matériaux.



# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

---

Pays HVA : au-delà du positionnement politique, il faut cibler l'action sur l'échelon technique, qui met en œuvre des modèles préexistants. Il faut rédiger un cahier des charges type, en lien avec les distributeurs du territoire, et fournir cet outil de travail aux administrations.

CAPEB : l'exemple de la chaux suit cette logique : une fois imposé dans le cahier des charges, les entreprises ont dû s'adapter.

FFB : Notons le montage d'une structure conseil aux collectivités : Agence Locale de l'Energie

Pays HVA : La future Zone d'activités régionale de Pieusse disposera de vitrines permettant de mettre en valeur les productions locales.

CAPEB : le CG 11 relance un groupe de travail sur les marchés publics.

FFB : les craintes juridiques sont très peu fondées sur des cas concrets. L'ordre des architectes est à mobiliser via le CAUE pour les informer des caractéristiques de traitement des bois notamment.

CAPEB : problème de manques de compétences dans les services techniques des collectivités (notamment en termes de marchés publics). L'idéal serait d'avoir une personne relai dans chaque communauté de communes, connaissant ces thématiques d'urbanisme.

URCOFOR : l'URCOFOR propose des formations techniques à ce sujet

Pays HVA : ces collectivités ont une assistance juridique spécifique, durable dans le temps. Il peut être question de former des techniciens spécialisés.

URCOFOR : exemple intéressant à Mazan, d'entente entre les partenaires (élus, architecte, bureau d'études, charpentier) pour utiliser du bois local.

Cosylva : l'approvisionnement des chaufferies collectives au bois se font par l'exploitation de rémanents et dépérissements. Or ces prélèvements se font dans le cadre d'exploitations classiques, et non spécifiques pour la plaquette. Problème de la logique de dissémination des plateformes de stockage, qui se sont développées en fonction des projets ponctuels à approvisionner.

Syndicat scieurs : aberration de la plateforme béton de Quillan plutôt qu'en bois... capacité trop juste. Difficultés à mobiliser des éléments de déchetteries (branchages, corps étrangers, etc.)

SMMAR : valorisation des aménagements de ripisylves : 40 km linéaire/an, soit environ 600 gros arbres, principalement peuplier. Difficilement valorisés en papeterie car dégradés.

FFB : important de montrer des chantiers = cas concrets

## GT - Gestion et exploitation forestières : présences (04/04/12)

### Personnes présentes

Nom	Organisme	coordonnées
OLIVE Gilles	Institut St Joseph (professeur)	<a href="mailto:giolive@wanadoo.fr">giolive@wanadoo.fr</a>
FONTENOY Thierry	Cofogar (ingénieur)	<a href="mailto:thierry.fontenoy@cofogar.com">thierry.fontenoy@cofogar.com</a>

# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

---

PLASSART Clémentine	Fédération Aude Claire (ing.)	<a href="mailto:flore@auDECLAIRE.org">flore@auDECLAIRE.org</a>
LOUVET Jérôme	Expert forestier	<a href="mailto:j.louvet@acf-expert-forestier.fr">j.louvet@acf-expert-forestier.fr</a>
MEUTELET Pascal	DDTM 11 (SUEDT)	<a href="mailto:pascal.meutelet@auDE.gouv.fr">pascal.meutelet@auDE.gouv.fr</a>
BOURREL Thierry	SAFER 11	<a href="mailto:tbourrel@saferlr.fr">tbourrel@saferlr.fr</a>
HARROUE Patrick	CG 11 (Amgt. Territoire)	<a href="mailto:patrick.harroue@cg11.fr">patrick.harroue@cg11.fr</a>
GAMET Philippe	AFA (prés.) / Cosylva (dir.)	<a href="mailto:p.gamet@cosylva11.fr">p.gamet@cosylva11.fr</a>
CHABALIER Jean-Christophe	CRPF Aude (technicien)	<a href="mailto:aude@crpf.fr">aude@crpf.fr</a>
LECOMTE Benoit	CRPF Aude (ingénieur)	<a href="mailto:benoit.lecomte@crpf.fr">benoit.lecomte@crpf.fr</a>
IROLA Sébastien	Pays HVA (animateur CFT)	<a href="mailto:charteforestiere@payshva.org">charteforestiere@payshva.org</a>

## Principaux éléments de réflexion

CRPF : Démarche d'aller au-devant des propriétaires forestiers privés qui ne gèrent pas leur forêt (sous Régime Spécial d'Autorisation Administrative de Coupe).

SAFER : Lors d'une vente d'une propriété forestière de plus de 25 ha, le propriétaire est informé de l'obligation de réaliser un Plan Simple de Gestion.

CRPF : la modification à 25 ha non d'un seul tenant augmente le nombre de propriétaires concernés de 120 dans l'Aude, ils seraient identifiables en HVA. La priorisation doit être déterminée en fonction du boisement des propriétés.

DDTM : Attention aux exploitations par des acheteurs de Rhône Alpes, il faut vérifier les autorisations et le reboisement.

CRPF : Objectif national de mobilisation du bois, mais pas n'importe comment.

SAFER : c'est la demande qui fait sortir le bois des forêts.

Expert forestier : ici le bois est moins cher et moins accessible, mais des acheteurs extérieurs l'achètent plus cher. Le nombre de propriétaires est très important : comment résoudre juridiquement et financièrement les projets de desserte forestière ? Problème d'autofinancement. Besoin d'aide du CG 11 et de la SAFER.

Cofogar : il existe des Association Syndicale Autorisées prenant en charge la desserte forestière.

CG 11 : Il existe également des solutions juridiques

CRPF : il y a des expériences dans les Pyrénées-Orientales avec l'expert forestier. Une communauté de communes peut être maître d'ouvrage.

DDTM : Il faut prendre en compte les répercussions sur les forêts domaniales et communales.

Les schémas de desserte sont à réactualiser, qui « existent » aujourd'hui mais sans animation.

CRPF et Cosylva : attention à ne pas faire des cahiers des charges trop compliqués

Institut Saint Joseph : attention au manque de rentabilité des forêts feuillues dans les Corbières

Expert forestier : Il est indispensable aujourd'hui de conditionner un schéma de desserte sur la ressource et le réseau de desserte existant. Il faut également croiser avec le foncier.

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

---

Institut Saint Joseph : création d'un syndicat national des enseignants forestiers, pour faire face aux dérives des formations, qui ne sont pas adaptées à une demande de terrain mais à un souci de combler des classes. De plus les ETF ne donnent pas de données économiques sur leur fonctionnement. Le problème n'est pas de trouver du travail.

Expert forestier : une personne seule s'en sort aujourd'hui, mais dès que l'entreprise atteint une taille moyenne la concurrence est plus rude, la trésorerie devient difficile et les conditions de travail également.

Institut Saint Joseph : et les meilleurs ETF partent dans les travaux publics, métiers mieux rémunérés et moins pénibles

Expert forestier : un ETF avec de l'expérience gagne bien sa vie

Institut Saint Joseph : mais ils ne le disent pas...

Expert forestier : les patrons travaillent beaucoup, pour une rémunération horaire faible. S'il s'installe à son compte pour du débroussaillage et produire du bois de chauffage, son activité est plus limitée.

Institut Saint Joseph : Il y a un problème de rémunération pour les chantiers en 2 m notamment.

Cosylva : ce à quoi il faut ajouter la pénibilité. Il y a besoin de trouver des techniques différentes : exploiter en grandes longueurs. Des expérimentations ont été faites par câble-mat notamment.

DDTM : Attention aux impacts des évaluations d'incidences sur les coûts pour les propriétaires et les syndicats.

Expert forestier : même après cette évaluation il peut y avoir des problèmes. Ces éléments n'ont pas été traités par Natura 2000.

Aude Claire : A priori Natura 2000 ne constitue pas un blocage à l'exploitation forestière. Pas de retours de chantiers concrets.

Cofogar : problème : qui paie les études d'incidences ?

CRPF : il ne faut pas confondre L11 et dessertes

SAFER : un travail est à effectuer sur les zones de captages prioritaires. Les périmètres sont disponibles au CG 11

CRPF : Pauline Marty dispose de SIG des captages existants

Nécessité de clarifier ces périmètres et informer les élus et propriétaires

CG 11 : Il faut informer sur l'existence d'un dispositif d'aide sur les frais d'échanges et de cession de foncier forestier auprès du CG 11 (ECIF, si moins de 7500€ et si cela clos le compte par nature, c'est-à-dire si le propriétaire ne possède plus de forêt par la suite). Ce travail est à intégrer dans la bourse foncière en cours de développement dans l'Aude (à l'image de ce qui a été initié en Lozère)

# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

---

## GT – Loisirs et Patrimoine forestier : présences (04/04/12)

### Personnes présentes

Nom	Organisme	coordonnées
PLASSART Clémentine	Fédération Aude Claire (ing.)	<a href="mailto:flore@auDECLAIRE.org">flore@auDECLAIRE.org</a>
CONTE Eric	FD Chasse 11	<a href="mailto:pgg@fdca.asso.fr">pgg@fdca.asso.fr</a>
EICH Christie	SMMAR (SAGE HVA)	<a href="mailto:christie.eich@hotmail.fr">christie.eich@hotmail.fr</a>
TEIGELKAMP Gabrielle	Association La Stellaire	04 68 74 37 66
LANDSBERGER-ISAAC Boris	GEE Aude	<a href="mailto:info@gEEaude.org">info@gEEaude.org</a>
CHABALIER Jean-Christophe	CRPF Aude (technicien)	<a href="mailto:aude@crpf.fr">aude@crpf.fr</a>
LECOMTE Benoit	CRPF Aude (ingénieur)	<a href="mailto:benoit.lecomte@crpf.fr">benoit.lecomte@crpf.fr</a>
CANGINI Enrico	Association l'Artemisia	<a href="mailto:lartemisia@free.fr">lartemisia@free.fr</a>
IROLA Sébastien	Pays HVA (animateur CFT)	<a href="mailto:charteforestiere@payshva.org">charteforestiere@payshva.org</a>

### Principaux éléments de réflexion

CRPF : concernant la réponse à l'appel à projet de la Stratégie Nationale pour le Biodiversité, il serait plus judicieux de faire une réponse plus restreinte, en ciblant bien l'impact sur la gestion forestière. La question étant : comment évaluer et améliorer l'impact sur la biodiversité de la gestion forestière ?

Aude claire : Il est important de commencer par une phase approfondie de bibliographie pour être au fait de ce qui s'est déjà fait ailleurs.

Se pose la question de l'autofinancement. Possible sollicitation du CG 11 via les Espaces Naturels Sensibles ? Il faut restreindre les partenaires aux essentiels.

CRPF : Faut-il plutôt axer sur le dépérissement du Sapin pectiné, observé largement en HVA ?

Gée Aude : Besoin de formation des animateurs aux enjeux scientifiques et outils spécifiques existants ou à créer. Besoin de clarification du fonctionnement économique des forestiers. Besoin de détailler la problématique DFCI, pour sensibiliser. Il est important de s'assurer de la transmission des savoir-faire en lien avec l'animation scolaire.

Globalement il faut valoriser les savoir-faire en HVA.

FD chasse : Lors de la réalisation d'un schéma de desserte, penser aux zones à enjeu cynégétique fort. Cf schéma de desserte dans le Chalabrais. La FD chasse peut centraliser ce genre d'infos.

Il existe des conflits d'usages ponctuels en forêt. La CdC Aude en Pyrénées a développé la problématique des engins motorisés sur les pistes, en faisant un inventaire et en se rapprochant des représentants des randonneurs et balades motorisées. Le problème est que ce sont des actes ponctuels non planifiables...

Des actions du CG 11 sont menées sur le CDESI et le PDIPR, mais la charte des bonnes pratiques n'est pas aboutie.

Pour la SNB, la démarche suivante pourrait être mise en place pour la réalisation d'inventaires :

1. Priorisation sur la HVA

# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

---

2. Effectuer x placettes sur un gradient altitudinal, de propriétés foncières différentes, en fonction de structures forestières différentes, tout en approfondissant pour le dépérissement du Sapin
3. Et ainsi spécifier de façon statistique les impacts de la gestion sur la biodiversité

## GT – financements Programme d'actions : présences (16/05/12)

### Personnes présentes

Nom	Organisme	coordonnées
ALGER Eric	DDTM 11 (SUEDT)	<a href="mailto:eric.alger@aude.gouv.fr">eric.alger@aude.gouv.fr</a>
HARROUE Patrick	CG 11 (Amgt. Territoire)	<a href="mailto:patrick.harroue@cg11.fr">patrick.harroue@cg11.fr</a>
COUSTAL Eliane	CG 11 (coord. HVA)	<a href="mailto:eliane.coustal@cg11.fr">eliane.coustal@cg11.fr</a>
CONEJERO Nicolas	CG 11	<a href="mailto:nicolas.conejero@cg11.fr">nicolas.conejero@cg11.fr</a>
THOMAS Marie	CR LR (chargée forêt)	<a href="mailto:thomas.marie@cr-languedocroussillon.fr">thomas.marie@cr-languedocroussillon.fr</a>
BOURSIER Philippe	Pays HVA (animateur)	<a href="mailto:p.boursier@creationhv.com">p.boursier@creationhv.com</a>
IROLA Sébastien	Pays HVA (animateur CFT)	<a href="mailto:charteforestiere@payshva.org">charteforestiere@payshva.org</a>

### Principaux éléments de réflexion

Montage du dossier de financement : Nous n'avons pas d'information concernant la consommation des fonds alloués à la mesure 341A. La programmation devra se faire avant fin 2013, pour que les factures soient payées avant fin 2014 (tout début 2015). Le CG 11 a des délais de financement par années civiles, c'est à prévoir dans le plan de financement. Le CG scindera en fonction de ses services : politiques territoriales, espaces naturels, EEDD.

(L'intitulé et le détail des actions en discussion ici figurent dans le chapitre suivant)

Action TB.12.01 : PURCOFOR a réalisé un Guide méthodologique à destination des élus, pour intégrer davantage de bois dans les constructions publiques. Il existe également des documents détaillant l'intégration de bois local réalisés par le Réseau Rural Français. Il faut prendre en compte les travaux nationaux et régionaux à ce sujet et adapter ces modèles aux produits disponibles sur le territoire. Il faut bien réfléchir à l'origine des informations données par les indicateurs. Important de tenir un bilan annuel qualitatif des actions (x retours par rapport à cette action)

Action TB.12.02 : Le scieur Maugard a déposé un dossier de demande de subvention ASTREA pour un investissement de séchoir à bois. Important de lier cela à la CFT, pour la perspective de projet à 3 ans. La région lance un appel à projet pour les démarches collectives dans la filière bois. Il faut réfléchir aux formations à l'animation collective de projets, ou techniques par thématiques, via l'interprofession, le CRIT Bois, etc. ? Cela pourrait être une évolution de cette action. Il faut faire apparaître une « volonté de structuration collective » dans le titre de l'action.

Action TB.12.03 : Structures existantes : SEMBE, Cofogar (Barguès), SCOP Douctouyre, organisation territoriale ? Attention à la réelle disponibilité de la ressource et la concurrence trop rude à la vente... A terme les financements publics seront davantage fléchés vers le bois énergie et l'écoconstruction. Il faut relayer les diagnostics bois énergie (N. Conejero).



## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

---

Action TB-LP.12.04 : choix par la CdC, qui a la capacité financière à porter. Question de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (FNADT +CR & CG ?). Le concours sera lancé après la décision de poursuite du projet. Besoin d'épurer les indicateurs de chaque fiche action.

Action GE.12.05 : Il faut clarifier le zonage et le nombre de propriétaires concernés. Il faut établir un ratio entre toucher le moins de propriétaires, pour le plus de surfaces productives. Il faut vérifier avec le PPRDF s'il n'y a pas recoupement de zones. La Cosylva et le CRPF ont proposé une animation du schéma de desserte des Corbières occidentales. Besoin de bilans territoriaux du PPRDF...

Action GE.12.06 : l'échelle du schéma de desserte doit être sur une zone géographique cohérente. Et doit dépendre du volume finançable par la maîtrise d'ouvrage. En moyenne un schéma de desserte coûte 2€/ha boisé. L'arbitrage de la maîtrise d'ouvrage reste à faire entre Pays et CdC concernées. La DRAAF ne finance pas l'animation des schémas de desserte.

Action GE.12.07 : Il s'agit d'une compétence obligatoire du CG 11. La sollicitation fut faite par le CRPF, suite à l'étude BRL, mais il est envisageable d'identifier d'autres zones. Une convention est signée entre la région, la SAFER, le CRPF et le CG 11 à condition d'être intégré dans la CFT. L'initiative de bourse foncière forestière de Lozère va également être réalisée dans l'Aude. Il s'agit tout d'abord de faire un Diagnostic sur la HVA pour établir les priorités. La surface d'animation doit être restreinte, et ainsi permettre un retour sur le fonctionnement et la procédure mise en place et reproductible.

Action GE.12.08 : Attention aux contraintes d'organisation du travail d'exploitation forestière : période (climat), eau, Natura 2000 (ces derniers éléments étant dissociés dans leurs conditions). Besoin de rédiger un document de synthèse sur Natura 2000 et ses conséquences (document doit être plastifié). Il faut revaloriser les métiers du bois : dispositifs d'insertion du CG 11 ? + Institut Saint Joseph.

Action LP.12.09 : la convention entre GeeAude et le CG 11 n'a pas été reconduite en 2012, le programme départemental lancera un appel d'offre. A suivre avec F. Chatellard

Action LP.12.10 : Attention, il existe une démarche INTERREG de réseau de placettes SYLVAPYR (33 placettes dans les Pyrénées, 13 placettes dans l'Aude). Mais problème de traitement des données, non exploitables ? Besoin d'une analyse multi variée. Enclenchement potentiel de la démarche par le CG 11 fin 2012 ? Il existe par ailleurs un projet Dryade à l'INRA de Nancy sur le Sapin pectiné des Alpes Maritimes. Attention l'altitude et l'exposition ne semblent pas être des facteurs explicatifs du dépérissement... La CFT du Couserans a travaillé sur les sapinières reliques. Le CGF (génétique) d'Orléans a peut-être également des éléments.

Action potentielle GE – TB avec le luthier de Quirbajou ?

Action TB.14.14 : possibilité d'impulsion par le Club Entreprendre. Réflexion à mettre en lien avec l'innovation et la formation professionnelle. A mettre en lien avec les vitrines du futur parc régional de Pieusse. Possible diversification des Journées Forestières d'Axat, plutôt que l'implication dans la foire d'Espezel.

## Programme détaillé des actions pluriannuelles 2012-2015

### Grille d'évolution des actions (+ référence du descriptif)

Enjeu	année	page	lien	année	page	lien	année	page	lien	non classé	page
	2012-2013			2013-2014			2014-2015				
Transformations du bois	TB.12.01	3	→	TB.13.01		→	TB.14.01			TB.?.17	58
	TB.12.02	6	→	TB.13.02		→	TB.14.02				
	TB.12.03	9	→	TB.13.03		→	TB.14.03				
	TB-LP.12.04	12	→	TB-LP.13.04							
					TB.13.11	33					
				TB.13.12	36						
							TB.14.14	45		GE-TB.?.22	69
Gestion et exploitation forestières	GE.12.05	15	→	GE.13.05		→	GE.14.05			GE.?.18	60
	GE.12.06	18	→	GE.13.06	38	→	GE.14.06	48			
	GE.12.07	20	→	GE.13.07		→	GE.14.07				
	GE.12.08	23	→	GE.13.08	40	→	GE.14.08	50			
							GE.14.15	53			
Loisirs et Patrimoine							TB-LP.14.04			LP.?.19	62
	LP.12.09	26	→	LP.13.09		→	LP.14.09			LP.?.20	65
	LP.12.10	30	→	LP.13.10		→	LP.14.10			LP.?.21	67
				LP.13.13	42	→	LP.14.13				
						LP.14.16	55				
Nb actions :	10			13			14			5	

### Intitulés des fiches actions

**TB.12.01** : Aide à la maîtrise d'ouvrage pour l'utilisation des bois locaux (construction ou rénovation)

**TB.12.02** : Accompagnement des entreprises de transformation du bois dans leurs projets de développement

**TB.12.03** : Accompagnement des projets publics de bois énergie et formalisation des plans d'approvisionnement

**TB-LP.12.04** : Projet touristique de « Maison de la Forêt »

**TB.13.11** : Intégration locale du projet de village répit à Chalabre

**TB.13.12** : Approvisionnement en plaquette forestière pour le paillage horticole et agricole

**TB.14.14** : Communication autour des métiers de la transformation du bois

**TB. ?.17** : Organisation de visites de chantiers construction et rénovation bois

**GE.12.05** : Diagnostics pour les propriétés forestières privées sous Régime Spécial d'Autorisation Administrative de Coupe (RSAAC)

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

---

**GE.12.06** : Actualisation des schémas de desserte du Plateau de Sault

**GE.12.07** : Travail sur la restructuration foncière des petites propriétés ou parcelles en Biens Non Délimités (BND)

**GE.12.08** : Meilleur accompagnement des acteurs mettant en œuvre l'exploitation forestière

**GE.13.06** : Actualisation du schéma de desserte des Corbières occidentales

**GE.13.08** : Mise en place d'un mode opératoire : suivi et accompagnement de l'exploitation forestière

**GE.14.06** : Animation de projets de desserte forestière

**GE.14.08** : Diffusion des informations sur les périmètres de captages aux acteurs forestiers

**GE.14.15** : Formation des propriétaires forestiers privés à l'exploitation du bois bûche

**GE. ?.18** : Mise en œuvre de la procédure de responsabilisation en collègue

**LP.12.09** : Mise en place d'un programme d'animations liées à la forêt en Haute-Vallée de l'Aude

**LP.12.10** : Mise en place d'une étude sur le Sapin Pectiné

**LP.13.13** : Tourisme en forêt privée

**LP.14.16** : Gestion forestière en lien avec la réserve naturelle de la grotte TM71

**LP. ?.19** : Réflexion Stratégie Nationale pour la Biodiversité

**LP. ?.20** : Risque incendie en Haute-Vallée de l'Aude : coordination des acteurs ?

**LP. ?.21** : Formation des entreprises à la responsabilité sociétale

**GE-TB. ?.22** : Mobilisation et valorisation des bois précieux

# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

## Fiches Actions détaillées

<b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>ANIMATION GENERALE DE LA DEMARCHE DE CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE DE LA HAUTE-VALLE DE L'AUDE</b>	<b>CODE : N/A</b> <i>Fiche action n°0 année 2012</i>
--	---

### Présentation de l'action

<b>ENJEU :</b> Transformations du Bois	<b>AXE STRATEGIQUE :</b> Information
<b>HISTORIQUE ET CONTEXTE :</b> Depuis la création des Chartes Forestières de Territoire en 2001, une animation spécifique y a été associée. Lors de tous les événements nationaux, régionaux ou départementaux, il est appuyé l'indispensable animation de ces démarches pour observer leur efficacité. Dernièrement, lors des rencontres nationales des chartes forestières à Collioure, en février 2012, il a encore été spécifié l'indispensable binôme élu-animateur, réel garant du fonctionnement de la démarche de charte forestière de territoire.	
<b>OBJECTIF(S) :</b> Assurer le suivi, la cohérence et l'efficacité des actions et opérations menées par la charte forestière de territoire.	
<b>REALISATION DE L'ACTION PROPOSEE :</b> Organisation concrète de la démarche et vie au jour-le-jour. Contacts avec les partenaires, organisation des événements et comités spécifiques à la charte forestière. Lien entre les partenaires. Suivi des actions et conformité aux exigences des comités de pilotage et techniques. Evaluation de la démarche. Mise en cohérence avec les autres démarches territoriales.	
<b>PUBLIC VISE :</b> Ensemble des cibles de la CF HVA	
<b>POINTS FORTS DE L'ACTION :</b> ✓ Assurer la continuité, la cohérence et le suivi de la démarche CFT	
<b>IMPACTS ATTENDUS A COURT TERME :</b> ✓ Réalisation des actions programmées et retours sur le territoire	
<b>REPERCUSSIONS ULTERIEURES ENVISAGEES :</b> ✓ Poursuite de la démarche dans le temps ✓ Création d'une réelle démarche collective et participative sur le territoire	

### Nature des interventions

<b>DESCRIPTION PRECISE DE L'ACTION :</b> 1. <b>Contacts réguliers avec l'ensemble des partenaires :</b> Informations des avancements de la CFT, contacts sur actions spécifiques. 2. <b>Organisation des Comités de pilotage et techniques :</b> Invitations, participation, compte-rendu, échanges et intégration des points de vue des participants, approche participative réelle. 3. <b>Suivi et avancement des actions :</b> Logistique et organisation des actions, lien entre les
---

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

partenaires, suivi de la démarche, informations croisées, publications relatives aux actions.

**4. Communication générale :** Suivi des événements territoriaux, départementaux et régionaux pour faire connaître la démarche CF HVA et ses impacts sur le territoire.

<b>PERIMETRE D'ACTION IMMEDIAT :</b> Pays Haute-Vallée de l'Aude	<b>RAYONNEMENT POTENTIEL :</b> Territoires limitrophes, Languedoc-Roussillon, Pyrénées, France via le réseau des CFT
---	---

**ECHEANCIER DE L'ACTION :**

<b>Phase 1 à 4</b>	
2012 - 2013	

**INDICATEURS CFT NATIONAUX :**

- Nb d'actions en cours
- Nb d'actions terminées
- Nb de réunions de l'instance de pilotage de la CFT par an
- Nb de réunions de l'instance technique de la CFT par an
- Nb ETP moyen (annuel) affecté à l'animation de la Charte

**INDICATEURS CFT SPECIFIQUES : N/A**

**PERSPECTIVES D'EVOLUTION :**

Poursuite de la continuité de l'animation territoriale

Mise en application

<b>MAITRE D'OUVRAGE :</b> Pays HVA / SMVAPA	<b>MAITRE D'ŒUVRE :</b> Pays HVA / SMVAPA
<b>DATE DE MISE EN ŒUVRE :</b> 2012 - 2013	<b>RECONDUCTION ULTERIEURE :</b> 2013-2014 + 2014-2015
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS :</b> Tous les partenaires de la CFT : institutionnels, techniques et professionnels	
<b>COUT ESTIMATIF (EN € HT) :</b> Animateur : 107 jours  <b>TOTAL</b> <b>24 895 € éligibles FEADER</b>	<b>PLAN DE FINANCEMENT :</b>  <i>FEADER : 50%</i> <i>REGION LR : 20%</i> <i>HVA : 30%</i>
<b>REMARQUE(S) : ...</b>	
<b>FICHE(S) ACTION DEPENDANTE(S) :</b> TOUTES LES FICHES ACTIONS SUIVANTES	

<b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>AIDE A LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'UTILISATION DE BOIS LOCAUX (CONSTRUCTION OU RENOVATION)</b>	<b>CODE : TB.12.01</b> <i>Fiche action n°1 année 2012</i>
--	--



# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

## Présentation de l'action

<b>ENJEU :</b> Transformations du Bois	<b>AXE STRATEGIQUE :</b> Information
<b>HISTORIQUE ET CONTEXTE :</b> De nombreuses initiatives sont portées en France pour tenter d'intégrer les bois locaux dans la commande publique. Citons notamment le Réseau Rural Français (ETD), qui a publié un document complet intitulé « <b><i>Recourir au bois local dans la commande publique - Guide de recommandations</i></b> ». Nous pouvons également évoquer l'association des Amis de la Terre qui a publié un guide à destination des organismes d'habitat social « Intégrer les éco matériaux dans les constructions et réhabilitations de logements sociaux », dans lequel un paragraphe est dédié aux pistes d'intégration de la spécificité bois local dans les achats publics. Plus localement, plusieurs chartes forestières des Pyrénées se sont rencontrées pour confirmer l'intérêt commun à développer cette thématique. L'objectif est de focaliser sur le bois d'œuvre de qualité et de s'orienter sur la dynamisation de la filière bois Pyrénéenne. L'Union Régionale des Communes forestière du Languedoc-Roussillon a édité un guide à destination des élus allant dans ce sens : « <b>La construction bois pour l'élu : guide méthodologique</b> ». Ce document présente l'éventail des possibilités qui s'offrent aux élus pour intégrer du bois local dans les constructions publiques. Pour approfondir la démarche, la fédération nationale des COFOR a lancé le programme « <b>100 constructions publiques en bois local</b> », qui vise à apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage sur ce type de projets.	
<b>OBJECTIF(S) :</b> Inclure davantage de bois local dans les cahiers des charges publics ou privés, et ainsi démontrer la possibilité technique de le faire, pour dynamiser ce genre de procédés et servir d'exemple concret à la démocratisation de ces méthodes. Cette expérience doit permettre d'apporter un retour d'expérience qui puisse être valorisé aux échelles régionale et nationale.	
<b>REALISATION DE L'ACTION PROPOSEE :</b> Au-delà des constats et des pistes d'actions développées au niveau national et interrégional, il s'agit, à l'échelle territoriale, de produire des modèles de cahiers des charges pouvant être diffusés auprès des personnes qui, techniquement, mettent en place les cahiers des charges.  En effet, outre le constat qu'il faut informer les élus à ce type de pratiques, il est primordial d'offrir à l'échelon technique les outils nécessaires à cette mise en œuvre. Les techniciens mettant en œuvre les cahiers des charges n'ont effectivement pas toujours les moyens d'appliquer des directives générales. La meilleure façon est de leur fournir une trame ayant pris en compte ces considérations (d'intégration de bois local dans la commande), de manière à ce que la procédure soit généralisée et sécurisée.  Pour ce faire il est indispensable de s'assurer que le(s) modèle(s) proposé(s) soi(en)t valide d'un point de vue juridique. L'appui auprès d'une personne ou d'une structure spécialisée dans les marchés publics est indispensable, ainsi que vis-à-vis de la validité juridique.  Ce(s) modèle(s) pourra(pourront) concerner, dans un premier temps, les produits de type charpente (poutres, chevrons, volige), qui sont les produits de base de l'activité locale. D'autant que les normes régissant ces produits soient relativement simples à respecter. Ces produits sont aussi bien adaptés à la construction neuve qu'à la rénovation.  Une fois ce(s) modèle(s) développé(s) en concertation entre les professionnels et les juristes, il(s)	

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

pourra(pourront) être diffusé(s) au techniciens du territoire susceptibles de rédiger des cahiers des charges pour de la construction ou de la rénovation : directeurs, techniciens spécialisés, secrétaires de mairies, etc.

**PUBLIC VISE :**

Maitrise d'ouvrage publique

**POINTS FORTS DE L'ACTION :**

- ✓ Entrée concrète et efficace dans les systèmes administratifs de mise en œuvre des cahiers des charges de construction/rénovation

**IMPACTS ATTENDUS A COURT TERME :**

- ✓ Retours des techniciens ciblés pour expliquer plus en détail la logique de la démarche

**REPERCUSSIONS ULTERIEURES ENVISAGEES :**

- ✓ Généralisation de cette méthode et valorisation des bois locaux sur les chantiers publics du territoire

Nature des interventions

**DESCRIPTION PRECISE DE L'ACTION :**

1. **Rédaction d'un cahier des charges modèle pour l'utilisation de charpente traditionnelle** : Rencontre entre les charpentiers et un juriste. Rédaction d'un ou plusieurs modèles en fonction des produits utilisés (poutres, chevrons, volige)

2. **Validation juridique du document** : Soumission du document à une tierce partie juridique pour attester de la valeur juridique du(des) modèle(s).

3. **Diffusion et formation ( ?) auprès des maîtres d'ouvrages publics de la Haute-Vallée de l'Aude** : Transmission du(des) modèle(s) aux services administratifs publics du territoire HVA + explication et (in)formation à son utilisation.

4. **Animation et coordination de l'action** : Suivi de la logique et continuité depuis le début à la mise en œuvre.

**PERIMETRE D'ACTION IMMEDIAT :**

Pays Haute-Vallée de l'Aude

**RAYONNEMENT POTENTIEL :**

Territoires limitrophes, Languedoc-Roussillon, Pyrénées, France via le réseau des CFT

**ECHEANCIER DE L'ACTION :**

**Phase 1 à 4**

2012 - 2013

**INDICATEURS CFT NATIONAUX :**

- Nb d'actions de sensibilisation et de communication sur l'utilisation du bois local dans la construction et dans les documents d'urbanisme
- Nb de constructions publiques en bois local sur le territoire
- Nb de projets en cours de construction en bois local

**INDICATEURS CFT SPECIFIQUES :**

- Nombre de modèles réalisés

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

- Type de personnes destinataires du/des modèle(s)
- Bilan annuel qualitatif : nombre de retours par rapport à cette action

### **PERSPECTIVES D'EVOLUTION :**

Possibilité de reproduire cette action sur d'autres produits : plancher bois en rénovation, menuiseries bois, etc.

Mise en application

<b>MAITRE D'OUVRAGE :</b> Pays HVA / SMVAPA	<b>MAITRE D'ŒUVRE :</b> Pays HVA / SMVAPA
<b>DATE DE MISE EN ŒUVRE :</b> 2012 - 2013	<b>RECONDUCTION ULTERIEURE :</b> 2013-2014 + 2014-2015
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS :</b> Assistance juridique des collectivités, Charpentiers, etc.	
<b>COUT ESTIMATIF (EN € HT) :</b> Animateur : 15 + 10 jours Prestataires : BE CCA (M. Galfard) 3000 €  <div style="text-align: right;"> <b>TOTAL</b>                      5 233 € éligibles FEADER                      3 000 € non éligibles FEADER                 </div>	<b>PLAN DE FINANCEMENT :</b>  <div style="text-align: center;"> <i>FEADER : 50% + 0%</i>  <i>REGION LR : 45% + 80%</i>  <i>HVA : 5% + 20%</i> </div>
<b>REMARQUE(S) :</b> ...	
<b>FICHE(S) ACTION DEPENDANTE(S) :</b> PROJET DE MAISON DE LA FORET (REDACTION DU CAHIER DES CHARGES DE TRAVAUX)	

# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

<b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION DU BOIS DANS LEURS PROJETS DE DEVELOPPEMENT</b>	<b>CODE : TB.12.02</b> <i>Fiche action n°2 année 2012</i>
---	--

## Présentation de l'action

<b>ENJEU :</b> Transformations du Bois	<b>AXE STRATEGIQUE :</b> Accompagnement de projets
<b>HISTORIQUE ET CONTEXTE :</b> Le territoire dispose de plusieurs scieurs, charpentiers, menuisiers, producteurs de plaquette forestière, bois bûche ou granulés. Suite aux rencontres de ces professionnels de la transformation du bois sur le territoire, lors de la phase d'entretiens, certains manifestent le souhait de développer des projets pour une meilleure valorisation des ressources bois locales. La région lance un appel à projets sur les initiatives collectives (1 <sup>re</sup> et 2 <sup>nd</sup> transformation).	
<b>OBJECTIF(S) :</b> Accompagner ces entreprises dans la réflexion, formalisation et réalisation de leurs projets de meilleure valorisation de la ressource bois locale. Volonté sous-tendue de <b>structuration collective des professionnels.</b>	
<b>REALISATION DE L'ACTION PROPOSEE :</b> En fonction de la demande, il s'agit d'apporter un maximum d'éléments pour aller dans le sens de la réalisation des projets : mise en relation avec les personnes spécialisées dans certains aspects particuliers, organisation de visites ou de rencontres pour approfondir la démarche, aide à la rédaction de dossiers de subvention, suivi dans le temps de la réalisation du projet.  Dans le cadre d'un montage de projet d'installation d'un séchoir à bois, un contact est pris pour accompagner cette démarche. Trois étapes sont proposées : réflexion sur le choix du matériel, suivi d'un premier cycle de séchage, formation du professionnel à l'utilisation optimale du séchoir.	
<b>PUBLIC VISE :</b> Professionnels de la transformation du bois	
<b>POINTS FORTS DE L'ACTION :</b> ✓ Adaptabilité du service en fonction du projet	
<b>IMPACTS ATTENDUS A COURT TERME :</b> ✓ Établissement d'une relation de confiance avec le porteur de projet ✓ Possibilité de réfléchir à la mise en commun de certains projets fédérateurs	
<b>REPERCUSSIONS ULTERIEURES ENVISAGEES :</b> ✓ Mise en œuvre et réalisation de ces projets de développement territorial	

## Nature des interventions

<b>DESCRIPTION PRECISE DE L'ACTION :</b> 1. <b>Prise de contact, mise en relation :</b> Rencontre avec le porteur de projet pour définir ce dernier. Mise en relation avec les institutions dédiées.
---

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

2. **Approfondissement de la réflexion** : Organisation de rencontres ou de visites pour préciser le projet.

3. **Aide à la rédaction du dossier de subvention** : Prise de contact avec les organismes instructeurs et accompagnement pour donner un maximum de chances au dossier compilé.

4. **Suivi du déroulement du projet** : Prises de contact pour connaître l'avancement, possible communication autour de la réalisation, mise en avant de la démarche et sa réalisation. Dans le cadre d'un montage de projet d'installation d'un séchoir à bois, un contact est pris pour accompagner cette démarche. Trois étapes sont proposées : réflexion sur le choix du matériel, suivi d'un premier cycle de séchage, formation du professionnel à l'utilisation optimale du séchoir.

**PERIMETRE D'ACTION IMMEDIAT :**

Pays Haute-Vallée de l'Aude

**RAYONNEMENT POTENTIEL :**

Territoires limitrophes, Languedoc-Roussillon, Pyrénées, France via le réseau des CFT

**ECHEANCIER DE L'ACTION :**

**Phase 1 à 4**

2012 - 2013

**INDICATEURS CFT NATIONAUX :**

- Nb d'actions d'accompagnement (investissement immatériel) à la transformation du bois local
- Nb d'entreprises de 1er et 2nde transformation bénéficiaires de ces actions d'accompagnement
- Nb de projets d'équipement collectif (investissement matériel) visant à favoriser la valorisation du bois d'œuvre
- Nb d'entreprises de 1er et 2nde transformation bénéficiaires de ces équipements collectifs

**INDICATEURS CFT SPECIFIQUES :**

- Nb de projets individuels déposés

**PERSPECTIVES D'EVOLUTION :**

Poursuite de cette action dans les années suivantes, en fonction des demandes des professionnels. Organisation de **formations thématiques des professionnels** sur des sujets possiblement fédérateurs (idée de regroupement sous actions collectives)

Mise en application

**MAITRE D'OUVRAGE :**

Pays HVA / SMVAPA

**MAITRE D'ŒUVRE :**

Pays HVA / SMVAPA

**DATE DE MISE EN ŒUVRE :**

2012 - 2013

**RECONDUCTION ULTERIEURE :**

2013-2014 + 2014-2015

**PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS :**

CAPEB / FFB / ARFOBOIS / COFOR / CRITT Bois, etc.

**COUT ESTIMATIF (EN € HT) :**

**PLAN DE FINANCEMENT :**



## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

---

Animateur : 5 + 5 + 5 + 10 jours Prestation : intervention FCBA  <b>TOTAL</b> 5 483 € éligibles FEADER 8 500 € non éligibles FEADER	<i>FEADER : 50% + 0%</i> <i>CG 11 : 45% + 80%</i> <i>HVA : 5% + 20%</i>
<b>REMARQUE(S) :</b> ...	
<b>FICHE(S) ACTION DEPENDANTE(S) :</b> --	

# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

<b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS PUBLICS DE BOIS ENERGIE ET FORMALISATION DES PLANS D'APPROVISIONNEMENT</b>	<b>CODE : TB.12.03</b> <i>Fiche action n°3 année 2012</i>
--	--

## Présentation de l'action

<b>ENJEU :</b> Transformations du Bois	<b>AXE STRATEGIQUE :</b> Accompagnement de projet
---	--

### **HISTORIQUE ET CONTEXTE :**

Plusieurs chaufferies collectives à plaquette forestière existent sur le territoire. Elles sont approvisionnées, en général, par des plateformes de stockage spécifiquement dimensionnées.

Il existe un opérateur de broyage de plaquette forestière.

La logique départementale est de développer un maillage de plateformes de taille réduite, pour alimenter les projets de chaufferies en fonctionnement ou en projet. Par rapport à ce maillage idéal, certaines zones de la Haute-Vallée ne sont pas encore approvisionnées (il n'y a pas forcément de projets de chaufferies liées).

Il existe un opérateur public-privé, la Société d'Économie Mixte Bois Énergie, qui approvisionne des réseaux de chaleur dans l'Aude. Cet opérateur souhaite se développer et permettre un approvisionnement de la Haute-Vallée de l'Aude.

L'association Bois Energie 66, dans les Pyrénées Orientales, a développé des contrats d'approvisionnement types, qui seraient adaptables au contexte territorial.

Chantier de la chaufferie du CG11 à Chalabre pour le collège et l'école en prévision pour 2012-2013.

Un observatoire régional sur le Bois énergie a été monté par l'URCOFOR sur leur site internet, en relais et synthèse des actions BE départementales.

Structures d'approvisionnement plaquette existantes : SEMBE sur le Cabardès, qui a la volonté d'étendre son aire d'influence via des plateformes disséminées sur l'Aude ; la Cofogar, actionnaire de la scierie Barguès souhaiterait installer une plateforme sur le site à Limoux ; SCOP Douctouyre à Dun ; possiblement une organisation intra-HVA ?

Les financements dédiés au Bois énergie seront plus conséquents dans les années à venir (en comparaison avec les autres énergies renouvelables)

### **OBJECTIF(S) :**

Réfléchir et tenter d'optimiser les approvisionnements des chaufferies collectives à plaquette forestière, en contractualisant auprès des détenteurs de la matière locale.

### **REALISATION DE L'ACTION PROPOSEE :**

Mise en relation entre les différents opérateurs : gestionnaires publics des chaufferies en fonctionnement ou en projet, gestionnaires des plateformes de stockage, prestataire de broyage, détenteurs de la ressource privée ou publique.

Négociations pour l'établissement de contrats d'approvisionnement pluriannuels entre les détenteurs de la ressource et les utilisateurs finaux. Ceci de manière à pérenniser et sécuriser ce fonctionnement sur le territoire et dans le temps.

+ analyse des coûts de production ?

### **PUBLIC VISE :**

Gestionnaires publics des chaufferies en fonctionnement ou en projet, gestionnaires des plateformes de stockage, prestataire de broyage, détenteurs de la ressource privée ou publique.

# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

## POINTS FORTS DE L'ACTION :

- ✓ Pérennisation dans le temps des approvisionnements en plaquette forestière par et pour les acteurs du territoire

## IMPACTS ATTENDUS A COURT TERME :

- ✓ Meilleure communication et confiance entre les approvisionneurs et utilisateurs

## REPERCUSSIONS ULTERIEURES ENVISAGEES :

- ✓ Formalisation de contrats d'approvisionnement pérennes

## Nature des interventions

## DESCRIPTION PRECISE DE L'ACTION :

1. **Mise en relation et information des différents opérateurs** : Mise en relation avec les contacts ressource et mise à disposition d'un maximum d'information à chaque étape de la transformation et valorisation de la plaquette forestière

2. **Rencontres entre fournisseurs et utilisateurs** : Autour du fonctionnement d'une chaufferie, rencontre et discussion entre les parties prenants pour clarifier leurs positions. Organisation de journées d'information et de discussion entre les utilisateurs en HVA et les porteurs de projets potentiels.

3. **Rédaction de contrats d'approvisionnements** : Pour mettre noir sur blanc les conditions requises par les deux parties et de manière à pérenniser et sécuriser la relation commerciale.

4. **Suivi de l'application des contrats** : Suivi et communication autour des démarches mises en œuvre pour valoriser le travail effectué.

## PERIMETRE D'ACTION IMMEDIAT :

Pays Haute-Vallée de l'Aude

## RAYONNEMENT POTENTIEL :

Territoires limitrophes, Languedoc-Roussillon, Pyrénées, France via le réseau des CFT

## ECHEANCIER DE L'ACTION :

Phase 1 à 4

2012 - 2013

## INDICATEURS CFT NATIONAUX :

- Nb de projets d'équipement (investissement matériel) visant à favoriser la transformation locale du bois énergie initié ou accompagné par la CFT
- Nb d'unités de stockage et de séchage de plaquettes forestières
- Volume de plaquettes forestières, issu de l'équipement et qui alimentent les chaufferies bois du territoire
- Nb de chaudières approvisionnées en plaquettes forestières issu de la plateforme de stockage
- Nb de projets (investissement matériel) de chaufferies et/ou de réseaux de chaleur au bois initié ou accompagné par la CFT
- Puissance totale (effective) des équipements en fonctionnement

## INDICATEURS CFT SPECIFIQUES :

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

- ...
<b>PERSPECTIVES D'EVOLUTION :</b> Poursuite de cette action en fonction des projets en gestation

Mise en application

<b>MAITRE D'OUVRAGE :</b> Pays HVA / SMVAPA	<b>MAITRE D'ŒUVRE :</b> Pays HVA / SMVAPA
<b>DATE DE MISE EN OEUVRE :</b> 2012 - 2013	<b>RECONDUCTION ULTERIEURE :</b> 2013-2014 + 2014-2015
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS :</b> ONF / Coopératives / Producteurs plaquette / PE11 / CG11 / SEMBE / etc.	
<b>COUT ESTIMATIF (EN € HT) :</b> Animateur : 2 + 3 + 2 + 2 jours  <div style="text-align: right;"> <b>TOTAL</b>  <b>2 134 € éligibles FEADER</b> </div>	<b>PLAN DE FINANCEMENT :</b>  <div style="text-align: center;"> <i>FEADER : 50%</i>  <i>CG 11 : 45%</i>  <i>HVA : 5%</i> </div>
<b>REMARQUE(S) :</b> ...	
<b>FICHE(S) ACTION DEPENDANTE(S) :</b> --	

# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

Cette fiche action est à prolonger sur les 3 années opérationnelles (découpage du budget/an)

<b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>PROJET TOURISTIQUE DE « MAISON DE LA FORET »</b>	<b>CODE : TB-LP.12.04</b> <i>Fiche action n°4 année 2012</i>
---	---

## Présentation de l'action

<b>ENJEU :</b> Transformations du bois Loisirs et Patrimoine forestier	<b>AXE STRATEGIQUE :</b> Accompagnement de projet
<b>HISTORIQUE ET CONTEXTE :</b> Dans le cadre du Pôle Touristique Pyrénéen, la Communauté de Communes du Pays de Sault a commandé au bureau d'études ITEC de travailler sur la faisabilité d'un centre touristique thématique sur le territoire du Plateau de Sault. Le bureau d'études a focalisé la thématique sur la forêt et a réalisé et rendu une étude de faisabilité et de programmation relative à la création de ce centre d'accueil et de découverte des Pyrénées Audoises. Ce document détaille tous les aspects concernant le fond et la forme, précisant notamment la mise en œuvre du chantier, ainsi que les services qui seront offerts à la clientèle touristique (centre d'interprétation, bivouac, sentier sensoriel, plateforme dans les arbres, etc.)	
<b>OBJECTIF(S) :</b> Se baser sur un projet touristique lié au bois pour valider un fonctionnement : mobilisation de bois local, mise en œuvre par des professionnels locaux + chantier d'insertion/formation + communication	
<b>REALISATION DE L'ACTION PROPOSEE :</b> Cette action serait à envisager sur le moyen terme, en effet, elle peut être décomposée de la sorte : <ol style="list-style-type: none"><li>1. Concours d'architectes pour le design de la construction</li><li>2. Exploitation des grumes et sciage de bois issus des forêts (communales) locales</li><li>3. Mise en œuvre du chantier par des formations du centre Bâtipôle</li><li>4. Offre touristique liée au bois</li></ol>	
<b>PUBLIC VISE :</b> Touristes locaux ou extraterritoriaux	
<b>POINTS FORTS DE L'ACTION :</b> ✓ Ancrage local et concret d'une politique de développement touristique ciblé autour de la forêt et du bois	
<b>IMPACTS ATTENDUS A COURT TERME :</b> ✓ Communication accrue autour de la thématique du tourisme en forêt ✓ Réel projet vitrine de ce qui peut être fait avec les forces locales	
<b>REPERCUSSIONS ULTERIEURES ENVISAGEES :</b> ✓ Développement des offres de produits touristiques autour de la forêt	



# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

## Nature des interventions

### DESCRIPTION PRECISE DE L'ACTION :

1. **Concours d'architectes** : A partir des éléments de l'étude de faisabilité du bureau ITEC. Appel à projets via les architectes, choix de la meilleure proposition et communication.
2. **Préparation du cahier des charges de travaux** : Rédaction des clauses permettant d'intégrer du bois local et permettant la réponse des entreprises locales.
3. **Mise en œuvre du chantier** : Exploitation des bois locaux et sciage le cas échéant, mise en œuvre du chantier par des stages de formations Bâtipôle
4. **Disponibilité de l'outil touristique** : Communication large et mobilisation des acteurs locaux pouvant avoir un lien direct ou indirect avec le projet.

### PERIMETRE D'ACTION IMMEDIAT :

Pays Haute-Vallée de l'Aude

### RAYONNEMENT POTENTIEL :

Territoires limitrophes, Languedoc-Roussillon, Pyrénées, France via le réseau des CFT

### ECHEANCIER DE L'ACTION :

Phase 1 et 2	Phase 3	Phase 4
2012 - 2013	2013 - 2014	2014 - 2015

### INDICATEURS CFT NATIONAUX :

- Nb d'actions de sensibilisation et de communication sur l'utilisation du bois local dans la construction et dans les documents d'urbanisme
- Nb de constructions publiques en bois local sur le territoire
- Nb de projets en cours de construction en bois local
- Nb d'opérations de restauration et de mise en valeur de patrimoine bâti en utilisant du bois local selon des techniques traditionnelles (si option rénovation)
- Quantité de bois utilisé
- Nb de projets d'équipement réalisés (investissement matériel) pour améliorer l'accueil du public et le tourisme en forêt

### INDICATEURS CFT SPECIFIQUES :

- ...

### PERSPECTIVES D'EVOLUTION :

Développement et réactualisation de l'offre touristique liée au centre d'accueil.

## Mise en application

### MAITRE D'OUVRAGE :

Communauté de communes du Pays de Sault

### MAITRE D'ŒUVRE :

Communauté de communes du Pays de Sault  
+ Animation par le Pays HVA ?

### DATE DE MISE EN ŒUVRE :

2012 - 2013

### RECONDUCTION ULTERIEURE :

2013-2014 + 2014-2015

### PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS :

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

---

ONF / Coopératives ? / Bâtipôle / BE tourisme / CAUE / associations du réseau GéeAude / etc.	
<b>COÛT ESTIMATIF (EN € HT) :</b> Animateur : 5 + 5 jours  <b>TOTAL</b> <b>2 343 € éligibles FEADER</b>	<b>PLAN DE FINANCEMENT :</b>  <i>FEADER : 50%</i> <i>CG 11 : 45%</i> <i>HVA : 5%</i>
<b>REMARQUE(S) :</b> ...	
<b>FICHE(S) ACTION DEPENDANTE(S) :</b> --	

# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

<b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>DIAGNOSTICS POUR LES PROPRIETES FORESTIERES PRIVEES SOUS REGIME SPECIAL D'AUTORISATION ADMINISTRATIVE DE COUPE (RSAAC)</b>	<b>CODE : GE.12.05</b> <i>Fiche action n°5 année 2012</i>
---	--

Présentation de l'action
--------------------------

<b>ENJEU :</b> Gestion et exploitation forestières	<b>AXE STRATEGIQUE :</b> Information
---	---

**HISTORIQUE ET CONTEXTE :**  
 Action déjà réalisée dans la phase opérationnelle de la Charte Forestière du Chalabrais. En effet, la logique demandait de se tourner d'abord vers les propriétaires déjà engagés dans la gestion de leur forêt, puis vers les propriétaires qui ne gèrent pas leur forêt, en se concentrant sur les surfaces supérieures à 25 ha.  
 En fournissant des éléments d'information sur les limites des propriétés, leur visualisation par satellite, ainsi qu'en détaillant quelques éléments sur les peuplements et leur potentiel productif, il s'agit de montrer à certains propriétaires le réel intérêt qu'ils auraient à gérer leur forêt selon un document de gestion durable, d'autant que c'est réglementairement obligatoire au-delà de 25 ha.

**OBJECTIF(S) :**  
 Augmenter la surface de forêts privées gérées, pour augmenter le volume de bois mobilisables

**REALISATION DE L'ACTION PROPOSEE :**  
 Tout d'abord, le territoire étant bien plus vaste que le Chalabrais, il s'agit de classer les cantons en donnant la priorité à ceux qui présentent le plus grand potentiel de surfaces mobilisables, en adéquation avec le nombre de propriétés étudiables en une année. En croisant ces informations, principalement issues de l'étude sur le foncier réalisée par le CRPF pour la CFT HVA, nous pourrions établir un plan de travail sur 3 ans.  
  
 A partir de la cible déterminée, il s'agit d'effectuer une phase de terrain auprès des propriétaires et leurs parcelles concernées pour les informer de la démarche et réunir les informations nécessaires à la rédaction de dossiers individuels. Ces dossiers seront remis à chaque propriétaire à la fin de la campagne, et une synthèse globale sera effectuée pour le maître d'ouvrage.  
  
 Priorisation en fonction de la surface moyenne par propriétaire privé non gérant (logique : en touchant un minimum de propriétaires on gère un maximum de surface) : 190 propriétés privées ont été recensées dans l'étude du CRPF. Cela reviendrait à traiter 63,3 propriétés par an. L'ordre de priorité par canton est le suivant (nb de propriétaires concernés) : Axat (9), Couiza (21), Belcaire (7), Alaigne (18), Chalabre (55), Saint Hilaire (24), Limoux (46) et Quillan (10).  
  
 Le découpage annuel peut se faire par nombre de propriétés (homogénéité dans le temps) ou par regroupement de cantons (facilités de présentation). A rediscuter...

**PUBLIC VISE :**  
 Propriétaires forestiers privés ayant plus de 25 ha et n'ayant pas encore fait valider de Plan Simple de Gestion

**POINTS FORTS DE L'ACTION :**  
 ✓ Mobilisation de surfaces de forêts privées encore non gérées durablement

**IMPACTS ATTENDUS A COURT TERME :**  
 ✓ Information de certains propriétaires sur le potentiel de leur forêt et leur obligation à la

# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

gérer

## REPERCUSSIONS ULTERIEURES ENVISAGEES :

- ✓ Davantage de Plans Simples de Gestion réalisés (potentiellement par des gestionnaires ou experts spécialisés)
- ✓ Davantage de bois local issu des forêts locales (et ainsi alimentation de la filière bois locale)

## Nature des interventions

### DESCRIPTION PRECISE DE L'ACTION :

1. **Identification et prise de contact** : avec les propriétaires forestiers pour estimer leur degré de motivation, réalisation d'un planning des visites

2. **Localisation des propriétés** : sur SIG d'après le cadastre

3. **Visites-conseil auprès des propriétaires et Réalisation des diagnostics** (remis sous forme de dossiers aux propriétaires) : définition des objectifs, réglementation, fiscalité, etc. => cartographie synthétique des objectifs, analyse sommaire des peuplements, évaluation des potentialités et de la ressource mobilisable, analyse sommaire des équipements et conditions de mobilisation, programmation sommaire des coupes et travaux envisageables, identification d'autres valorisations possibles

4. **Réalisation d'une synthèse et édition du compte rendu** : compilation des données et rédaction d'un compte rendu global, permettant d'estimer les potentialités en termes d'exploitation et d'utilisations.

### PERIMETRE D'ACTION IMMEDIAT :

Pays Haute-Vallée de l'Aude

### RAYONNEMENT POTENTIEL :

non

### ECHEANCIER DE L'ACTION :

Phase 1 à 4	Phase 1 à 4	Phase 1 à 4
2012 - 2013	2013 - 2014	2014 - 2015

### INDICATEURS CFT NATIONAUX :

- Nb de réalisations d'outil d'aide à la gestion durable des forêts privées (diagnostic individuel, guide de sylviculture...)
- Nb de propriétaires forestiers privés ayant reçu des outils d'aide à la gestion durable des forêts

### INDICATEURS CFT SPECIFIQUES :

- Bilan qualitatif dans le temps de suivi des propriétaires engageant effectivement un Plan Simple de Gestion

### PERSPECTIVES D'EVOLUTION :

...

## Mise en application

### MAITRE D'OUVRAGE :

Communauté de Communes concernée

### MAITRE D'ŒUVRE :

A déterminer par appel d'offre

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

---

<b>DATE DE MISE EN OEUVRE :</b> 2012 - 2013	<b>RECONDUCTION ULTERIEURE :</b> 2013-2014 + 2014-2015
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS :</b> CRPF, etc.	
<b>COUT ESTIMATIF (EN € HT) :</b> Prestataire : 89,5 jours * 410 €/jour  <b>TOTAL</b> <b>36 695 € non éligible FEADER</b>	<b>PLAN DE FINANCEMENT :</b>  <i>REGION LR : 57%</i> <i>CG 11 : 12%</i> <i>HVA : 31%</i>
<b>REMARQUE(S) :</b> ...	
<b>FICHE(S) ACTION DEPENDANTE(S) :</b> --	



# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

<b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>REALISATION DU/DDES SCHEMA(S) DE DESSERTE DU PLATEAU DE SAULT</b>	<b>CODE : GE.12.06</b> <i>Fiche action n°6 année 2012</i>
--	--

## Présentation de l'action

<b>ENJEU :</b> Gestion et exploitation forestières	<b>AXE STRATEGIQUE :</b> Accompagnement de projet
<b>HISTORIQUE ET CONTEXTE :</b> Dans la Charte forestière du Chalabrais, des animations sur la desserte ont précédé la réactualisation du schéma de desserte. Or d'après cette expérience, et de nombreuses autres sur le territoire national, il semblerait que la logique soit plutôt de réactualiser le schéma de desserte avant d'y apporter une animation sur des projets particuliers, ainsi déjà identifiés. Deux documents intitulés « schémas de desserte » existent depuis 1982 sur la Vallée du Rébenty et le Madres – Boulzane rive gauche. Ils sont à la disposition auprès de l'animateur de la CFT.	
<b>OBJECTIF(S) :</b> Faire des schémas de desserte un réel outil de planification de la création ou de l'aménagement de la desserte forestière	
<b>REALISATION DE L'ACTION PROPOSEE :</b> A partir des éléments disponibles dans les schémas de desserte précédents, mettre en place une méthodologie similaire à ce qui a été fait dans le Chalabrais ou le Cabardès pour redonner vie à ce document et aux informations qu'il contient.  La zone géographique doit être cohérente vis-à-vis des conditions de relief, des dessertes publique en aval, des massifs forestiers, etc. Elle déterminera si un schéma est à réaliser ou deux distincts comme à l'époque.	
<b>PUBLIC VISE :</b> Propriété forestière publique et privée, par leur lien avec le réseau de desserte forestière existant ou à créer	
<b>POINTS FORTS DE L'ACTION :</b> ✓ Priorisation dans l'espace et le temps des projets de desserte sur un territoire	
<b>IMPACTS ATTENDUS A COURT TERME :</b> ✓ Compilation de toutes ces informations dans un même document, qui apportera une base concrète aux travaux à mener ultérieurement	
<b>REPERCUSSIONS ULTERIEURES ENVISAGEES :</b> ✓ Réalisation de ces projets de desserte identifiés, dans leur ordre de priorité idéalement	

## Nature des interventions

<b>DESCRIPTION PRECISE DE L'ACTION :</b> 1. <b>Compilation des données existantes et rédaction du cahier des charges :</b> Etablissement du périmètre concerné et approche des maîtres d'ouvrages publics (organisation d'un regroupement de maîtrise d'ouvrage ?). Détermination des priorités et du mode opérationnel.  2. <b>Lancement de l'appel d'offre sur la mise en œuvre :</b> et choix du maître d'œuvre en fonction des critères de coût et techniques.
---

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

3. <b>Mise en œuvre de la méthodologie retenue</b> : Phase de terrain pour le recueil des données, renseignement d'un Système d'Information Géographique pour confronter les données, rendu par projet des caractéristiques techniques et financières en fonction des peuplements desservis.	
<b>PERIMETRE D'ACTION IMMEDIAT</b> : Plateau de Sault	<b>RAYONNEMENT POTENTIEL</b> : non
<b>ECHEANCIER DE L'ACTION</b> :	
<b>Phase 1 à 3</b>	
2012 - 2013	
<b>INDICATEURS CFT NATIONAUX</b> :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb total de schémas de desserte forestière créés sur la CFT</li> <li>- Surface totale de forêt concernée par ces schémas de desserte forestière</li> </ul>	
<b>INDICATEURS CFT SPECIFIQUES</b> :	
- ...	
<b>PERSPECTIVES D'EVOLUTION</b> :	
Réactualisation du schéma de desserte des Corbières occidentales (sur lequel le CRPF prévoit une action d'animation dans le cadre du PPRDF en 2012)	

Mise en application

<b>MAITRE D'OUVRAGE</b> : Pays HVA / SMVAPA ou regroupement CdC ou Communautés de communes seules	<b>MAITRE D'ŒUVRE</b> : A déterminer par appel d'offre
<b>DATE DE MISE EN ŒUVRE</b> : 2012 - 2013	<b>RECONDUCTION ULTERIEURE</b> : Non
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS</b> : DDTM11 / CRPF / ONF/ experts forestiers / SIVU forestier / FD chasse, etc.	
<b>COUT ESTIMATIF (EN € HT)</b> : Animateur : 10 jours	<b>PLAN DE FINANCEMENT</b> :
<b>TOTAL</b> <b>2 343 € éligibles FEADER</b>	<i>FEADER : 50%</i> <i>CG 11 : 45%</i> <i>HVA : 5%</i>
<b>REMARQUE(S)</b> : ...	
<b>FICHE(S) ACTION DEPENDANTE(S)</b> : ANIMATION DE PROJETS DE DESSERTE FORESTIERE	
<b>TITRE DE L'ACTION</b> : <b>TRAVAIL SUR LA RESTRUCTURATION FONCIERE DES PETITES PROPRIETES OU PARCELLES EN BIEN NON DELIMITES</b>	<b>CODE</b> : GE.12.07 <i>Fiche action n°7 année 2012</i>

Présentation de l'action

<b>ENJEU</b> :	<b>AXE STRATEGIQUE</b> :
----------------	--------------------------

# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

Gestion et exploitation forestière	Mise en relation
<b>HISTORIQUE ET CONTEXTE :</b> Le CG11 a la compétence de l'aménagement foncier depuis 2005, dans le cadre du développement des territoires ruraux. Une étude, menée par BRL et COSYLVA il y a quelques années, a déterminé des massifs du Plateau de Sault dont la surface totale peut excéder 100 ha, composées de peuplements productifs, mais dont le fond est morcelé en très petites parcelles ou constitué de parcelles en Biens non délimités (BND). Le Conseil Régional en 2011 a financé le CRPF pour hiérarchiser ces massifs. Une rencontre a été effectuée avec le CG11 et la SAFER pour clarifier les zones et la méthodologie à mettre en œuvre. Un travail a été mené en Lozère par le Conseil Régional pour mettre en place une bourse foncière forestière. Cette action sera possiblement reproduite dans l'Aude en 2012 et permettra de fournir une base de données intéressante pour les échanges ou achats/ventes de propriétés forestières.	
<b>OBJECTIF(S) :</b> Travailler à la mise en gestion de forêts dont la propriété privée est morcelée, voire pas délimitée, et ainsi mobiliser plus de bois	
<b>REALISATION DE L'ACTION PROPOSEE :</b> Il s'agit, avec l'accord des territoires en question, de mettre en place une procédure permettant de résoudre ces problèmes de petit foncier.  <b><u>Avant tout, il convient de cibler les zones prioritaires sur la Haute-Vallée de l'Aude : phase de Diagnostic,</u></b> de manière à restreindre les zones de travail à privilégier (et sur lesquelles potentiellement une solution est possible)  Des conventions sont à établir entre les partenaires pour clarifier le rôle et l'implication de chacun  Participation à la diffusion de la bourse foncière forestière dans l'Aude.  <ol style="list-style-type: none"><li>1. Profiter de ce travail pour rappeler les financements du CG11 sur les échanges d'immeubles forestiers (ECIF) : prise en charge de certains frais de cession et d'échange. Uniquement si cela clos le compte du propriétaire par nature. Privilégier avant tout les échanges à l'amiable</li><li>2. Si cela ne suffit pas, envisager la procédure d'AFAF, plus lourde, mais bénéfique lorsque les intérêts sont avérés : économique, paysager, environnemental, etc.</li></ol>	
<b>PUBLIC VISE :</b> Petits propriétaires et propriétaires en BND du Plateau de Sault	
<b>POINTS FORTS DE L'ACTION :</b> ✓ Tentative de résorption de problèmes de petit foncier pour mobiliser davantage de bois	
<b>IMPACTS ATTENDUS A COURT TERME :</b> ✓ Travail en commun sur une zone identifiée comme étant prioritaire ✓ Test et développement d'une méthodologie et d'une démarche reproductible	
<b>REPERCUSSIONS ULTERIEURES ENVISAGEES :</b> ✓ Gérer des propriétés ingérables actuellement et mettre en marché des bois inexploitablement ✓ Fonctionnement de la démarche	

# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

- ✓ Reproduire la démarche sur d'autres massifs

## Nature des interventions

### DESCRIPTION PRECISE DE L'ACTION :

- Affinage du diagnostic** : Détermination d'un massif prioritaire en croisant les intérêts techniques et politiques. Renseignement d'un maximum d'informations concernant le massif sélectionné : liste des propriétaires et contacts.
- Mise en œuvre de la procédure juridique d'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF)** : S'il s'agit effectivement de la procédure identifiée comme adaptée à la situation du massif sélectionné.
- Animation auprès des propriétaires** pour regrouper un maximum de petites parcelles et/ou résoudre un maximum de biens non délimités. Si nécessaire, constitution d'une structure de regroupement (ASL de gestion forestière par exemple)
- Participation à la réalisation de la bourse foncière forestière** : Par la mise en relation, la rédaction de textes descriptifs, la participation à la réflexion, la communication de l'interface aux propriétaires ou acheteurs potentiels.

### PERIMETRE D'ACTION IMMEDIAT :

Communauté de communes du Pays de Sault

### RAYONNEMENT POTENTIEL :

Territoires limitrophes, Pays HVA, Languedoc-Roussillon, Pyrénées, France via le réseau des CFT

### ECHEANCIER DE L'ACTION :

Phase 1 et 4	Phase 3 et 2
2012 - 2013	2013 - 2015

### INDICATEURS CFT NATIONAUX :

- Nb d'actions d'assistance à la mise en œuvre de projets de regroupement du foncier
- Surface de forêt concernée par ces projets de regroupement du foncier (ha)
- Surface moyenne des propriétés sur le périmètre de ces projets de regroupement avant leur mise en œuvre (ha)
- Surface moyenne des propriétés sur le périmètre de ces projets de regroupement après leur mise en œuvre (ha)
- Nb de projets de regroupement du foncier mis en œuvre à la suite de ces actions d'assistance
- Nb d'actions d'assistance à des projets d'échanges et de cessions d'immeubles forestiers
- Surfaces échangées ou cédées dans un objectif de regroupement forestier
- Nb de propriétaires forestiers concernés

### INDICATEURS CFT SPECIFIQUES :

- ...

### PERSPECTIVES D'EVOLUTION :

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

...

### Mise en application

<b>MAITRE D'OUVRAGE :</b> Communauté de communes du Pays de Sault	<b>MAITRE D'ŒUVRE :</b> CG11 + CRPF + SAFER suite à appel d'offre ?
<b>DATE DE MISE EN OEUVRE :</b> 2012 - 2013	<b>RECONDUCTION ULTERIEURE :</b> 2013-2014 + 2014-2015
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS :</b> CRPF / COFOR / SAFER / CG11, etc.	
<b>COUT ESTIMATIF (EN € HT) :</b> Animateur : 5 jours  <b>TOTAL</b> <b>1 297 € éligible FEADER</b>	<b>PLAN DE FINANCEMENT :</b>  <i>FEADER : 50%</i> <i>CG 11 : 45%</i> <i>HVA : 5%</i>
<b>REMARQUE(S) :</b> ...	
<b>FICHE(S) ACTION DEPENDANTE(S) :</b> --	



# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

Cette fiche résulte du cumul de plusieurs propositions précédentes, étant difficile d'établir leur priorité relative

<b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS METTANT EN ŒUVRE L'EXPLOITATION FORESTIERE</b>	<b>CODE : GE.12.08</b> <i>Fiche action n°8 année 2012</i>
---	--

## Présentation de l'action

<b>ENJEU :</b> Gestion et exploitation forestière	<b>AXE STRATEGIQUE :</b> Mise en relation
<b>HISTORIQUE ET CONTEXTE :</b> Les exploitants forestiers et Entrepreneurs de Travaux Forestiers ne sont pas fédérés sous un syndicat en fonctionnement. Ils ne sont donc pas représentés dans les instances décisionnaires aux différentes échelles territoriale, départementale, régionale. Cette profession souffre d'un manque de reconnaissance et de valorisation auprès des jeunes en formation. Le travail est effectivement pénible et mal rémunéré... Il existe un syndicat présidé par Dominique Gordo, mais qui ne fonctionne plus... Une inquiétude existe quant à l'application de Natura 2000 sur certains territoires, et les impacts réels sur une exploitation forestière. En effet les exploitants s'interrogent sur les impacts sur leur travail de la signature de la charte Natura 2000 par les propriétaires forestiers.	
<b>OBJECTIF(S) :</b> Redonner à l'exploitation forestière toute sa place dans la filière bois locale	
<b>REALISATION DE L'ACTION PROPOSEE :</b> Accompagnement et répercussion locale de l'intérêt à se syndiquer. Tentative de compréhension de l'échec précédent et compilation de la perspective d'une création ou une reprise de la démarche, permettant une meilleure information et défense des réalités de ces métiers.  Réflexion et mise en relation entre les jeunes en formation et certains professionnels étant en capacité de mettre en avant leur passion du métier plutôt que sa pénibilité. Visites sur chantier, rencontres individuelles. <i>Rapprochement avec le dispositif d'insertion du CG11 ?</i>  Clarification de l'impact de Natura 2000 sur l'exploitation forestière dans les zones couvertes. Mise en relation entre les naturalistes en charge de ces dossiers et les exploitants. A partir d'observations concrètes sur des chantiers ayant eu lieu ou en cours. Clarifier l'origine des contraintes : <i>loi sur l'eau ≠ Natura 2000</i>	
<b>PUBLIC VISE :</b> Exploitants forestiers, Entrepreneurs de Travaux Forestier	
<b>POINTS FORTS DE L'ACTION :</b> ✓ Contact et accompagnement des exploitants forestiers pour tenter d'aider leur fonctionnement et la pérennité de leur action sur le territoire	
<b>IMPACTS ATTENDUS A COURT TERME :</b> ✓ Etablissement d'une relation de connaissance, voire de confiance, pour aller vers la pérennisation de ces emplois indispensables à la filière bois locale	
<b>REPERCUSSIONS ULTERIEURES ENVISAGEES :</b> ✓ Conservation des emplois, possibilités de poursuites par des jeunes, meilleure	

# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

reconnaissance, etc.

## Nature des interventions

### DESCRIPTION PRECISE DE L'ACTION :

1. **Réflexion sur la représentation des exploitants et entrepreneurs de travaux forestiers :** Rapprochement de la démarche initiée par Arfobois et Entrepreneurs des Territoires. Tentative de renaissance du syndicat préexistant...

2. **Lien entre professionnels et jeunes en formation :** Rencontres et visites sur chantier pour illustrer le côté passionnel de ce métier, en ne ciblant pas sur la pénibilité. Choix des intervenants professionnels en conséquence.

3. **Clarification des impacts de Natura 2000 sur l'exploitation forestière :** A partir d'exemples concrets de chantiers réalisés ou en cours, chez des propriétaires signataires de la charte Natura 2000, pour permettre d'illustrer les problèmes éventuels et d'y trouver une solution en lien avec les naturalistes en charge des zones Natura 2000 concernées. **Rédaction et impression d'un document de synthèse adapté à une utilisation prolongée en forêt**

### PERIMETRE D'ACTION IMMEDIAT :

Pays Haute-Vallée de l'Aude

### RAYONNEMENT POTENTIEL :

Territoires limitrophes, Languedoc-Roussillon, Pyrénées, France via le réseau des CFT

### ECHEANCIER DE L'ACTION :

Phase 1 à 3

2012 - 2013

### INDICATEURS CFT NATIONAUX :

- Nb d'actions d'accompagnement (investissement immatériel) visant à améliorer l'exploitation et la commercialisation des bois

### INDICATEURS CFT SPECIFIQUES :

- Nombre de mises en contact entre acteurs professionnels, jeunes et structures de représentation
- Nombre de chantiers observés et servant de base à une discussion concrète

### PERSPECTIVES D'EVOLUTION :

Formalisation d'une démarche visant à clarifier la mise en chantier de certaines exploitations + poursuite des démarches en fonction des retours à cette première action

## Mise en application

### MAITRE D'OUVRAGE :

Pays HVA / SMVAPA

### MAITRE D'ŒUVRE :

Pays HVA / SMVAPA

### DATE DE MISE EN ŒUVRE :

2012 - 2013

### RECONDUCTION ULTERIEURE :

2013-2014 + 2014-2015

### PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS :

Réseau Entrepreneurs des Territoires / propriétaires signataires de Natura 2000 / fédération Aude Claire / LPO /, etc.

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

---

<b>COUT ESTIMATIF (EN € HT) :</b> Animateur : 2 + 7 + 5 jours Prestataire : impression des documents  <b>TOTAL</b> <b>3 180 € éligible FEADER</b> <b>500 € non éligible FEADER</b>	<b>PLAN DE FINANCEMENT :</b>  <i>FEADER : 50% + 0%</i> <i>CG 11 : 45% + 80%</i> <i>HVA : 5% + 20%</i>
<b>REMARQUE(S) :</b> ...	
<b>FICHE(S) ACTION DEPENDANTE(S) :</b> MISE EN PLACE D'UN MODE OPERATOIRE PERMETTANT LE SUIVI ET L'ACCOMPAGNEMENT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION FORESTIERE	

# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

<b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'ANIMATIONS LIEES A LA FORET EN HAUTE VALLEE DE L'AUDE</b>	<b>CODE : LP.12.09</b> <i>Fiche action n°9 année 2012</i>
---	--

## Présentation de l'action

<b>ENJEU :</b> Loisirs et Patrimoine forestier	<b>AXE STRATEGIQUE :</b> Accompagnement de projet
---	--

### **HISTORIQUE ET CONTEXTE :**

#### **L'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)**

L'EEDD vise à faire comprendre la complexité du monde auquel nous appartenons, à éveiller l'esprit d'initiative pour agir et vivre ensemble en :

- ▲ s'adressant à tous, partout et tout au long de la vie,
- ▲ développant des pédagogies actives et participatives
- ▲ assurant la construction de liens entre les personnes et la nature, faisant vivre des valeurs humanistes et inscrivant les habitants dans la vie citoyenne.

L'EEDD a pour objectif de permettre à quelqu'un de se construire, de s'ouvrir au monde et d'accéder à sa propre pensée critique en acquérant un ensemble de savoirs, savoir-faire, savoir-être, savoir-devenir qui sont nécessaires à l'intégration sociale. La sensibilisation, l'information, la formation, la participation à des actions collectives constituent des formes d'éducation.

#### **Le réseau Gée Aude et l'expérience du programme « HVA »**

Gée Aude est le réseau départemental des acteurs de l'EEDD. Association loi 1901, Gée Aude regroupe plus de 40 membres dont des associations, des collectivités, des entreprises et des individus. Gée Aude a pour but de développer et de promouvoir l'EEDD, pour tout public, sur le département de l'Aude. Carrefour d'expériences de l'EEDD, ses actions sont principalement le soutien aux acteurs, la mise à disposition de ressources, la coordination de campagnes de sensibilisation, la communication et la circulation de l'information.

Pendant 6 ans (2005-2011), Gée Aude a coordonné sur le territoire de la Haute Vallée de l'Aude un programme de sensibilisation à l'environnement en milieu scolaire dans le cadre de la Charte de Développement du Pays et avec le soutien financier du Conseil Régional Languedoc-Roussillon et du Conseil Général de l'Aude. Avec la participation de 16 structures d'EEDD, ce programme collectif a permis d'accompagner la mise en place plus de 100 projets pédagogiques auprès d'environ une quarantaine d'écoles et établissements scolaires du territoire et sur une diversité de thématiques : forêt, rivières, eaux souterraines, jardin, chauves-souris, insectes, énergies renouvelables, déchets...

Fort de l'expérience acquise dans le cadre de ce projet, Gée Aude peut se baser désormais sur la dynamique et les outils créés dans le cadre de ce projet pour impulser de nouvelles actions.

La place de l'animation scolaire et grand public n'est plus à démontrer aujourd'hui. Il est évident que les jeunes seront les adultes de demain et qu'il convient de les former et les informer au plus tôt sur les réalités des forêts du territoire. De la même façon, le grand public est en recherche d'identité et de nature, ce que la forêt peut apporter de multiples façons.

#### **OBJECTIF(S) :**

La finalité de ce projet est de développer des actions d'éducation, de sensibilisation et d'information sur la thématique de la forêt pour le grand public et les jeunes du territoire de la

# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

HVA. Les objectifs généraux sont :

- ▲ Diffuser les connaissances liées aux forêts du territoire, de manière à participer au façonnage d'une identité locale autour de la forêt.
- ▲ Sensibiliser le public aux problématiques de la forêt en Haute Vallée de l'Aude : biodiversité, gestion forestière, risques incendies, dépérissement du sapin...
- ▲ Valoriser la richesse du patrimoine forestier de la HVA et les pratiques responsables pour la préservation du milieu

## **REALISATION DE L'ACTION PROPOSEE :**

**L'action - qui s'étalera sur trois ans - consistera concrètement à :**

- ▲ effectuer un diagnostic sur le territoire des actions et des acteurs éducatifs sur la thématique « forêt » et identifier les enjeux pédagogiques pertinents
- ▲ enrichir et /ou développer les connaissances et les compétences des acteurs de terrain sur l'éducation et la sensibilisation au milieu forestier
- ▲ mettre en place un programme pédagogique cohérent qui pourra inclure une diversité d'activités (animations, visite, sorties sur le terrain, ateliers, balades, conférences...) et qui favorisera la mise en réseau des acteurs de terrain, des offices de tourisme et des intercommunalités
- ▲ créer un outil pédagogique itinérant et pérenne pour mettre en valeur la patrimoine naturel et culturel forestier de la HVA

## **PUBLIC VISE :** Par le programme

- ▲ écoles publiques et privées maternelles, primaires et élémentaires
- ▲ les établissements scolaires : les lycées privés ou publics d'enseignement général, technologique, professionnel ou agricole
- ▲ les accueils collectifs de mineurs (centre de loisirs et de vacances)
- ▲ le grand public : les habitants, les familles, le public touristique

Impliqués dans le programme

- ▲ Associations du réseau Gée Aude spécialisées dans les animations environnementales ou forestières
- ▲ Intercommunalités et offices du tourisme

## **POINTS FORTS DE L'ACTION :**

- ✓ Relance d'une dynamique d'animation territoriale autour d'un réseau qui existe et qui fonctionne

## **IMPACTS ATTENDUS A COURT TERME :**

- ✓ Création d'une réflexion et d'un programme mutualisé et adapté au territoire, en impliquant un maximum d'acteurs

## **REPERCUSSIONS ULTERIEURES ENVISAGEES :**

- ✓ Mise en œuvre de ce programme et reconnaissance par le territoire et ses habitants

Nature des interventions



**DESCRIPTION PRECISE DE L'ACTION :**

**1. Diagnostic :**

- Faire l'inventaire des acteurs et des actions éducatives menées sur le terrain autour de la thématique « forêt » sur le territoire HVA : structures, compétences, répartition territoriale, outils pédagogiques, partenaires, public, approches pédagogiques...
- Effectuer une recherche approfondie sur les outils, les ressources et les dispositifs pédagogiques existant sur la thématique « forêt » au niveau national

**2. Construction d'un programme d'éducation à l'environnement forestier :**

La deuxième phase du projet consistera à animer un groupe de travail réunissant les associations membres du réseau et les partenaires qui souhaitent s'impliquer dans le programme afin de :

- identifier et analyser les enjeux scientifiques et socio-économiques liés à la problématique de la préservation et la gestion forestière en HVA
- développer les compétences des animateurs de terrain sur la thématique à partir de formation et d'échanges de pratiques
- définir les objectifs opérationnels et les aspects méthodologiques (types d'intervention, outils pédagogiques, thématiques, public, territoires, évaluation...) afin de rédiger le cahier des charges du programme

**3. Mise en œuvre du programme :**

- diffusion d'un appel à projet dans les écoles, établissements scolaires et ACM
- construction et mise en œuvre des projets pédagogiques
- mise en œuvre des animations grand public
- communication, valorisation et évaluation du programme
- temps de formation et d'échanges de pratiques entre les animateurs

Suivi de la réalisation dans le temps. Mise en relation avec les structures pouvant être intéressées ? (de quelles structures parles-tu ?)

**4. Création d'outils pédagogiques :**

En fonction des résultats de la phase de diagnostic et de l'analyse des besoins sur le territoire, l'action pourra également porter sur la création d'un outil pédagogique visant à mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel forestier. L'outil pédagogique (par exemple : une exposition ou une mallette pédagogique) pourra être conçu de manière à être utilisé de façon itinérante sur le territoire dans le cadre du programme ou lors de manifestation ou d'événementiels. La création de l'outil s'appuiera sur les savoirs et les savoir-faire des animateurs de terrain et des acteurs locaux.

**PERIMETRE D'ACTION IMMEDIAT :**

Pays Haute-Vallée de l'Aude

**RAYONNEMENT POTENTIEL :**

Territoires limitrophes, Languedoc-Roussillon, Pyrénées, France via le réseau des CFT

**ECHEANCIER DE L'ACTION :**

Phase 1 et 2	Phase 3 et 4
2012 - 2013	2013 - 2015

**INDICATEURS CFT NATIONAUX :**

- Nb total d'actions de sensibilisation ou de formation sur l'environnement

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

- Nb total de personnes sensibilisées ou formées à l'environnement suite à cette action
<b>INDICATEURS CFT SPECIFIQUES :</b> - Nombre d'outils pédagogiques créés
<b>PERSPECTIVES D'EVOLUTION :</b> Reproduction du programme, possible adaptation en fonction des demandes ou des spécificités de financement

Mise en application
---------------------

<b>MAITRE D'OUVRAGE :</b> Pays HVA / SMVAPA	<b>MAITRE D'ŒUVRE :</b> Pays HVA / SMVAPA
<b>DATE DE MISE EN OEUVRE :</b> 2012 - 2013	<b>RECONDUCTION ULTERIEURE :</b> 2013-2014 + 2014-2015
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS :</b> Gee Aude / CG 11 ?, etc.	
<b>COUT ESTIMATIF (EN € HT) :</b> Animateur : 5 jours  <b>TOTAL</b> <b>1 297 € éligible FEADER</b>	<b>PLAN DE FINANCEMENT :</b>  <i>FEADER : 50%</i> <i>CG 11 : 45%</i> <i>HVA : 5%</i>
<b>REMARQUE(S) :</b> ...	
<b>FICHE(S) ACTION DEPENDANTE(S) :</b> --	

# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

<b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>MISE EN PLACE D'UNE ETUDE SUR LE</b> <b>DEPERISSEMENT DU SAPIN PECTINE</b>	<b>CODE : LP.12.10</b> <i>Fiche action n°10 année 2012</i>
--	---

## Présentation de l'action

<b>ENJEU :</b> Loisirs et Patrimoine forestier	<b>AXE STRATEGIQUE :</b> Accompagnement de projet
---	--

**HISTORIQUE ET CONTEXTE :**

Suite à l'appel à projet national pour la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, plusieurs acteurs du monde naturaliste et forestier se sont réunis pour étudier la possibilité de proposer une réponse commune. Lors des discussions, deux pistes ont été évoquées. La première concernait une action utilisant l'Indice de Biodiversité Potentielle en le complétant par des observations de biodiversité réelle. La seconde ouvrait la question du dépérissement du Sapin Pectiné sur le territoire. C'est en effet un phénomène qui s'observe de façon exponentielle depuis ces dernières années, ce qui pose un problème de gestion des peuplements et soulève la question du renouvellement, de certains d'entre eux dans un contexte de bouleversements climatiques observés depuis 2003.

Au-delà du territoire, d'autres se sont emparés de cette thématique, et il sera intéressant d'opérer des ponts avec les expériences des Alpes Maritimes et du Livradois Forez.

*!/ \ Il existe des initiatives existantes dans les Pyrénées : projet INTERREG SYLVAPYR réunissant 33 placettes hors Aude + 13 placettes dans l'Aude. **Résultats des analyses valorisables ??** BD Access existante, lancement d'une analyse multi-variée ? **Attendre ces résultats avant d'envisager une action HVA.***

Existe le projet Dryade de l'INRA de Nancy, basé sur le Sapin pectiné dans les Alpes Maritimes.

*!/ \ L'altitude et l'exposition n'expliquent pas le dépérissement...*

**OBJECTIF(S) :**

Caractériser le dépérissement du Sapin Pectiné en fonction de diverses caractéristiques stationnelles, de manière à pouvoir proposer des itinéraires sylvicoles adaptés à tous les cas du territoire.

**REALISATION DE L'ACTION PROPOSEE :**

Avant tout, il est nécessaire de se réunir davantage pour mettre en place une méthodologie et chiffrer précisément les besoins nécessaires à la mise en œuvre de la phase de relevés de terrain, ainsi que l'analyse des données, et le travail sur les itinéraires de gestion à mettre en place.

Le timing ayant été trop juste vis-à-vis de la SNB, nous pouvons imaginer mettre en place un protocole pluri annuel, en se basant sur des stagiaires de la formation d'ingénieurs forestier. En effet, nous pouvons scinder l'action en trois étapes. Une première de réflexion et clarification de la méthode, une seconde de relevés de terrain et analyse des résultats une troisième de mise en œuvre d'itinéraires sylvicoles.

**PUBLIC VISE :**

Propriétés forestières touchées par le dépérissement du Sapin Pectiné

**POINTS FORTS DE L'ACTION :**

- ✓ Caractérisation d'un phénomène de dépérissement grandissant et réflexion sur la gestion et le renouvellement des peuplements

**IMPACTS ATTENDUS A COURT TERME :**

- ✓ Meilleure connaissance du phénomène

# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

## REPERCUSSIONS ULTERIEURES ENVISAGEES :

- ✓ Description d'itinéraires sylvicoles adaptés aux cas du territoire

## Nature des interventions

### DESCRIPTION PRECISE DE L'ACTION :

- 1. Clarification de la méthodologie à employer :** Rencontre entre les partenaires concernés et établissement d'un protocole adapté au territoire. Détermination d'un calendrier et d'un budget prévisionnel par périodes de travail.
- 2. Phase de terrain :** Relevés de terrain sur un maillage de placettes déterminées au préalable
- 3. Analyse des données :** Traitement statistique et corrélation entre les facteurs stationnels et le dépérissement
- 4. Proposition d'itinéraires sylvicoles adaptés :** en fonction des caractéristiques stationnelles de la parcelle touchée par le dépérissement

### PERIMETRE D'ACTION IMMEDIAT :

Pays Haute-Vallée de l'Aude

### RAYONNEMENT POTENTIEL :

Territoires limitrophes, Languedoc-Roussillon, Pyrénées, France via le réseau des CFT

### ECHEANCIER DE L'ACTION :

Phase 1	Phase 2 et 3	Phase 4
2012 - 2013	2013 - 2014	2014 - 2015

### INDICATEURS CFT NATIONAUX :

- ??

### INDICATEURS CFT SPECIFIQUES :

- Nombre de relevés de terrain effectués
- Nombre d'itinéraires sylvicoles déterminés

### PERSPECTIVES D'EVOLUTION :

...

## Mise en application

### MAITRE D'OUVRAGE :

Pays HVA / SMVAPA

### MAITRE D'ŒUVRE :

Pays HVA / SMVAPA

### DATE DE MISE EN ŒUVRE :

2012 - 2013

### RECONDUCTION ULTERIEURE :

2013-2014 + 2014-2015

### PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS :

DSF / CRPF / ONF / ENGREF / Artemisia / associations du réseau GéeAude / etc.

### COUT ESTIMATIF (EN € HT) :

### PLAN DE FINANCEMENT :

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

---

Animateur : 5 jours  <b>TOTAL</b> 1 297 € éligible FEADER	<i>FEADER : 50%</i> <i>CG 11 : 45%</i> <i>HVA : 5%</i>
<b>REMARQUE(S) :</b> ...	
<b>FICHE(S) ACTION DEPENDANTE(S) :</b> --	



## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

Action TB.13.01 = poursuite de l'action TB.12.01 en se focalisant sur le produit PLANCHER BOIS

Action TB.13.02 = poursuite de l'action TB.12.02, le cas échéant (en fonction des demandes pressenties des entreprises)

Action TB.13.03 = poursuite de l'action TB.12.03, le cas échéant (en fonction des demandes pressenties des collectivités)

Action TB-LP.13.04 = phase trois de l'action TB-LP.12.04

<b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>INTEGRATION LOCALE DU PROJET DE VILLAGE</b> <b>REPIT A CHALABRE</b>	<b>CODE : TB.13.11</b> <i>Fiche action n°11 année 2013</i>
---	---

### Présentation de l'action

<b>ENJEU :</b> Transformations du bois	<b>AXE STRATEGIQUE :</b> Accompagnement de projet
<b>HISTORIQUE ET CONTEXTE :</b> L'association nationale des sclérosés en plaque a repéré un terrain sur la commune de Chalabre pour y construire un village répit, lieu de convalescence et de repos pour les personnes atteintes par la maladie. Un chantier est en cours dans le Jura et Chalabre pourrait être favori pour la prochaine implantation. Possible valorisation du travail sur les modèles de cahiers des charges pour l'utilisation de charpente traditionnelle dans les bâtiments.	
<b>OBJECTIF(S) :</b> Impliquer les acteurs locaux de la construction bois pour mettre en œuvre le chantier et assurer une bonne implantation locale + vitrine de ce qui peut être fait localement	
<b>REALISATION DE L'ACTION PROPOSEE :</b> La première étape consiste à attendre la validation de principe du projet par le conseil d'administration de l'association nationale.  Dans un second temps, il s'agit de pouvoir entrer dans les discussions pour faire le lien avec la réflexion locale sur la valorisation du bois local et des entreprises locales le mettant en œuvre. L'intérêt est le type de construction qui pourra être une vitrine des compétences locales à mettre ce matériau en œuvre.  Enfin, il s'agira de suivre le projet pour s'assurer de la bonne réalisation et la continuité de la logique territoriale à valeur démonstrative.	
<b>PUBLIC VISE :</b> Entreprises locales, association des sclérosés en plaque, mais avant tout les futurs pensionnaires du village répit	
<b>POINTS FORTS DE L'ACTION :</b> ✓ Expérimentation dans un cas concret des avantages du matériau bois local, mis en œuvre par des entreprises locales, pour le bénéfice et le confort des personnes atteintes de sclérose en plaque.	

# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

## IMPACTS ATTENDUS A COURT TERME :

- ✓ Fédération des différents acteurs locaux autour d'un projet concret et commun

## REPERCUSSIONS ULTERIEURES ENVISAGEES :

- ✓ Valeur d'exemple et de communication du partenariat établi + bénéfices indéniables pour les occupants

## Nature des interventions

## DESCRIPTION PRECISE DE L'ACTION :

- Contact avec l'association des sclérosés en plaque :** Présentation de la démarche territoriale de valorisation du matériau bois et réflexion quant aux recoupements possibles des deux projets de territoire
- Rencontre entre l'association et les acteurs locaux :** pour une assurance d'un bon travail en commun, détermination des conditions et contraintes de chacun pour assurer la rédaction la plus adaptée du cahier des charges (appui possible sur le travail mené l'année précédente)
- Mise en œuvre du chantier :** Suivi de la réalisation des travaux, possibles visites et communications
- Communication une fois le chantier terminé :** pour mettre en avant l'exemplarité programmée du projet

## PERIMETRE D'ACTION IMMEDIAT :

Chalabre

## RAYONNEMENT POTENTIEL :

Territoires limitrophes, Languedoc-Roussillon, Pyrénées, France via le réseau des CFT

## ECHEANCIER DE L'ACTION :

Phase 1 à 4

2013-2015

## INDICATEURS CFT NATIONAUX :

- Nb d'opérations de restauration et de mise en valeur de patrimoine bâti en utilisant du bois local selon des techniques traditionnelles
- Quantité de bois utilisé
- Nb d'opérations culturelles en lien avec la forêt et le bois local
- Fréquentation

## INDICATEURS CFT SPECIFIQUES :

- ...

## PERSPECTIVES D'EVOLUTION :

...

## Mise en application

## MAITRE D'OUVRAGE :

Pays HVA / SMVAPA

## MAITRE D'ŒUVRE :

Pays HVA / SMVAPA

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

<b>DATE DE MISE EN OEUVRE :</b> 2013-2014	<b>RECONDUCTION ULTERIEURE :</b> Non
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS :</b> Association nationale des sclérosés en plaque / CAPEB / FFB, etc.	
<b>COUT ESTIMATIF (EN € HT) :</b> Animateur : ... Prestataire : ... <div style="text-align: right;"><b>TOTAL</b></div> <div style="text-align: right;">...</div>	<b>PLAN DE FINANCEMENT :</b> <i>FEADER :</i> <i>DDTM 11 :</i> <i>REGION LR :</i> <i>CG 11 :</i> <i>HVA :</i> <i>AUTRE :</i>
<b>REMARQUE(S) :</b> ...	
<b>FICHE(S) ACTION DEPENDANTE(S) :</b> --	

# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

<b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>APPROVISIONNEMENT EN PLAQUETTE FORESTIERE POUR LE PAILLAGE HORTICOLE ET AGRICOLE</b>	<b>CODE : TB.13.12</b> <i>Fiche action n°12 année 2013</i>
---	---

## Présentation de l'action

<b>ENJEU :</b> Transformations du bois	<b>AXE STRATEGIQUE :</b> Mise en relation
<b>HISTORIQUE ET CONTEXTE :</b> Rencontre avec un négociant en rapport avec des clients en recherche de différents types de plaquettes forestières (tri par essence) pour des paillasses horticoles présentant différentes caractéristiques (couleur notamment) Contact avec le SMMAR, qui recherche à écouler certains volumes de bois de ripisylves.	
<b>OBJECTIF(S) :</b> Trouver une valorisation supplémentaire pour certaines essences de bois qui ne trouveraient pas de débouchés.	
<b>REALISATION DE L'ACTION PROPOSEE :</b> Mise en relation du négociant avec le SMMAR.  Si les produits à écouler correspondent à la demande du marché, possible réflexion sur une organisation pluriannuelle d'approvisionnement.  Rédaction du contrat d'approvisionnement. Suivi de la démarche.  Réflexion quant à une valorisation horticole locale ? Réflexion autour du Bois Raméal Fragmenté	
<b>PUBLIC VISE :</b> SMMAR + clients horticoles	
<b>POINTS FORTS DE L'ACTION :</b> ✓ Valorisation supplémentaire de certaines essences de bois non drainées par la papeterie ou la plaquette forestière pour l'énergie bois	
<b>IMPACTS ATTENDUS A COURT TERME :</b> ✓ Etablissement d'un contact commercial permettant de valoriser des bois invendus	
<b>REPERCUSSIONS ULTERIEURES ENVISAGEES :</b> ✓ Mise en place d'une procédure à moyen terme, tentant d'intégrer la logique locale	

## Nature des interventions

<b>DESCRIPTION PRECISE DE L'ACTION :</b> 1. <b>Mise en relation des parties :</b> Transmission des coordonnées.  2. <b>Réflexion et rédaction d'un contrat d'approvisionnement :</b> S'il y a adéquation entre le produit et la demande. Contrat annuel, voire pluriannuel.  3. <b>Réflexion sur la valorisation locale :</b> Profiter de ce fonctionnement pour apporter des compléments supplémentaires : réflexion sur la valorisation possible du Bois Raméal Fragmenté...
---

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

<b>PERIMETRE D'ACTION IMMEDIAT :</b> Pays Haute-Vallée de l'Aude	<b>RAYONNEMENT POTENTIEL :</b> Territoires limitrophes, Languedoc-Roussillon, Pyrénées, France via le réseau des CFT
<b>ECHEANCIER DE L'ACTION :</b>	
<b>Phase 1 à 3</b>	
2013-2014	
<b>INDICATEURS CFT NATIONAUX :</b> - ?	
<b>INDICATEURS CFT SPECIFIQUES :</b> - Volume de plaquettes spécifiques produites	
<b>PERSPECTIVES D'EVOLUTION :</b> ...	

Mise en application

<b>MAITRE D'OUVRAGE :</b> Pays HVA / SMVAPA	<b>MAITRE D'ŒUVRE :</b> Pays HVA / SMVAPA
<b>DATE DE MISE EN ŒUVRE :</b> 2013-2014	<b>RECONDUCTION ULTERIEURE :</b> Non
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS :</b> F. Chassaing / SMMAR / F. Prigent (Chamb. Agri 11) etc.	
<b>COUT ESTIMATIF (EN € HT) :</b> Animateur : ... Prestataire : ...  <b>TOTAL</b> ...	<b>PLAN DE FINANCEMENT :</b> <i>FEADER :</i> <i>DDTM 11 :</i> <i>REGION LR :</i> <i>CG 11 :</i> <i>HVA :</i> <i>AUTRE :</i>
<b>REMARQUE(S) :</b> ...	
<b>FICHE(S) ACTION DEPENDANTE(S) :</b> --	



# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

Action GE.13.05 = deuxième phase de l'action GE.12.05

<b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>ACTUALISATION DU SCHEMA DE DESSERTE DES CORBIERES OCCIDENTALES</b>	<b>CODE : GE.13.06</b> <i>Fiche action n°6 année 2013</i>
---	--

## Présentation de l'action

<b>ENJEU :</b> Gestion et exploitation forestières	<b>AXE STRATEGIQUE :</b> Accompagnement de projet
<b>HISTORIQUE ET CONTEXTE :</b> Suite aux réactualisations des schémas de desserte du Chalabrais et du Plateau de Sault, il s'agit du dernier schéma de desserte existant sur le territoire de la CFT. Animations du CRPF en 2012 à partir des éléments de l'ancien schéma de desserte de 2001. Ces éléments de terrain devraient permettre de clarifier certains projets déjà étudiés.	
<b>OBJECTIF(S) :</b> Faire des schémas de desserte un réel outil de planification de la création ou de l'aménagement de la desserte forestière	
<b>REALISATION DE L'ACTION PROPOSEE :</b> A partir des éléments disponibles dans les schémas de desserte précédents, mettre en place une méthodologie similaire à ce qui a été fait dans le Chalabrais, le Cabardès ou le Plateau de Sault pour redonner vie à ce document et aux informations qu'il contient.	
<b>PUBLIC VISE :</b> Propriété forestière publique et privée, par leur lien avec le réseau de desserte forestière existant ou à créer	
<b>POINTS FORTS DE L'ACTION :</b> ✓ Priorisation dans l'espace et le temps des projets de desserte sur un territoire	
<b>IMPACTS ATTENDUS A COURT TERME :</b> ✓ Compilation de toutes ces informations dans un même document, qui apportera une base concrète aux travaux à mener ultérieurement	
<b>REPERCUSSIONS ULTERIEURES ENVISAGEES :</b> ✓ Réalisation de ces projets de desserte identifiés, dans leur ordre de priorité idéalement	

## Nature des interventions

<b>DESCRIPTION PRECISE DE L'ACTION :</b> 1. <b>Compilation des données existantes et rédaction du cahier des charges :</b> ...  2. <b>Lancement de l'appel d'offre sur la mise en œuvre :</b> et choix du maître d'œuvre en fonction des critères de coût et techniques.  3. <b>Mise en œuvre de la méthodologie retenue :</b> Phase de terrain pour le recueil des données, renseignement d'un Système d'Information Géographique pour confronter les données, rendu par projet des caractéristiques techniques et financières en fonction des peuplements desservis.	
<b>PERIMETRE D'ACTION IMMEDIAT :</b>	<b>RAYONNEMENT POTENTIEL :</b>

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

Corbières occidentales	non
<b>ECHEANCIER DE L'ACTION :</b>	
<b>Phase 1 à 3</b>	
2013-2014	
<b>INDICATEURS CFT NATIONAUX :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb total de schémas de desserte forestière créés sur la CFT</li> <li>- Surface totale de forêt concernée par ces schémas de desserte forestière</li> </ul>	
<b>INDICATEURS CFT SPECIFIQUES :</b>	
- ...	
<b>PERSPECTIVES D'EVOLUTION :</b>	
Animations spécifiques autour des projets prioritaires identifiés dans les schémas de desserte réactualisés	

Mise en application

<b>MAITRE D'OUVRAGE :</b> Pays HVA / SMVAPA ou regroupement de Communautés de communes concernées	<b>MAITRE D'ŒUVRE :</b> A déterminer par appel d'offre
<b>DATE DE MISE EN OEUVRE :</b> 2013 - 2014	<b>RECONDUCTION ULTERIEURE :</b> Non
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS :</b> DDTM11 / CRPF / ONF / experts forestiers / SIVU forestier / FD chasse, etc.	
<b>COUT ESTIMATIF (EN € HT) :</b> Animateur : ... Prestataire : coût moyen de 2 €/ha boisé 36 500 ha (dont 19 592 ha productifs), soit 73 000 € (39 184 € ?)	<b>PLAN DE FINANCEMENT :</b> <i>FEADER :</i> <i>DDTM 11 :</i> <i>REGION LR :</i> <i>CG 11 :</i> <i>HVA :</i> <i>AUTRE :</i>
<b>TOTAL</b> ...	
<b>REMARQUE(S) :</b> ...	
<b>FICHE(S) ACTION DEPENDANTE(S) :</b> --	

# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

Action GE.13.07 = potentiellement poursuite du travail sur la restructuration foncière

<b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>MISE EN PLACE D'UN MODE OPERATOIRE : SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DE L'EXPLOITATION FORESTIERE</b>	<b>CODE : GE.13.08</b> <i>Fiche action n°8 année 2013</i>
--	--

## Présentation de l'action

<b>ENJEU :</b> Gestion et exploitation forestières	<b>AXE STRATEGIQUE :</b> Accompagnement de projet
<b>HISTORIQUE ET CONTEXTE :</b> Suite à la première action de rapprochement avec le maillon des exploitants forestiers et entrepreneurs de travaux forestier. Une expérience riche a été menée sur un territoire de charte forestière dans le Limousin pour clarifier et automatiser la démarche à mettre en œuvre lors de la réalisation de chantiers d'exploitation forestière.	
<b>OBJECTIF(S) :</b> Formaliser et sécuriser la réalisation des chantiers d'exploitation forestière	
<b>REALISATION DE L'ACTION PROPOSEE :</b> Rapprochement avec la CFT du Pays de Gueret en Limousin pour clarifier la démarche. Dans les grandes lignes : <ol style="list-style-type: none"><li>1. Réalisation fiche déclaration et état des lieux</li><li>2. Contact avec les exploitants et ETF en amont</li><li>3. Accompagnement dans le contact aux élus</li><li>4. Suivi de l'application de la démarche</li></ol>	
<b>PUBLIC VISE :</b> Propriétaires, communes concernés par des chantiers d'exploitation forestière	
<b>POINTS FORTS DE L'ACTION :</b> ✓ Clarification et systématisation d'une démarche claire et juste pour les deux parties	
<b>IMPACTS ATTENDUS A COURT TERME :</b> ✓ Meilleurs contacts entre les donneurs d'ordres, les maires et les maîtres d'œuvre d'exploitations forestières	
<b>REPERCUSSIONS ULTERIEURES ENVISAGEES :</b> ✓ Automatisation et habitude de travail en tenant informé les maires concernés	

## Nature des interventions

<b>DESCRIPTION PRECISE DE L'ACTION :</b> 1. <b>Réalisation fiche déclaration et état des lieux :</b> pour pouvoir fournir des modèles aux mairies et aux maîtres d'œuvres de chantiers d'exploitation forestière. Travail à effectuer avec un regard juridique.
--

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

2. <b>Accompagnement dans le contact entre élus et maîtres d'œuvres</b> : Facilitation et suivi des contacts lors des phases d'état des lieux.	
3. <b>Suivi de l'application de la démarche</b> : dans le temps pour s'assurer du bon fonctionnement, communication sur les procédures qui fonctionnent.	
<b>PERIMETRE D'ACTION IMMEDIAT</b> : Pays Haute-Vallée de l'Aude	<b>RAYONNEMENT POTENTIEL</b> : Territoires limitrophes, Languedoc-Roussillon, Pyrénées, France via le réseau des CFT
<b>ECHEANCIER DE L'ACTION</b> :	
<b>Phase 1 à 3</b>	
2013 - 2014	
<b>INDICATEURS CFT NATIONAUX</b> :	
- Nb d'actions d'accompagnement (investissement immatériel) visant à améliorer l'exploitation et la commercialisation des bois	
<b>INDICATEURS CFT SPECIFIQUES</b> :	
- Nombre de mises en contact entre acteurs professionnels et élus	
- Nombre de chantiers suivis et mettant en œuvre le mode opératoire déterminé	
<b>PERSPECTIVES D'EVOLUTION</b> :	
...	

Mise en application

<b>MAITRE D'OUVRAGE</b> : Pays HVA / SMVAPA	<b>MAITRE D'ŒUVRE</b> : Pays HVA / SMVAPA
<b>DATE DE MISE EN ŒUVRE</b> : 2013 - 2014	<b>RECONDUCTION ULTERIEURE</b> : 2014-2015
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS</b> : Coopératives / ETF et exploitants / réseau EDT ? / etc.	
<b>COUT ESTIMATIF (EN € HT)</b> :	<b>PLAN DE FINANCEMENT</b> :
Animateur : ... Prestataire : ...  <b>TOTAL</b> ...	<i>FEADER</i> : <i>DDTM 11</i> : <i>REGION LR</i> : <i>CG 11</i> : <i>HVA</i> : <i>AUTRE</i> :
<b>REMARQUE(S)</b> :	
...	
<b>FICHE(S) ACTION DEPENDANTE(S)</b> :	
--	

# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

Action LP.13.09 = phase trois et quatre de l'action LP.12.09

Action LP.13.10 = phase deux et trois de l'action LP.12.10

<b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>TOURISME EN FORET PRIVEE</b>	<b>CODE : LP.13.13</b> <i>Fiche action n°13 année 2013</i>
---	---

## Présentation de l'action

<b>ENJEU :</b> Loisirs et Patrimoine forestier	<b>AXE STRATEGIQUE :</b> Accompagnement de projet
<b>HISTORIQUE ET CONTEXTE :</b> Projet sur le territoire de « maison de la forêt », offrant un pôle de diffusion de l'information touristique liée à la forêt. Programme Européen SYLVAMED, bénéficiant d'un exemple de conventionnement dans l'Oise	
<b>OBJECTIF(S) :</b> Offrir aux propriétaires privés les outils nécessaires au conventionnement avec le CG 11 (dans voire hors Espaces Naturels Sensibles) pour clarifier l'accueil aux touristes et les usages autorisés en forêt privé	
<b>REALISATION DE L'ACTION PROPOSEE :</b> Signatures de conventions entre le CG et le propriétaire pour déterminer les usages autorisés, les objectifs de conservation et de fréquentation, les supports de communication, mise en place d'un bilan de réalisation et de maintenance (rémunération forfaitaire pour la surveillance et le maintien des installations).  Communication et présentation de ces lieux à la maison de la forêt et aux offices de tourisme	
<b>PUBLIC VISE :</b> Propriétaires forestiers privés ayant un intérêt à développer une offre touristique	
<b>POINTS FORTS DE L'ACTION :</b> ✓ Création d'un réseau de propriétaires forestiers en faveur du développement touristique	
<b>IMPACTS ATTENDUS A COURT TERME :</b> ✓ Contacts entre les propriétaires et le CG11, en charge de l'aménagement	
<b>REPERCUSSIONS ULTERIEURES ENVISAGEES :</b> ✓ Tissage d'un réseau fonctionnel permettant d'avoir une offre touristique en forêt viable et pérenne	

## Nature des interventions

<b>DESCRIPTION PRECISE DE L'ACTION :</b> 1. <b>Contacts auprès des propriétaires forestiers privés et le CG11 :</b> Présentation de la démarche touristique et des conditions de développement de cette offre. Organisation de rencontres en salle ou sur le terrain pour concrétiser le fonctionnement  2. <b>Rédaction de conventions types avec le CG11 :</b> de manière à pouvoir offrir un canevas adapté aux propriétés forestières concernées.
--



## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

3. **Signature des conventions entre CG11 et propriétaires forestiers privés** : Formalisation des conditions applicables en fonction des besoins et intérêts de chaque propriétaire.

4. **Répertoire des propriétés concernées et communication** : Diffusion des informations disponibles pour faire connaître ces lieux ouverts au public, en précisant les modalités d'accueil le cas échéant. Via les offices de tourisme, la maison de la forêt, etc...

**PERIMETRE D'ACTION IMMEDIAT** :  
Pays Haute-Vallée de l'Aude

**RAYONNEMENT POTENTIEL** :  
Territoires limitrophes, Languedoc-Roussillon, Pyrénées, France via le réseau des CFT

**ECHEANCIER DE L'ACTION** :

**Phase 1 à 4**

2013 - 2014

**INDICATEURS CFT NATIONAUX** :

- Nb d'actions (investissement immatériel) visant à concilier le multi-usage et à améliorer l'accueil du public et le tourisme en forêt
- Nb de propriétaires forestiers concernés par ces actions
- Nb de projets d'équipement réalisés (investissement matériel) pour améliorer l'accueil du public et le tourisme en forêt
- Linéaire de forêt concerné par ces actions
- Nb de propriétaires forestiers concernés par ces actions

**INDICATEURS CFT SPECIFIQUES** :

- ...

**PERSPECTIVES D'EVOLUTION** :

Poursuite de la démarche pour élargir le spectre de propriétés concernées et pouvoir avoir une offre de plus en plus large

Mise en application

**MAITRE D'OUVRAGE** :  
Pays HVA / SMVAPA

**MAITRE D'ŒUVRE** :  
Pays HVA / SMVAPA

**DATE DE MISE EN ŒUVRE** :  
2013-2014

**RECONDUCTION ULTERIEURE** :  
2014-2015

**PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS** :  
CRPF / CG11 / FD randonnée, etc.

**COUT ESTIMATIF (EN € HT)** :  
Animateur : ...  
Prestataire : ...

**TOTAL**  
...

**PLAN DE FINANCEMENT** :

*FEADER :*  
*DDTM 11 :*  
*REGION LR :*  
*CG 11 :*  
*HVA :*  
*AUTRE :*

**REMARQUE(S)** :

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

---

...

**FICHE(S) ACTION DEPENDANTE(S) :**

--

# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

Action TB.14.01 = poursuite de l'action TB.12.01 en se focalisant sur le produit MENUISERIES BOIS

Action TB.14.02 = poursuite de l'action TB.12.02, le cas échéant (en fonction des demandes pressenties des entreprises)

Action TB.14.03 = poursuite de l'action TB.12.03, le cas échéant (en fonction des demandes pressenties des collectivités)

<b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>COMMUNICATION AUTOUR DES METIERS DE LA TRANSFORMATION DU BOIS</b>	<b>CODE : TB.14.14</b> <i>Fiche action n°14 année 2014</i>
--	---

## Présentation de l'action

<b>ENJEU :</b> Transformation du bois	<b>AXE STRATEGIQUE :</b> Information / Mise en relation
<b>HISTORIQUE ET CONTEXTE :</b> Les journées forestières d'Axat existent depuis de nombreuses années et sont mises en œuvre par l'Association de Développement des Journées Forestières d'Axat (ADFJA). Cet évènement constitue désormais un rendez-vous incontournable du grand public sur la Haute-Vallée de l'Aude. Cet évènementiel met en lumière les métiers de l'amont forestier : bûcherons, débardeurs, ainsi que la valorisation du bois énergie. A l'époque, la Charte forestière du Chalabrais mettait en œuvre une fête du bois annuelle. Cet évènementiel de plus petite ampleur était plus large et changeait de forme chaque année. Il existe la foire agricole d'Espezel à l'automne, qui a une renommée très large, mais n'intègre l'aspect forestier que par le bois énergie. Citons également le salon Prom'aude à Lézignan Corbières, qui est focalisé sur les énergies renouvelables. Lors de la création de la <u>ZAC régionale écoconstruction de Limoux</u> , des vitrines seront disponibles pour des expositions temporaires sur les spécificités locales : produits bois et savoir-faire ? <i>Le club entreprendre semble être un bon initiateur de ce genre de démarche</i>	
<b>OBJECTIF(S) :</b> Mettre en place un évènementiel pérenne qui mette en avant les métiers des transformations du bois local.	
<b>REALISATION DE L'ACTION PROPOSEE :</b> Réflexion en intégrant les acteurs professionnels des transformations du bois pour déterminer une forme adaptée à la manifestation, ainsi que des supports de fond.  Réflexion à approfondir avec des spécialistes de l'organisation évènementielle. Possible cumul avec d'autres thématiques porteuses ? Titre de l'évènement ? Type de publicité/communication ? Quelle pérennisation ? Il faut que la structure qui organise soit relativement pérenne et reconnue d'intérêt général. Plutôt des expositions temporaires ou permanentes à mobiliser sur des évènements existants ou des lieux adaptés ?  Il paraît plus judicieux de <i>diversifier les Journées Forestières d'Axat</i> que de créer un évènement de toutes pièces.	

# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

**PUBLIC VISE :**

Grand public / familles

**POINTS FORTS DE L'ACTION :**

- ✓ Valorisation de métiers peu connus mais qui méritent qu'on les mette en avant

**IMPACTS ATTENDUS A COURT TERME :**

- ✓ Consensus entre les acteurs du territoire sur la forme et le fond de l'évènementiel

**REPERCUSSIONS ULTERIEURES ENVISAGEES :**

- ✓ Possible reconduction de l'évènement si le portage est réfléchi convenablement.

## Nature des interventions

**DESCRIPTION PRECISE DE L'ACTION :**

1. **Réflexion et consultation des acteurs concernés** : de manière à s'accorder sur la forme et le fond de la manifestation ou des outils à développer.

2. **Programmation et planification** : Rédaction du cahier des charges et planification dans le temps, clarification des moyens nécessaires.

3. **Mise en œuvre de la manifestation** : Organisation de l'évènement ou planning d'utilisation de l'exposition

**PERIMETRE D'ACTION IMMEDIAT :**

Pays Haute-Vallée de l'Aude

**RAYONNEMENT POTENTIEL :**

Territoires limitrophes, Languedoc-Roussillon, Pyrénées, France via le réseau des CFT

**ECHEANCIER DE L'ACTION :**

Phase 1 à 3

2014-2015

**INDICATEURS CFT NATIONAUX :**

- ??

**INDICATEURS CFT SPECIFIQUES :**

- Nombre de supports de communication réalisés
- Fréquentation aux évènements

**PERSPECTIVES D'EVOLUTION :**

...

## Mise en application

**MAITRE D'OUVRAGE :**

Pays HVA / SMVAPA

**MAITRE D'ŒUVRE :**

Pays HVA / SMVAPA

**DATE DE MISE EN ŒUVRE :**

2014-2015

**RECONDUCTION ULTERIEURE :**

Oui ?

**PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS :**

CAPEB / FFB / Arfobois / CAUE / CMA / associations du réseau GéeAude ..., etc.

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

---

<b>COUT ESTIMATIF (EN € HT) :</b> Animateur : ... Prestataire : ...  <b>TOTAL</b> ...	<b>PLAN DE FINANCEMENT :</b> <i>FEADER :</i> <i>DDTM 11 :</i> <i>REGION LR :</i> <i>CG 11 :</i> <i>HVA :</i> <i>AUTRE :</i>
<b>REMARQUE(S) :</b> ...	
<b>FICHE(S) ACTION DEPENDANTE(S) :</b> --	

# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

Action GE.14.05 = troisième phase de l'action GE.12.05

Action GE.14.07 = potentiellement poursuite du travail sur la restructuration foncière

<b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>ANIMATION DE PROJETS DE DESSERTE FORESTIERE</b>	<b>CODE : GE.14.06</b> <i>Fiche action n°6 année 2014</i>
--	--

## Présentation de l'action

<b>ENJEU :</b> Gestion et exploitation forestières	<b>AXE STRATEGIQUE :</b> Accompagnement de projet
<b>HISTORIQUE ET CONTEXTE :</b> Suite à la réactualisation des 3 schémas de desserte sur le territoire de la Haute-Vallée de l'Aude, il est possible d'identifier les projets prioritaires en fonction de la faisabilité potentielle et des peuplements desservis.	
<b>OBJECTIF(S) :</b> Accompagner les projets de desserte forestière prioritaires pour qu'ils se réalisent	
<b>REALISATION DE L'ACTION PROPOSEE :</b> Identification des projets prioritaires.  Accompagnement de quelques projets par an : contact avec les maires concernés, obtention de l'accord des propriétaires concernés, spécification de la maîtrise d'ouvrage, accompagnement à la rédaction du dossier de demande de subvention le cas échéant, etc.	
<b>PUBLIC VISE :</b> Propriétaires publics ou privés et élus concernés par des projets de desserte forestière	
<b>POINTS FORTS DE L'ACTION :</b> ✓ Animation territoriale permettant de réaliser des projets de desserte forestière identifiés comme prioritaires pour le territoire	
<b>IMPACTS ATTENDUS A COURT TERME :</b> ✓ Détermination d'une méthodologie fonctionnelle pour la réalisation de dessertes forestières	
<b>REPERCUSSIONS ULTERIEURES ENVISAGEES :</b> ✓ Réalisation des projets animés	

## Nature des interventions

<b>DESCRIPTION PRECISE DE L'ACTION :</b> <ol style="list-style-type: none"><li><b>1. Identification des projets prioritaires :</b> en concertation avec les organismes forestiers et institutions concernés.</li><li><b>2. Accompagnement de projets :</b> Prise de contact, négociation, rédaction de dossiers, réunions et visites sur le terrain pour cibler la réponse la plus adaptée, accompagnement auprès de la maîtrise d'œuvre, etc.</li><li><b>3. Formalisation d'une méthodologie claire :</b> Etablissement d'une procédure type pour</li></ol>
---



## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

permettre de répondre simplement à toutes les situations.	
<b>PERIMETRE D'ACTION IMMEDIAT :</b> Pays Haute-Vallée de l'Aude (intra schémas de desserte)	<b>RAYONNEMENT POTENTIEL :</b> Territoires limitrophes, Languedoc-Roussillon, Pyrénées, France via le réseau des CFT
<b>ECHEANCIER DE L'ACTION :</b>	
Phase 1 à 4	
2014 - 2015	
<b>INDICATEURS CFT NATIONAUX :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb total de schémas de desserte forestière créés sur la CFT</li> <li>- Surface totale de forêt concernée par ces schémas de desserte forestière</li> <li>- Nb total d'actions d'investissement matériel visant à améliorer les conditions de desserte</li> <li>- Linéaire total de desserte forestière (créées ou améliorées) à la suite de ces actions</li> <li>- Volume de bois mobilisé grâce à la création de nouvelles dessertes</li> </ul>	
<b>INDICATEURS CFT SPECIFIQUES :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets animés/accompagnés</li> </ul>	
<b>PERSPECTIVES D'EVOLUTION :</b>	
...	

Mise en application

<b>MAITRE D'OUVRAGE :</b> Pays HVA / SMVAPA	<b>MAITRE D'ŒUVRE :</b> Pays HVA / SMVAPA + appel d'offre
<b>DATE DE MISE EN OEUVRE :</b> 2014-2015	<b>RECONDUCTION ULTERIEURE :</b> Oui
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS :</b> SIVU forestier / CRPF / ONF / coopératives forestières / experts forestiers / gestionnaires forestiers, etc.	
<b>COUT ESTIMATIF (EN € HT) :</b> Animateur : ... Prestataire : ...  <b>TOTAL</b> ...	<b>PLAN DE FINANCEMENT :</b> <i>FEADER :</i> <i>DDTM 11 :</i> <i>REGION LR :</i> <i>CG 11 :</i> <i>HVA :</i> <i>AUTRE :</i>
<b>REMARQUE(S) :</b> ...	
<b>FICHE(S) ACTION DEPENDANTE(S) :</b> --	

<b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>DIFFUSION DES INFORMATIONS SUR LES PERIMETRES DE CAPTAGES AUX ACTEURS FORESTIERS</b>	<b>CODE : GE.14.08</b> <i>Fiche action n°8 année 2014</i>
---	--

# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

## Présentation de l'action

<b>ENJEU :</b> Gestion et exploitation forestières	<b>AXE STRATEGIQUE :</b> Information
<b>HISTORIQUE ET CONTEXTE :</b> Lors des discussions des groupes de travail pour la formalisation des actions de la CFT HVA, il a été soulevé le problème de connaissance par certains opérateurs forestiers des périmètres liés à des captages d'eau. Cette méconnaissance a effectivement mené à des situations de blocage de chantier fort problématiques. Des éléments sont disponibles au CRPF Midi-Pyrénées qui a déjà travaillé sur ce thème et Languedoc-Roussillon où un travail est en cours dans le cadre du programme SYLVAMED. La SAFER aurait également des informations sur certains périmètres. L'APEM a développé un SIG consultable par des opérateurs forestiers, sur une thématique proche concernant la desserte forestière.	
<b>OBJECTIF(S) :</b> Clarifier l'état des connaissances de ces périmètres de captages et réaliser une cartographie dynamique de leur localisation. Ces éléments doivent être consultables par les opérateurs forestiers. Elaborer et diffuser une fiche (ou une brochure ?) donnant des recommandations de gestion forestière aux alentours des captages d'eau	
<b>REALISATION DE L'ACTION PROPOSEE :</b> Etat des lieux des informations disponibles par le CRPF, la SAFER, les communes, etc.  Compilation de ces données dans un Système d'Information Géographique, qui puisse être diffusable, voire mis en ligne et consultable par les opérateurs forestiers, sous certaines conditions à déterminer.  Elaboration et diffusion des recommandations de gestion aux abords des captages	
<b>PUBLIC VISE :</b> Opérateurs forestiers lors de la planification de leurs chantiers	
<b>POINTS FORTS DE L'ACTION :</b> ✓ Clarification et mise à disposition d'informations importantes sur les périmètres de captages d'eau	
<b>IMPACTS ATTENDUS A COURT TERME :</b> ✓ Meilleure connaissance du territoire	
<b>REPERCUSSIONS ULTERIEURES ENVISAGEES :</b> ✓ Elargissement de l'utilisation du SIG en développant d'autres thématiques	

## Nature des interventions

<b>DESCRIPTION PRECISE DE L'ACTION :</b> 1. <b>Etat des lieux et compilation des données disponibles :</b> auprès de tous les acteurs susceptibles d'avoir des informations  2. <b>Réalisation d'un Système d'Information Géographique :</b> réunissant toutes ces informations et permettant de les visualiser facilement
---

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

3. <b>Elaboration et diffusion d'une fiche</b> (ou une brochure ?) donnant des recommandations de gestion forestière aux abords des captages d'eau	
4. <b>Diffusion /mise en ligne de ces informations</b> : avec ou sans code en fonction de la confidentialité des informations	
<b>PERIMETRE D'ACTION IMMEDIAT :</b> Pays Haute-Vallée de l'Aude	<b>RAYONNEMENT POTENTIEL :</b> Territoires limitrophes, Languedoc-Roussillon, Pyrénées, France via le réseau des CFT
<b>ECHEANCIER DE L'ACTION :</b>	
<b>Phase 1 à 4</b>	
2014 - 2015	
<b>INDICATEURS CFT NATIONAUX :</b>	
- ??	
<b>INDICATEURS CFT SPECIFIQUES :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un SIG mutualisé pour les opérateurs forestiers</li> <li>- Nombre de connections</li> <li>- Nombre de thématiques traitées par le SIG</li> </ul>	
<b>PERSPECTIVES D'EVOLUTION :</b>	
Approfondissement d'autres thématiques à développer dans le cadre du SIG mis en commun	

Mise en application

<b>MAITRE D'OUVRAGE :</b> Pays HVA / SMVAPA	<b>MAITRE D'ŒUVRE :</b> Opérateur SIG à déterminer par appel d'offre
<b>DATE DE MISE EN OEUVRE :</b> 2014 - 2015	<b>RECONDUCTION ULTERIEURE :</b> Oui
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS :</b> Coopératives forestières /ONF / CRPF / ARS / SAFER, etc.	
<b>COUT ESTIMATIF (EN € HT) :</b> Animateur : ... Prestataire : ...  <b>TOTAL</b> ...	<b>PLAN DE FINANCEMENT :</b> <i>FEADER :</i> <i>DDTM 11 :</i> <i>REGION LR :</i> <i>CG 11 :</i> <i>HVA :</i> <i>AUTRE :</i>
<b>REMARQUE(S) :</b> ...	
<b>FICHE(S) ACTION DEPENDANTE(S) :--</b>	

# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

<b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>FORMATION DES PROPRIETAIRES FORESTIERS PRIVES A L'EXPLOITATION DU BOIS BUCHE</b>	<b>CODE : GE.14.15</b> <i>Fiche action n°15 année 2014</i>
---	---

## Présentation de l'action

<b>ENJEU :</b> Gestion et exploitation forestières	<b>AXE STRATEGIQUE :</b> Information
<b>HISTORIQUE ET CONTEXTE :</b> Le CRPF Languedoc-Roussillon, suite à une impulsion des chartes forestières, a réalisé un guide à l'exploitation du bois bûche pour les propriétaires forestiers en 2012. Ce document décrit l'approche réglementaire, sécuritaire, sylviculturale, technique, etc. Il offre la possibilité de rajouter des pages locales en fonction du territoire de Charte forestière concerné. Le Chalabrais dispose déjà de ses pages locales.	
<b>OBJECTIF(S) :</b> Mettre en avant le travail de synthèse autour de l'exploitation bois bûche et faire en sorte que le document soit connu et utilisé par les propriétaires forestiers privés	
<b>REALISATION DE L'ACTION PROPOSEE :</b> Rédaction de pages locales pour la Haute-Vallée de l'Aude, en partenariat avec les acteurs locaux concernés (professionnels du bois bûche, ONF, CRPF, COFOR, etc.).  Réalisation de journées de présentation du document et illustration sur le terrain chez un ou plusieurs propriétaires motivé(s).	
<b>PUBLIC VISE :</b> Propriétaires forestiers privés exploitant ou faisant exploiter pour le bois bûche	
<b>POINTS FORTS DE L'ACTION :</b> ✓ Valorisation locale d'un outil régional sur l'exploitation bois bûche, pratique très répandue sur le territoire	
<b>IMPACTS ATTENDUS A COURT TERME :</b> ✓ Contact avec le CRPF et discussions techniques sur une pratique développée	
<b>REPERCUSSIONS ULTERIEURES ENVISAGEES :</b> ✓ Meilleures pratiques d'exploitation bois bûche dans les années à venir	

## Nature des interventions

<b>DESCRIPTION PRECISE DE L'ACTION :</b> <ol style="list-style-type: none"><li><b>Rédaction pages locales :</b> Rencontres entre les partenaires du territoire pour s'accorder sur le fond et la forme de ces pages locales, en faisant ressortir un maximum d'éléments locaux pour assurer une accroche auprès des futurs utilisateurs. Possible intégration de propriétaires à cette phase de la réflexion.</li><li><b>Impression de ces pages locales :</b> par les services du CRPF LR.</li><li><b>Diffusion par réunion/rencontre/visite :</b> Sur trois lieux du territoire, organisation d'une (demi ?) journée de présentation du guide et discussion autour d'un cas concret.</li></ol>
---

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

<b>PERIMETRE D'ACTION IMMEDIAT :</b> Pays Haute-Vallée de l'Aude	<b>RAYONNEMENT POTENTIEL :</b> Territoires limitrophes, Languedoc-Roussillon, Pyrénées, France via le réseau des CFT
<b>ECHEANCIER DE L'ACTION :</b>	
<b>Phase 1 à 3</b>	
2014 - 2015	
<b>INDICATEURS CFT NATIONAUX :</b> - Nb d'actions d'accompagnement (investissement immatériel) visant à améliorer l'exploitation et la commercialisation des bois	
<b>INDICATEURS CFT SPECIFIQUES :</b> - ...	
<b>PERSPECTIVES D'EVOLUTION :</b> ...	

Mise en application

<b>MAITRE D'OUVRAGE :</b> Pays HVA / SMVAPA	<b>MAITRE D'ŒUVRE :</b> Pays HVA / SMVAPA + CRPF
<b>DATE DE MISE EN ŒUVRE :</b> 2014-2015	<b>RECONDUCTION ULTERIEURE :</b> ?
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS :</b> CRPF / ONF / COFOR / exploitants bois bûche du territoire, etc.	
<b>COUT ESTIMATIF (EN € HT) :</b> Animateur : ... Prestataire : ...  <b>TOTAL</b> ...	<b>PLAN DE FINANCEMENT :</b> <i>FEADER :</i> <i>DDTM 11 :</i> <i>REGION LR :</i> <i>CG 11 :</i> <i>HVA :</i> <i>AUTRE :</i>
<b>REMARQUE(S) :</b> ...	
<b>FICHE(S) ACTION DEPENDANTE(S) :</b> --	

# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

Action TB-LP.14.04 = phase quatre de l'action TB-LP.12.04

Action LP.14.09 = phase trois et quatre de l'action LP.12.09

Action LP.14.10 = phase quatre de l'action LP.12.10

Action LP.14.13 = poursuite de l'action LP.13.13

<b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>GESTION FORESTIERE EN LIEN AVEC LA RESERVE NATURELLE DE LA GROTTE TM71</b>	<b>CODE : LP.14.16</b> <i>Fiche action n°16 année 2014</i>
---	---

## Présentation de l'action

<b>ENJEU :</b> Loisirs et Patrimoine forestier	<b>AXE STRATEGIQUE :</b> Mise en relation
<b>HISTORIQUE ET CONTEXTE :</b> La réserve naturelle est en train de lancer un travail d'étude sur le bassin versant qui se situe autour du site de la grotte TM71. L'objectif est de clarifier le lien entre les activités de surface de ce bassin versant et la qualité de l'eau qui coule dans la grotte, dans sa partie vive. En effet, une dégradation de cette qualité d'eau a été remarquée ces dernières années et il s'agit d'en comprendre la ou les cause(s). Certaines forêts de ce bassin versant sont gérées/aménagées et exploitées.	
<b>OBJECTIF(S) :</b> Il s'agit, autant que faire se peut, d'adapter l'activité de gestion et d'exploitation forestière pour impacter le moins possible la qualité des eaux souterraines.	
<b>REALISATION DE L'ACTION PROPOSEE :</b> Contact avec les gestionnaires publics et privés. Distinction et caractérisation des zones aménagées et gérées ou non. Détermination des pistes d'actions envisageables ou des clauses à ajouter dans les plans d'aménagement ou les plans simples de gestion, pour prendre en compte l'impact sur les eaux souterraines et la grotte TM71.	
<b>PUBLIC VISE :</b> Gestionnaires des forêts à proximité de la réserve naturelle.	
<b>POINTS FORTS DE L'ACTION :</b> ✓ Sensibilisation à la thématique des eaux souterraines en lien avec la gestion et l'exploitation forestières	
<b>IMPACTS ATTENDUS A COURT TERME :</b> ✓ Meilleure compréhension des liens possibles entre gestion et exploitation forestières et qualité des eaux souterraines	
<b>REPERCUSSIONS ULTERIEURES ENVISAGEES :</b> ✓ Adaptation des activités de surfaces en prenant en considération les impacts souterrains ✓ Possible adaptation de ces pratiques à d'autres territoires à proximité de captages	

## Nature des interventions

### DESCRIPTION PRECISE DE L'ACTION :



# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

<p>1. <b>Contact avec les gestionnaires</b> : détermination des aménagements et plans de gestion existants, état d'avancement, de réactualisation.</p>	
<p>2. <b>Réflexion sur l'adaptation à la problématique des eaux souterraines</b> : A partir des éléments de l'étude du bassin versant et de données françaises, élaboration d'une méthodologie ou de préconisations particulières à intégrer dans les documents d'aménagement ou de gestion</p>	
<p>3. <b>Suivi de la réalisation des chantiers d'exploitation</b> : contact avec les exploitants pour s'assurer de l'application et la faisabilité des mesures déterminées.</p>	
<p>4. <b>Etude sur l'impact de cette gestion sur la qualité de l'eau ?</b> : approfondissement par une étude spécifique tentant de lier la gestion et l'exploitation forestière à la qualité des eaux souterraines ?</p>	
<p><b>PERIMETRE D'ACTION IMMEDIAT :</b> Périmètre autour de Fontanès de Sault</p>	<p><b>RAYONNEMENT POTENTIEL :</b> Territoires limitrophes, Languedoc-Roussillon, Pyrénées, France via le réseau des CFT</p>
<p><b>ECHEANCIER DE L'ACTION :</b></p>	
<p><b>Phase 1 à 3</b></p>	<p><b>Phase 4</b></p>
<p>2014 - 2015</p>	<p>Ultérieurement ?</p>
<p><b>INDICATEURS CFT NATIONAUX :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb de projets (investissement matériel) concourant à la préservation de l'environnement et de la biodiversité sur des espaces non protégés</li> <li>- Surface d'espaces forestiers concernés par ces actions</li> <li>- Nb d'actions d'étude et d'animation (investissement immatériel) visant à prendre en compte et à valoriser la biodiversité ordinaire, notamment dans la gestion forestière</li> <li>- Nb de propriétaires forestiers concernés par ces actions</li> <li>- Nb de projets (investissement matériel) concourant à la préservation de l'environnement et de la biodiversité sur des espaces forestiers protégés</li> <li>- Surface d'espaces forestiers concernés par ces actions</li> <li>- Nb de propriétaires forestiers concernés par ces actions</li> </ul>	
<p><b>INDICATEURS CFT SPECIFIQUES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ...</li> </ul>	
<p><b>PERSPECTIVES D'EVOLUTION :</b></p> <p>...</p>	

Mise en application

<p><b>MAITRE D'OUVRAGE :</b> Pays HVA / SMVAPA ?</p>	<p><b>MAITRE D'ŒUVRE :</b> Pays HVA / SMVAPA</p>
<p><b>DATE DE MISE EN OEUVRE :</b> 2014-2015</p>	<p><b>RECONDUCTION ULTERIEURE :</b> possible</p>
<p><b>PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS :</b></p>	

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

---

Réserve naturelle TM71 / ONF / CRPF , etc.	
<b>COÛT ESTIMATIF (EN € HT) :</b> Animateur : ... Prestataire : ...  <b>TOTAL</b> ...	<b>PLAN DE FINANCEMENT :</b> <i>FEADER :</i> <i>DDTM 11 :</i> <i>REGION LR :</i> <i>CG 11 :</i> <i>HVA :</i> <i>AUTRE :</i>
<b>REMARQUE(S) :</b> ...	
<b>FICHE(S) ACTION DEPENDANTE(S) :</b> --	

# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

<b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>ORGANISATION DE VISITES DE CHANTIERS</b> <b>CONSTRUCTION ET RENOVATION BOIS</b>	<b>CODE : TB. ?17</b> <i>Fiche action n° année 20</i>
---	--

## Présentation de l'action

<b>ENJEU :</b> Transformations du bois	<b>AXE STRATEGIQUE :</b> Mise en relation
<b>HISTORIQUE ET CONTEXTE :</b> Le CAUE organise des visites chez les particuliers pour présenter différentes installations énergétiques et permettre d'échanger entre le maître d'œuvre, le propriétaire et les particuliers ou élus intéressés.	
<b>OBJECTIF(S) :</b> Faire connaître les avantages du bois dans la construction et la rénovation en montrant des bâtiments existants, en cours de chantier, ou déjà réalisés depuis plusieurs années, permettant d'avoir le recul nécessaire sur le fonctionnement et les économies d'énergie effectuées.	
<b>REALISATION DE L'ACTION PROPOSEE :</b> Contacts avec des particuliers / appel à visite ouvert dans les journaux ou via d'autres médias, via les architectes, réseaux de connaissance, etc.  Réaliser une fiche pour obtenir les informations principales avant visite, concernant le coût/surface habitable, l'isolation, la consommation énergétique moyenne, etc.  Organisation des visites en réunissant maître d'œuvre, architecte, propriétaire, voire autres personnes concernées	
<b>PUBLIC VISE :</b> Particuliers et élus du secteur de la visite	
<b>POINTS FORTS DE L'ACTION :</b> ✓ Confrontation à partir d'un bâtiment existant et intérêts techniques de différents types de construction ou de rénovation	
<b>IMPACTS ATTENDUS A COURT TERME :</b> ✓ Meilleure connaissance des procédés existants et des retours sur la tenue dans le temps, ainsi que les économies effectuées	
<b>REPERCUSSIONS ULTERIEURES ENVISAGEES :</b> ✓ Plus de réalisation utilisant du bois local ?	

## Nature des interventions

<b>DESCRIPTION PRECISE DE L'ACTION :</b> 1. <b>Contacts visites potentielles</b> : via différents réseaux  2. <b>Renseignement fiche visite</b> : pour connaître les informations principales, et éventuellement pouvoir faire des liens ou des comparaisons  3. <b>Organisation des visites</b> : rencontre entre le maître d'œuvre, l'architecte, le propriétaire. Communication au préalable pour informer les particuliers ou les élus.
--

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

<b>PERIMETRE D'ACTION IMMEDIAT :</b> Pays Haute-Vallée de l'Aude	<b>RAYONNEMENT POTENTIEL :</b> Territoires limitrophes, Languedoc-Roussillon, Pyrénées, France via le réseau des CFT
<b>ECHEANCIER DE L'ACTION :</b>	
Phase 1 à 3	
<b>INDICATEURS CFT NATIONAUX :</b> - ...	
<b>INDICATEURS CFT SPECIFIQUES :</b> - ...	
<b>PERSPECTIVES D'EVOLUTION :</b> ...	

Mise en application

<b>MAITRE D'OUVRAGE :</b> Pays HVA / SMVAPA	<b>MAITRE D'ŒUVRE :</b> Pays HVA / SMVAPA
<b>DATE DE MISE EN ŒUVRE :</b>	<b>RECONDUCTION ULTERIEURE :</b>
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS :</b> CAUE / PE11 / Ordre des architectes / ABF / etc.	
<b>COUT ESTIMATIF (EN € HT) :</b> Animateur : ... Prestataire : ... <div style="text-align: right;"><b>TOTAL</b></div> ...	<b>PLAN DE FINANCEMENT :</b> <i>FEADER :</i> <i>DDTM 11 :</i> <i>REGION LR :</i> <i>CG 11 :</i> <i>HVA :</i> <i>AUTRE :</i>
<b>REMARQUE(S) :</b> ...	
<b>FICHE(S) ACTION DEPENDANTE(S) :</b> --	

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

<b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE DE RESPONSABILISATION EN COLLEGE</b>	<b>CODE : GE. ?18</b> <i>Fiche action n° année 20</i>
---	--

### Présentation de l'action

<b>ENJEU :</b> Gestion et exploitation forestières	<b>AXE STRATEGIQUE :</b> Mise en relation
<b>HISTORIQUE ET CONTEXTE :</b> Intégration dans les règlements des collèges d'une mesure de responsabilisation pour les jeunes ayant eu des comportements répréhensibles. Il semblerait que l'accueil du jeune ne puisse se faire que dans une structure publique et non privée...	
<b>OBJECTIF(S) :</b> Profiter de cette mesure pour faire un lien avec différents professionnels volontaires pour accueillir ces jeunes et les intégrer à leur activité. Ainsi les jeunes se voient responsabilisés par la réalisation d'une activité professionnelle et physique, tout en rendant service au professionnel.	
<b>REALISATION DE L'ACTION PROPOSEE :</b> Reste à déterminer les détails en termes de responsabilités en cas d'accident, d'encadrement du jeune et de la distance entre le collège et le lieu de travail.  L'accueil peut-il être fait par une structure privée ? sous quelles conditions ? peut-on mettre en place un conventionnement qui le permette ?	
<b>PUBLIC VISE :</b> Collégiens en situation scolaire difficile	
<b>POINTS FORTS DE L'ACTION :</b> ✓ Possibilité de découverte professionnelle pour des jeunes en difficulté scolaire	
<b>IMPACTS ATTENDUS A COURT TERME :</b> ✓ Sensibilisation des jeunes aux métiers de la forêt et du bois	
<b>REPERCUSSIONS ULTERIEURES ENVISAGEES :</b> ✓ Orientation de ces jeunes dans les métiers concernés et leurs circuits de formation respectifs	

### Nature des interventions

<b>DESCRIPTION PRECISE DE L'ACTION :</b> 1. ... : ...  2. ... : ...  3. ... : ...  4. ... : ...	
<b>PERIMETRE D'ACTION IMMEDIAT :</b> Pays Haute-Vallée de l'Aude	<b>RAYONNEMENT POTENTIEL :</b> Territoires limitrophes, Languedoc-Roussillon,

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

	Pyrénées, France via le réseau des CFT
<b>ECHEANCIER DE L'ACTION :</b>	
<b>Phase 1 à 4</b>	
<b>INDICATEURS CFT NATIONAUX :</b>	
- ...	
<b>INDICATEURS CFT SPECIFIQUES :</b>	
- Nb de jeunes mis en relation avec des forestiers	
- Nb de poursuite dans les circuits forestiers	
<b>PERSPECTIVES D'EVOLUTION :</b>	
...	

Mise en application

<b>MAITRE D'OUVRAGE :</b> Pays HVA / SMVAPA	<b>MAITRE D'ŒUVRE :</b> Pays HVA / SMVAPA
<b>DATE DE MISE EN ŒUVRE :</b>	<b>RECONDUCTION ULTERIEURE :</b>
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS :</b> Education nationale / CRPF / ONF / professionnels forestiers ?, etc.	
<b>COUT ESTIMATIF (EN € HT) :</b> Animateur : ... Prestataire : ...	<b>PLAN DE FINANCEMENT :</b> <i>FEADER :</i> <i>DDTM 11 :</i> <i>REGION LR :</i> <i>CG 11 :</i> <i>HVA :</i> <i>AUTRE :</i>
<b>TOTAL</b> ...	
<b>REMARQUE(S) :</b> ...	
<b>FICHE(S) ACTION DEPENDANTE(S) :</b> --	

<b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>REFLEXION STRATEGIE NATIONALE SUR LA BIODIVERSITE</b>	<b>CODE : LP. ?19</b> <i>Fiche action n° année 20</i>
--	--

Présentation de l'action

<b>ENJEU :</b> Loisirs et Patrimoine forestier	<b>AXE STRATEGIQUE :</b> Accompagnement de projet
<b>HISTORIQUE ET CONTEXTE :</b>	



## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

<p>Appel à projet de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité</p> <p>Rencontres de plusieurs acteurs naturalistes pour tenter de proposer une réponse groupée à cet appel.</p> <p>Réflexion autour de deux axes principaux : complémentation de l'Indice de Biodiversité Potentielle ou Etude sur le dépérissement du Sapin Pectiné</p> <p>Un dossier a été compilé mais n'a pas trouvé de validation pour la maîtrise d'ouvrage, la méthodologie n'est pas claire également...</p>
<p><b>OBJECTIF(S) :</b></p> <p>Poursuivre la réflexion initiée sur la biodiversité remarquable ou ordinaire du territoire pour aboutir à la rédaction d'un projet de territoire en faveur de la biodiversité</p>
<p><b>REALISATION DE L'ACTION PROPOSEE :</b></p> <p>Rencontres et discussions entre les partenaires intéressés et étant en capacité de dégager du temps sur cette action.</p>
<p><b>PUBLIC VISE :</b></p> <p>Grand public ? propriétaires forestiers ? scolaires ? élus ?</p>
<p><b>POINTS FORTS DE L'ACTION :</b></p> <p>✓ ...</p>
<p><b>IMPACTS ATTENDUS A COURT TERME :</b></p> <p>✓ ...</p>
<p><b>REPERCUSSIONS ULTERIEURES ENVISAGEES :</b></p> <p>✓ ...</p>

### Nature des interventions

<p><b>DESCRIPTION PRECISE DE L'ACTION :</b></p> <p>1. ... : ...</p> <p>2. ... : ...</p> <p>3. ... : ...</p> <p>4. ... : ...</p>	
<p><b>PERIMETRE D'ACTION IMMEDIAT :</b></p> <p>Pays Haute-Vallée de l'Aude</p>	<p><b>RAYONNEMENT POTENTIEL :</b></p> <p>Territoires limitrophes, Languedoc-Roussillon, Pyrénées, France via le réseau des CFT</p>
<p><b>ECHEANCIER DE L'ACTION :</b></p>	
<p><b>Phase 1 à 4</b></p>	
<p><b>INDICATEURS CFT NATIONAUX :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb d'actions d'accompagnement (immatérielles) favorisant la mise en cohérence de la préservation d'espaces forestiers protégés sur le territoire de la CFT</li> <li>- Nb d'actions d'étude et d'animation (investissement immatériel) favorisant la préservation de l'environnement et de la biodiversité sur des espaces non protégés (sans statut de protection)</li> </ul>	

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb de projets (investissement matériel) concourant à la préservation de l'environnement et de la biodiversité sur des espaces non protégés</li> <li>- Surface d'espaces forestiers concernés par ces actions</li> <li>- Nb d'actions d'étude et d'animation (investissement immatériel) visant à prendre en compte et à valoriser la biodiversité ordinaire, notamment dans la gestion forestière</li> <li>- Nb de propriétaires forestiers concernés par ces actions</li> <li>- Nb de projets (investissement matériel) concourant à la préservation de l'environnement et de la biodiversité sur des espaces forestiers protégés</li> <li>- Surface d'espaces forestiers concernés par ces actions</li> <li>- Nb de propriétaires forestiers concernés par ces actions</li> </ul>
<b>INDICATEURS CFT SPECIFIQUES :</b>
- ...
<b>PERSPECTIVES D'EVOLUTION :</b>
...

Mise en application
---------------------

<b>MAITRE D'OUVRAGE :</b> Pays HVA / SMVAPA	<b>MAITRE D'ŒUVRE :</b> Pays HVA / SMVAPA
<b>DATE DE MISE EN ŒUVRE :</b>	<b>RECONDUCTION ULTERIEURE :</b>
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS :</b> LPO / Artemisia / Aude Claire / ONF (cellule entomologie) / FD chasse / réserve naturelle grotte TM71 / FD pêche ? / FD randonnée / FD VTT / CDT 11 / etc.	
<b>COUT ESTIMATIF (EN € HT) :</b> Animateur : ... Prestataire : ...	<b>PLAN DE FINANCEMENT :</b>
<b>TOTAL</b> ...	<i>FEADER :</i> <i>DDTM 11 :</i> <i>REGION LR :</i> <i>CG 11 :</i> <i>HVA :</i> <i>AUTRE :</i>
<b>REMARQUE(S) :</b> ...	
<b>FICHE(S) ACTION DEPENDANTE(S) :</b> --	

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

<b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>RISQUE INCENDIE EN HAUTE-VALLEE DE L'AUDE : COORDINATION DES ACTEURS ?</b>	<b>CODE : LP. 2.20</b> <i>Fiche action n° année 20</i>
---	---

### Présentation de l'action

<b>ENJEU :</b> Loisirs et Patrimoine forestier	<b>AXE STRATEGIQUE :</b> ...
<b>HISTORIQUE ET CONTEXTE :</b> ...	
<b>OBJECTIF(S) :</b> Améliorer la fonction de défense des forêts contre l'incendie	
<b>REALISATION DE L'ACTION PROPOSEE :</b> Hiérarchisation de l'aléa feu de forêt en fonction de la localisation et des peuplements  ...	
<b>PUBLIC VISE :</b> ...	
<b>POINTS FORTS DE L'ACTION :</b> ✓ ...	
<b>IMPACTS ATTENDUS A COURT TERME :</b> ✓ ...	
<b>REPERCUSSIONS ULTERIEURES ENVISAGEES :</b> ✓ ...	

### Nature des interventions

<b>DESCRIPTION PRECISE DE L'ACTION :</b> 1. ... : ...  2. ... : ...  3. ... : ...  4. ... : ...	
<b>PERIMETRE D'ACTION IMMEDIAT :</b> Pays Haute-Vallée de l'Aude	<b>RAYONNEMENT POTENTIEL :</b> Territoires limitrophes, Languedoc-Roussillon, Pyrénées, France via le réseau des CFT
<b>ECHEANCIER DE L'ACTION :</b>	
<b>Phase 1 à 4</b>	
<b>INDICATEURS CFT NATIONAUX :</b> - Nb de chantiers de débroussaillage réalisés par des collectivités	

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

- Surface de forêts/espaces entretenues
- Volume de bois énergie mobilisé grâce aux chantiers de débroussaillage
- Nb d'activités pastorales remises en place grâce au débroussaillage de parcelles
- Nb d'actions de prévention contre les incendies, sensibilisation sur le débroussaillage obligatoire (formation, supports de communication écrits)
- Nb d'infrastructures et d'équipements installés pour la prévention et la lutte contre les incendies de forêts (citerne, tour de guet...)
- Km de desserte installé ayant un objectif de DFCI
- Nb de schémas de défense contre les incendies de forêts (PIDAF/PPRIF)
- Km de desserte ayant un objectif prioritaire DFCI ou de pénétration du massif par la population (ss schéma de défense)

### INDICATEURS CFT SPECIFIQUES :

- ...

### PERSPECTIVES D'EVOLUTION :

...

Mise en application

<b>MAITRE D'OUVRAGE :</b> Pays HVA / SMVAPA	<b>MAITRE D'ŒUVRE :</b> Pays HVA / SMVAPA
<b>DATE DE MISE EN ŒUVRE :</b>	<b>RECONDUCTION ULTERIEURE :</b>
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS :</b> SDIS / DDTM / ONF / COFOR / etc.	
<b>COUT ESTIMATIF (EN € HT) :</b> Animateur : ... Prestataire : ... <div style="text-align: right;"><b>TOTAL</b></div> <div style="text-align: right;">...</div>	<b>PLAN DE FINANCEMENT :</b> <i>FEADER :</i> <i>DDTM 11 :</i> <i>REGION LR :</i> <i>CG 11 :</i> <i>HVA :</i> <i>AUTRE :</i>
<b>REMARQUE(S) :</b> ...	
<b>FICHE(S) ACTION DEPENDANTE(S) :</b> --	

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

<b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>FORMATION DES ENTREPRISES A LA</b> <b>RESPONSABILITE SOCIETALE</b>	<b>CODE : LP. ?21</b> <i>Fiche action n° année 20</i>
--	--

### Présentation de l'action

<b>ENJEU :</b> Loisirs et Patrimoine forestier	<b>AXE STRATEGIQUE :</b> ...
<b>HISTORIQUE ET CONTEXTE :</b> Rencontres d'un groupe de réflexion depuis le salon des pratiques durables du Club Entreprendre à Couiza en 2011 Existence d'un projet de « Fabrique citoyenne » mis en place par la SCOP SAPIE Module de sensibilisation « Responsabilité Sociétale, Iso 26000 : un outil pour l'écosystème des territoires » de M.-H. Faure	
<b>OBJECTIF(S) :</b> Réfléchir à la mise en cohérence des organismes publics et privés en se recentrant sur les thématiques de l'Homme et son Territoire	
<b>REALISATION DE L'ACTION PROPOSEE :</b> Organisation de groupes de réflexion pour cibler les besoins et mettre en place une méthodologie,  Adhésion à la démarche de l'ISO 26 000 ?  Accompagnement d'une entreprise de la filière bois pour tester, expérimenter et communiquer autour de la démarche	
<b>PUBLIC VISE :</b> ...	
<b>POINTS FORTS DE L'ACTION :</b> ✓ ...	
<b>IMPACTS ATTENDUS A COURT TERME :</b> ✓ ...	
<b>REPERCUSSIONS ULTERIEURES ENVISAGEES :</b> ✓ ...	

### Nature des interventions

<b>DESCRIPTION PRECISE DE L'ACTION :</b> 1. ... : ...  2. ... : ...  3. ... : ...  4. ... : ...	
<b>PERIMETRE D'ACTION IMMEDIAT :</b>	<b>RAYONNEMENT POTENTIEL :</b>

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

Pays Haute-Vallée de l'Aude	Territoires limitrophes, Languedoc-Roussillon, Pyrénées, France via le réseau des CFT
<b>ECHEANCIER DE L'ACTION :</b>	
<b>Phase 1 à 4</b>	
<b>INDICATEURS CFT NATIONAUX :</b> - ...	
<b>INDICATEURS CFT SPECIFIQUES :</b> - ...	
<b>PERSPECTIVES D'EVOLUTION :</b> ...	

Mise en application

<b>MAITRE D'OUVRAGE :</b> Pays HVA / SMVAPA	<b>MAITRE D'ŒUVRE :</b> Pays HVA / SMVAPA
<b>DATE DE MISE EN OEUVRE :</b>	<b>RECONDUCTION ULTERIEURE :</b>
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS :</b> M.-H. Faure / Peter Wollny / Thierry Rutkowski / J.-P. Duchêne / etc.	
<b>COUT ESTIMATIF (EN € HT) :</b> Animateur : ... Prestataire : ...  <b>TOTAL</b> ...	<b>PLAN DE FINANCEMENT :</b> <i>FEADER :</i> <i>DDTM 11 :</i> <i>REGION LR :</i> <i>CG 11 :</i> <i>HVA :</i> <i>AUTRE :</i>
<b>REMARQUE(S) :</b> ...	
<b>FICHE(S) ACTION DEPENDANTE(S) :</b> --	



# Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

Modèle fiche action vierge :

<b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>MOBILISATION ET VALORISATION DES BOIS PRECIEUX</b>	<b>CODE : GE-TB. 2.22</b> <i>Fiche action n° année 20</i>
---	--

Présentation de l'action

<b>ENJEU :</b> Gestion et Exploitation forestières Transformations du bois	<b>AXE STRATEGIQUE :</b> ...
<b>HISTORIQUE ET CONTEXTE :</b> ...	
<b>OBJECTIF(S) :</b> Valoriser les feuillus précieux, essences à forte valeur ajoutée pour le territoire	
<b>REALISATION DE L'ACTION PROPOSEE :</b> ...	
<b>PUBLIC VISE :</b> ...	
<b>POINTS FORTS DE L'ACTION :</b> ✓ ...	
<b>IMPACTS ATTENDUS A COURT TERME :</b> ✓ ...	
<b>REPERCUSSIONS ULTERIEURES ENVISAGEES :</b> ✓ ...	

Nature des interventions

<b>DESCRIPTION PRECISE DE L'ACTION :</b> 1. ... : ...  2. ... : ...  3. ... : ...  4. ... : ...	
<b>PERIMETRE D'ACTION IMMEDIAT :</b> Pays Haute-Vallée de l'Aude	<b>RAYONNEMENT POTENTIEL :</b> Territoires limitrophes, Languedoc-Roussillon, Pyrénées, France via le réseau des CFT
<b>ECHEANCIER DE L'ACTION :</b>	
Phase 1 à 4	
<b>INDICATEURS CFT NATIONAUX :</b>	

## Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude

- ...
<b>INDICATEURS CFT SPECIFIQUES :</b> - ...
<b>PERSPECTIVES D'EVOLUTION :</b> ...

Mise en application

<b>MAITRE D'OUVRAGE :</b> Pays HVA / SMVAPA	<b>MAITRE D'ŒUVRE :</b> Pays HVA / SMVAPA
<b>DATE DE MISE EN OEUVRE :</b>	<b>RECONDUCTION ULTERIEURE :</b>
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS :</b> ..., etc.	
<b>COÛT ESTIMATIF (EN € HT) :</b> Animateur : ... Prestataire : ...  <b>TOTAL</b> ...	<b>PLAN DE FINANCEMENT :</b> <i>FEADER :</i> <i>DDTM 11 :</i> <i>REGION LR :</i> <i>CG 11 :</i> <i>HVA :</i> <i>AUTRE :</i>
<b>REMARQUE(S) :</b> ...	
<b>FICHE(S) ACTION DEPENDANTE(S) :</b> --	